

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'ÉCHO

## DE LA FRANCE.

---

---

### LA VIERGE AUX RUINES.

---

La France entière, en 1794, se courbait sous le régime odieux de la Terreur. Robespierre, Saint-Just, Couthon, Lebon, Fouquier-Tinville, etc., etc., étaient les terribles niveleurs devant lesquels tout le monde tremblait, et dont les ordres sanguinaires n'étaient que trop bien exécutés par des hommes exécrables, tels que : Collot-d'Herbois, Carrier, Pinard, Grandmaison, etc. Cependant la Convention, comprenant le danger qui la menaçait et le but auquel tendait Robespierre, se décida à déjouer ses projets ; malgré la crainte qu'il lui inspirait et l'influence qu'il avait sur les masses populaires, elle réussit, dans les journées des 9 et 10 thermidor an II, en le mettant *hors la loi*, à s'en rendre maître. Sa tête, ainsi que celle de ses indignes complices, roula sur l'échafaud, et la nouvelle de leur supplice fut accueillie, d'un bout de la France à l'autre, avec des transports de joie, car elle permettait aux honnêtes gens de respirer. Mais, hélas ! que de larmes et de sang devaient encore être versés avant que la société, si fortement ébranlée, pût s'asseoir sur des bases solides !

Le 8 thermidor an II (27 juillet 1794), à quatre heures du matin, Jacques Béranger, âgé de soixante cinq ans, vénérable curé d'un village des environs d'Arras, avait été arrêté dans cette dernière ville, où il s'était caché, pendant la tourmente révolutionnaire, avec deux nièces, orphelines qu'il avait élevées et qui l'entouraient de leurs soins. Jusqu'à cette époque, il avait pu échapper aux dénonciations et aux recherches dont les prêtres non assermentés étaient l'objet. Enfin découvert, il fut arraché des bras de ses deux nièces en pleurs et jeté sur une charrette où se trouvaient déjà d'autres prisonniers. Ils furent tous garottés et conduits à Cambrai, afin de comparaître devant le tri-

bunal révolutionnaire, qui, malheureusement, était l'antichambre de la mort. La voiture était escortée par des gendarmes.

Le long de la route, le bon curé ne fit que prier et encourager ses compagnons de captivité qui se lamentaient. Il leur fit admirer la grandeur et la bonté infinie de Dieu, lorsque le soleil se leva resplendissant, que tout se réveilla dans la nature, et que les oiseaux lancèrent dans les airs leurs premières notes, comme s'ils adressaient au Ciel leur prière du matin. Devant ce spectacle magnifique que pas un, sans doute, ne devait revoir, les prisonniers, émus, écoutaient en silence Jacques Béranger, et des larmes coulaient de tous les yeux.

On arriva à Cambrai à huit heures du matin, et la charrette se dirigea vers la prison. Quoiqu'il fût de bonne heure, l'accusateur public s'y trouvait déjà, dressant la funèbre liste de ceux qui devaient ce jour-là comparaître devant le sombre tribunal. Dès que la charrette fut entrée dans la cour, deux guichetiers s'emparèrent du vieux prêtre et le déposèrent dans un coin du préau. Ils allaient faire descendre les autres, lorsque survint le geôlier, criant qu'il n'avait plus de place, et qu'il ne saurait où mettre cette nouvelle *fournée*.

L'accusateur public qui avait assisté à l'arrivée des prisonniers, lui dit qu'il n'avait pas besoin de s'inquiéter, et que, pour simplifier la besogne, il allait les envoyer directement au tribunal, où lui-même allait se rendre, et que là on ne serait pas embarrassé pour leur trouver une place.

Sur un signe qu'il fit, l'escorte et la charrette firent volte-face et se rendirent à l'endroit où siégeait le simulacre de tribunal, oubliant, dans son coin, Jacques Béranger qui resta dans le préau.

Dieu le protégeait visiblement, car, quelques heures après la même charrette conduisait les malheureuses victimes à l'échafaud dressé sur la place d'Armes.

Sauvé providentiellement, le bon curé fut enfermé dans un cachot où se trouvaient déjà entassés un vingtaine de malheureux des deux sexes et de toutes conditions, n'attendant, comme lui, que le moment de marcher à la mort. Mais Dieu les avait pris en pitié, et leur dernière heure n'était pas encore arrivée.

Le lendemain, 9 thermidor, la nouvelle de la chute de Robespierre était parvenue aux autorités tremblantes à leur tour, et les rues de Cambrai retentissaient de cris d'allégresse. Le peuple, toujours versatile, et prêt à briser aujourd'hui ce qu'il adorait hier, se porta en foule sur la place d'Armes, où la guillotine était en permanence, et la mit en pièces; puis il se rua sur la prison, dont les portes furent enfoncées, quoiqu'il ne trouvât aucune résistance, et les prisonniers, délivrés, furent portés en triomphe.

Comment dépeindre la joie de ces malheureux voués à la mort, en voyant s'ouvrir devant eux l'horizon de la liberté ! Chacun, dans la foule, cherchait un ami, un parent, un frère, une épouse ; c'étaient partout des cris, des embrassements et des larmes.

Jacques Béranger, bien qu'il eut quitté un des derniers la prison, avait cependant grande hâte de s'en éloigner et de retourner à Arras, afin de consoler et de rassurer ses deux chères orphelines.

Malgré sa faiblesse, il prit d'un pas rapide la route de sa demeure, et, tout en marchant, il admirait les desseins secrets de la Providence et la remerciait de la bonté qu'elle venait de lui témoigner si manifestement. Devant lui, sur la route, il aperçut une charrette dont le conducteur abreuvait les chevaux à une fontaine, et fut tout étonné de reconnaître le charretier qui l'avait amené à Cambrai, et qui lui dit, en l'apercevant :

—Tiens ! c'est vous, monsieur le curé ; vous êtes donc libre ? Eh bien ? vrai, j'en suis content. Mais comment avez-vous fait pour vous échapper ?

—D'une manière bien simple, mon ami, et qui prouve une fois de plus la puissance et la bonté de Dieu. Il paraît que Robespierre est arrêté et que les honnêtes gens vont pouvoir respirer. A cette heure, c'est le peuple lui-même qui a renversé l'échafaud et mis les prisonniers en liberté.

—Allons, tant mieux ! C'est égal, vous pouvez vous vanter de l'avoir échappé belle, car les autres y ont tous passé. Puisque vous retournez à Arras, voulez-vous profiter de ma charrette ? C'est elle qui vous a amené, mais il ne faut pas m'en vouloir, car il fallait obéir, si l'on tenait à sa tête.

—Non-seulement je ne t'en veux pas, mon ami, mais j'accepte ta proposition et te remercie ; j'y vois là le doigt de Dieu. Ta voiture qui me conduisait, il y a deux jours à la mort, va me ramener aujourd'hui près de ma famille.

Il était nuit quand ils entrèrent dans Arras ; le voiturier, avant de s'éloigner, demanda de nouveau pardon au bon curé de la peine qu'il lui avait causée involontairement. Jacques Béranger l'embrassa, en le remerciant de nouveau, et se dirigea en toute hâte vers la triste demeure qui lui avait servi de refuge pendant la Terreur.

Dans une mansarde divisée en deux parties, deux jeunes filles travaillaient en silence. A leurs yeux fatigués et cerclés de noir, on voyait non-seulement qu'elles n'avaient pas dormi, mais encore qu'elles avaient dû verser bien des larmes.

Une petite lampe éclairait cette pièce aux murs lézardés, et qui n'avait pour tous meubles qu'un lit vermoulu, une table en bois blanc

et deux chaises sur lesquelles elles étaient assises. On sentait partout suinter la misère, mais une misère décente, car la propreté la plus scrupuleuse régnait jusque sur les vêtements rapiécés des deux sœurs.

Au-dessus du lit était suspendu un tableau représentant la Sainte-Vierge agenouillée devant l'Enfant-Jésus endormi, et autour d'elle des ruines imposantes, comme si le peintre avait voulu rappeler ces belles paroles : " Tout passe, et seul mon royaume ne passera pas !" Lorsqu'un rayon de la lampe tombait sur ce tableau, il brillait, malgré sa vétusté, d'un éclat lumineux qui resplendissait au milieu de ce pauvre logis et lui donnait de la vie.

Les deux sœurs cousaient en silence ; Eugénie, l'aînée, qui avait vingt ans, laissait couler quelques larmes sur ses mains amaigries ; Marie, plus jeune de deux ans, la regardait souvent à la dérobée, et, pour ne pas l'attrister davantage, faisait tous ses efforts pour comprimer ses sanglots. Enfin, n'y pouvant plus tenir, elle poussa un long gémissement qui fit lever les yeux à sa sœur. Eugénie lui dit, en la contemplant avec tendresse :

—Ma bonne Marie, rappelle-toi ce que notre oncle nous répétait sans cesse : " Mes enfants, acceptez avec résignation ce qu'il plaît à Dieu de vous envoyer, car il est le maître, et tout ce qu'il fait est bien fait." Mettons donc notre confiance en lui, et espérons qu'il ne nous abandonnera pas.

—Mon pauvre oncle, répondit Marie, qui sait où il est maintenant ? Peut-être est-il déjà mort !

—Oh ! ne parle pas ainsi, ma sœur, tu me fais frémir. Non, ils auront pitié de lui, à cause de sa vieillesse et de sa bonté. Et cependant, pauvres comme nous le sommes, et ne pouvant plus donner à ce cher oncle, même le nécessaire, Dieu n'aurait-il pas été clément en le rappelant à lui ?

—Eugénie, reprit Marie en s'essuyant les yeux, ne nous plaignons pas, car Dieu a eu pitié de nous, en nous procurant du travail, lorsque tant de pauvres gens en manquent ; au moins nous pourrions avoir du pain, nous ; et combien de malheureux ne pourront pas s'en procurer ! Tu le vois, Dieu est bon pour nous.

—Oh ! oui, Dieu est bon ! et comme je le remercie à chaque instant du jour d'avoir permis que nous n'ayons pas été séparées ! Que serions-nous devenues l'une sans l'autre ?

Les deux sœurs s'embrassèrent, puis se remirent avec ardeur au travail, car l'ouvrage était si mal rétribué qu'il ne fallait pas perdre une minute.

—Eugénie, poursuivit Marie, tout en travaillant, je vais te raconter

le rêve que j'ai fait la nuit dernière. Figure-toi que la Sainte-Vierge, qui est là sur ce tableau, m'est apparue dans mon sommeil. Elle était debout et tenait l'Enfant-Jésus dans ses bras ; elle me souriait de sa bouche divine, et le petit Jésus me tendait les bras. La Sainte-Vierge s'avança vers moi et toucha mes vêtements et les tiens ; alors, de pauvres qu'ils étaient, ils devinrent riches. Aussitôt tout s'illumina d'une lumière éclatante, et notre triste chambre devint une belle église. Un prêtre était à l'autel, avec des ornements magnifiques ; et lorsqu'il se retourna pour bénir les assistants, en répétant ces belles paroles : " Que le Seigneur soit avec vous !" juge de ma surprise et de ma joie, je reconnus notre bon oncle ! Je voulus crier et m'élancer vers lui ; mais, hélas ! je m'éveillai, et cette bienheureuse vision fit place à la triste réalité.

En ce moment on frappa à la porte. Les deux sœurs, effrayées, se turent en se serrant l'une contre l'autre, car dans ces temps malheureux tout était un sujet de crainte ; elles s'interrogeaient du regard sur ce qu'elles devaient faire, lorsqu'un second coup, frappé plus fort, vint redoubler leur frayeur, qui, heureusement, se calma, lorsqu'elles entendirent une voix du dehors s'écrier :

— Eugénie ! Marie ! c'est moi, votre oncle ! ouvrez donc !

A cette voix si connue et si chère, les deux sœurs s'élançèrent pour ouvrir la porte, et elles reçurent dans leurs bras leur bon oncle, le vénérable Jacques Béranger.

Comment exprimer la joie de ces êtres si brusquement séparés et se trouvant réunis au moment où ils l'espéraient si peu, et échappant à un si grand danger ! On ne saurait imaginer avec quelle ardeur les deux orphelines remercièrent Dieu, lorsqu'elles apprirent la manière miraculeuse dont leur oncle avait échappé à la mort.

Le lendemain, le pauvre ménage reprit son train de vie habituel, c'est à-dire, le travail et les privations.

Quatre mois s'écoulèrent ainsi ; mais Dieu qui voulait encore plus les éprouver, permit que le travail vint à manquer tout à fait ; alors ces trois infortunés se trouvaient sans aucune ressource. Il fallut que les deux sœurs se résignassent à vendre pièce à pièce leurs pauvres vêtements, afin de retarder le plus longtemps possible le cruel moment d'apprendre à leur oncle, à celui qui les avait soignées comme un père, l'affreuse position dans laquelle ils se trouvaient.

Vers la Noël, le propriétaire vint réclamer le paiement du semestre qui lui était dû. Hélas ! comment et avec quoi le payer ? C'était un homme dur, que les deux orphelines essayèrent vainement d'attendrir. Il ne voulut rien entendre, et ce fut lui qui apprit au pauvre curé dans quel dénûment ils allaient se trouver tous les trois.

A toutes les prières que lui adressaient les deux sœurs, l'impitoyable propriétaire répondait :

—Votre misère ! votre misère ! Est-ce que ça me regarde ? Croyez-vous que je peux me contenter de telles paroles ? Ah ! bien oui ! Avec ça que le gouvernement s'en contenterait, lui ! Non, non, puisque vous ne pouvez me payer, allez-vous-en. Je garde vos meubles ; c'est à peine s'ils suffiront pour me couvrir de ce que vous me devez.

—Oh ! monsieur, dit Eugénie, en se joignant les mains, prenez tout ; mais, de grâce, laissez-nous ce tableau qui est un héritage de famille, et pour lequel nous avons la plus grande vénération.

—Vraiment ! il faudrait vous laisser ce tableau... Allez ! vous êtes des cagottes que je devrais faire arrêter. Vous saurez que tout, ici, est à moi, le tableau comme le reste. Allons, trouvez de l'argent, ou tout sera vendu. Ce soir, vous aurez de mes nouvelles.

Jacques Béranger, pendant cette scène, était demeuré stupéfait ; à peine put-il articuler quelques mots pour appuyer la demande de ses deux nièces. Le soir, ils reçurent un commandement d'avoir à payer dans les vingt-quatre heures, s'ils voulaient éviter la vente.

On peut se figurer quelle nuit passèrent ces trois infortunés. Les deux sœurs ne dormaient pas, et elles entendaient, à travers la mince cloison qui les séparait de leur oncle, le pauvre vieillard gémir et prier.

Enfin, Marie, malgré son chagrin, finit par s'endormir ; Eugénie alla s'agenouiller devant le tableau qui lui représentait la *Consolatrice des Affligés*, et lui adressa du fond du cœur, la prière suivante, qu'elle avait la douce habitude de dire tous les soirs :

“ Marie, ô le premier des noms que nos lèvres d'enfant apprennent à bégayer avec celui de Jésus ; ô nom suave et pur, soyez à jamais béni ! Que ce saint nom réveille toujours en nous la vénération et la prière, et que toute notre existence ne soit qu'un hymne perpétuel à votre gloire et à vos grandeurs.

“ O notre bonne Mère, je vous implore pour que vous ne nous abandonniez pas dans la triste position où nous nous trouvons ; que votre regard daigne s'abaisser vers nous et nous sommes sauvés. Puissent mes prières, ô divine Marie, être portées sur les ailes des Anges, et monter, comme la fumée de l'encens, jusqu'aux pieds de votre trône immortel. Ainsi soit-il.

Elle n'eut pas plutôt terminée sa prière, que la Sainte-Vierge lui apparut tout à coup resplendissante ; c'était simplement la lune qui, glissant à travers les nuages, jetait dans le triste réduit sa pâle clarté, et un de ses rayons était venu éclairer le tableau. Toutefois Eugénie, remplie de foi, crut voir dans ce fait si ordinaire un heureux présage, et, fortifiée par la prière, elle sentit l'espérance renaître en son cœur. .

Le lendemain tout fut en effet saisi, et quelques jours après, le pauvre mobilier était enlevé et on le portait sur la place publique pour être vendue aux enchères. Le bon curé et ses deux nièces, mornes et abattus, étaient restés dans cette chambre où, n'ayant plus une chaise pour s'asseoir, ils s'étaient appuyés contre le mur, se regardant en gémissant.

Enfin, dernière douleur, il leur fallut même abandonner cette pauvre demeure qui leur semblait un palais, maintenant qu'ils n'avaient plus un abri où reposer leur tête; et puis, en quittant cet asile, ils ne pouvaient oublier qu'il les avait abrités pendant la tempête de la Révolution.

“Heureusement pour les pauvres qu'il y a des pauvres!”

Une voisine, presque aussi peu fortunée qu'eux-mêmes, les regardait partir d'un air compatissant. Lorsqu'ils passèrent devant elle, elle leur dit d'une voix émue, en montrant son humble réduit: “Voilà tout ce que j'ai; partageons-le.”

Ils y entrèrent tous trois en pleurant; mais Jacques Béranger, séchant ses larmes, dit à ses nièces: “Vous le voyez, mes enfants, Dieu n'abandonne jamais ceux qui mettent leur confiance en lui. Espérons qu'il nous enverra des temps meilleurs.” Et il sortit, afin d'assister à la vente, quel que chagrin que ce triste spectacle dût lui causer.

Lorsqu'il arriva sur la place, le modeste mobilier avait été adjugé; il ne restait plus que le tableau avec lequel le pauvre vieillard avait toujours vécu, et qu'il voulut contempler une dernière fois avant de s'en séparer. Il dut percer la foule pour arriver auprès du crieur qui le montrait à plusieurs personnes.

—Voyons, dit ce dernier, combien le tableau?

—Un petit écu, dit un brocanteur.

—Allons! la Vierge pour un écu! vociféra le crieur; ce n'est pas cher; d'autant plus qu'on a l'enfant par-dessus le marché. Qui met au-dessus?

Jacques Béranger, saisi d'indignation, s'éloignait en entendant ces profanations impies, lorsqu'une voix s'écria:

—Cent livres!

Le bon prêtre s'arrêta stupéfait. Avec cent livres, il pouvait non-seulement payer le propriétaire, mais encore il lui resterait quelque chose pour lui. Il eût volontiers embrassé cet enchérisseur inconnu.

—Deux cents livres! dit une autre voix.

Des murmures commencèrent à se faire entendre au milieu de la foule. Dans ces temps malheureux, où l'on manquait de tout, où la religion était proscrite partout et ses ministres la proie du bourreau, c'était un crime que d'acheter un tableau de sainteté et surtout de le



payer si cher. Mais celui qui avait mis deux cents livres, sans se préoccuper des murmures, s'était emparé du tableau afin de l'examiner de plus près; après quelques minutes pendant lesquelles son visage exprimait l'admiration, il s'écria :

—Cinq cents livres !

—Huit cents ! dit un brocanteur.

—Mille ! riposta l'autre.

En entendant ce prix, ce ne fut plus des murmures que le peuple fit entendre, ce furent des cris, parmi lesquels on put distinguer ceux de : "A bas l'aristocrate ! à la lanterne !"

En ce moment, un officier général traversait la place ; en entendant ces cris, il s'arrêta, et, s'adressant à Jacques Béranger, qui était sorti de la foule, il lui dit :

—Que se passe-t-il donc ici, citoyen, et pourquoi ce tumulte ?

—Monsieur, répondit tristement le vieillard, on vient de vendre mon pauvre mobilier, et il ne reste plus qu'un tableau qui est la cause de tout ce bruit, car il va déjà à mille livres. Je ne connaissais pas un semblable trésor.

—Voyons donc ce tableau, dit l'officier qui avait considéré le vieillard avec émotion.

—Dix mille livres ! cria-t-il, tout en écartant le monde et avant de l'avoir vu.

En entendant ce prix, un silence de stupeur se fit parmi ce peuple tout à l'heure si agité, et l'officier put s'avancer vers la toile qu'il prit entre ses mains.

Quel fut son étonnement et en même temps sa joie de reconnaître, dans cette toile si ballottée, un Raphaël du beau style et que toutes les galeries seraient jalouses de posséder. Aussi restait-il plongé dans une sorte d'extase.

Un moment abasourdi par la surprise de rencontrer en cet endroit un concurrent aussi sérieux, le premier enchérisseur s'empessa de crier :

—Quinze mille !

L'officier, tiré de sa contemplation, et voulant mettre fin à cette enchère s'écria :

—Allons, finissons-en : soixante mille livres !

Ce fut à l'officier que s'adressèrent alors les cris et les menaces de la foule ; mais lui, sans s'émouvoir, se tourna bien en face des plus exaltés, et s'écria d'une voix rententissante :

—Respect au génie ! Sachez que ce tableau est l'œuvre du plus grand peintre des temps anciens ; il est de Raphaël Sanzio. Je l'achète afin de l'offrir à la nation. Quoique la fortune m'ait favorisé sur les champs de bataille, je regarde cet achat comme une de mes plus belles conquêtes !

Privilage du génie ! ces simples paroles, ce nom de Raphaël que bien peu de personnes, sans doute, connaissent, suffirent cependant pour apaiser cette foule naguère si menaçante, et qui se dispersa en voyant l'officier s'éloigner avec Jacques Béranger.

Cet officier était le général Moreau, qui revenait de l'armée du Nord, étant appelé à Paris. Il emporta avec lui le précieux tableau, et il en fit don au gouvernement qui le fit placer au Louvre, où il fait l'admiration des connaisseurs.

Quant à Jacques Béranger et à ses deux nièces, on peut juger de leur joie. On acheta une petite maison dans laquelle ils se retirèrent, sans oublier la bonne voisine qui avait bien voulu recueillir la famille alors qu'elle était dans la peine. Eugénie et Marie s'empressèrent de faire faire une copie du bienheureux tableau, qui reprit sa place habituelle au pied du lit.

Aussitôt que le calme fut revenu et que les autels furent relevés, Jacques Béranger reçut pour récompense de ses vertus une des principales cures d'Arras, où il mourut entre les bras de ses deux nièces qui n'avaient pas voulu le quitter et qui ne cessèrent, jusqu'au dernier moment, de l'entourer de leurs soins. Bien souvent Marie se plaisait à rappeler à sa sœur Eugénie le rêve qu'elle avait fait et qui s'était si bien réalisé, et jamais elles n'oublièrent, soir et matin, de prier et de remercier *la Vierge aux Ruines*.

*Revue de Marseille.*

N.B.—Nous devons les principaux détails de cet épisode de la Révolution à M. le comte de Turpin, ancien capitaine de frégate, chevalier de Saint-Louis, mort à quatre-vingt-douze ans.

## LA GRANDE-CHARTREUSE.

(Voir page 139.)

Le chartreux se lève chaque jour pour chanter à minuit dans l'Eglise avec ses frères une partie de l'office divin. J'y ai assisté une fois. C'est grave, c'est beau, c'est grand. On se croit transporté dans un monde supérieur ; mais ces choses-là ne se décrivent pas, elles se ressentent.

Le chartreux jeûne pendant environ huit mois de l'année, et il n'a le soir qu'un petit morceau de pain et un peu de vin et d'eau. Il ne mange

jamais de viande, dans aucune circonstance. Il s'abstient d'œufs et de laitage pendant l'Avent et le Carême, tous les vendredis de l'année et à certains jours déterminés. Il mange seul dans sa cellule, si ce n'est le dimanche et les jours de fête, où le repas se prend en commun au réfectoire.

Le chartreux est habillé de blanc. C'est l'emblème de la pureté de son âme. La laine est le seul linge qu'il connaisse. Son principal vêtement est une longue tunique, à manches larges, avec un capuchon.

Le chartreux partage son temps entre la contemplation des choses célestes, le chant de l'office divin, l'étude et quelques travaux manuels. Chaque semaine il fait, avec ses frères, hors du monastère, une promenade de deux ou trois heures, où il jouit des beautés de la nature et des charmes d'une conversation fraternelle.

La Chartreuse de Grenoble est gouvernée par un supérieur, qui est en même temps, en souvenir de saint Bruno, général de tous les Chartreux. Il est le seul général d'Ordre qui n'habite pas Rome. Son costume ne diffère en rien de celui des autres Pères. Un Souverain-Pontife voulut lui donner le titre et les insignes d'abbé, il le conjura de n'en rien faire, et demeura simple religieux. Après lui, les principaux officiers de la maison sont : le père-vicaire, qui remplace le général en cas d'absence ou de maladie ; le père-procureur ou économe, qui est chargé des intérêts matériels de la maison ; le père-coadjuteur, auquel sont confiées les relations avec les étrangers.

Parmi ceux-ci, les hommes sont reçus dans l'intérieur même du monastère : les femmes sont logées dans un bâtiment séparé, appelé l'infirmierie. Est-ce parce que la femme est considérée comme un être infirme ? Elles ont aussi une chapelle, placée également hors clôture. Le visiteur qui passe la nuit au couvent est reçu dans une cellule où il trouve un lit, une chaise, une table et un prie-Dieu, le tout dans un grand état de simplicité. Quant au manger, tout le monde fait maigre, et ce maigre est fort médiocre, comme cela convient ; on ne va pas à la Chartreuse pour dîner.

Les pèlerins ne manquent guère de faire quelques excursions dans les environs du monastère. La plus intéressante, mais la plus difficile, est l'ascension du Grand-Som, la montagne la plus élevée du Dauphiné, à laquelle le couvent est comme adossé. Après avoir assisté à l'office de minuit, je montai, à 1 heure et demi, non pas à cheval, mais à mulet, et, conduit par un guide, je commençai mon ascension. On rencontre sur son chemin deux chapelles : la première, située à environ deux kilomètres du couvent, est élevée sur l'emplacement même de celle qu'avait fait construire saint Hugues pour saint Bruno et ses compagnons. On l'appelle la chapelle de Notre-Dame de Casalibus. Sa construction simple forme un carré-

Jong. L'intérieur est peint, la voûte en azur, parsemée du chiffre de Marie, et les parois des deux rangs de cartouches où sont écrites en lettres d'or les litanies de la Vierge. La seconde chapelle, dite de saint-Bruno, est à quelques pas de la précédente, à l'endroit même où était l'oratoire primitif du saint fondateur. Un chartreux, devenu évêque de Toulon, Jacques de Marley, la fit élever vers le milieu du XVIIe siècle. L'ascension au Grand-Som continue à se faire sans grande difficulté jusqu'à un chalet assis au milieu de beaux pâturages. Des troupeaux de moutons, venus de la Provence, y sont parqués pendant l'été. Arrivés là, nous dûmes laisser nos montures et gravir pendant près d'une heure un sentier étroit bordé d'affreux précipices. Mais parvenu au sommet de la montagne, on est pleinement dédommagé de ses peines. Il est difficile d'imaginer un spectacle plus magnifique que celui qui se déroule sous le regard du spectateur émerveillé. On voit au couchant les plaines du Lyonnais, les montagnes du Forez, du Vivarais et même de l'Auvergne. On a à l'Est les immenses chaînes de montagnes du Mont-Viso au Mont-Blanc, qui étale au soleil levant ses pics gigantesques et ses neiges éblouissantes, et la vue, franchissant vers le Nord-Est les montagnes de la Tarentaise et de la Maurienne, va se reposer sur les cîmes des Alpes suisses. Une croix domine la montagne d'où nous contemplions ce grand spectacle. Elle me rappela que ces lieux ont été sanctifiés par saint Bruno et par de nombreuses générations de ses enfants. Mes regards s'abaissèrent sur le monastère, qui apparaissait comme un nid d'aigle au milieu des rochers. Et, en effet, les âmes qui l'habitent sont bien des aigles qui, dédaignant les plaines banales où se remuent les hommes comme une armée de pygmées, contemplent du haut de leurs montagnes le soleil de la vérité.

Mais rentrons dans cette maison bénie, où le voyageur fatigué trouve toujours un doux et cordial accueil, et cette bonne et simple hospitalité antique qui devient de plus en plus rare. Je comparais tout à l'heure le chartreux à l'aigle et j'avais raison ; je serai plus vrai encore si je le compare à la colombe. Ces hommes qui, pour la plupart, ont blanchi au milieu des austérités de la pénitence et des graves méditations des choses éternelles, ont une simplicité qui charme et séduit. Ils sont bien encore aujourd'hui tels que les trouva saint François de Sales, bon juge, comme on sait, en cette matière. Prêchant le Carême à Grenoble, il ne manqua pas d'aller passer quelques jours à la Grande-Chartreuse. Son ami, l'Évêque de Belley, nous a conservé un détail charmant que nous ne pouvons nous empêcher de reproduire. Arrivé au monastère il fut reçu par le général de l'Ordre, qui le conduisit à l'appartement destiné aux personnes de sa dignité. "Après s'être entretenu quelque temps de propos tout célestes, dit le naïf écrivain auquel nous laissons la parole, il

se rencontra qu'il était le lendemain quelque fête de l'Ordre, ce qui obligea ce bon homme à prendre congé de notre François, en lui remontrant qu'il lui eût bien volontiers tenu compagnie jusqu'à l'heure de son repas, et même jusqu'à celle de son repos, mais qu'il estimait que sa piété aurait pour agréable qu'il préférât l'obéissance au sacrifice de la civilité, et qu'il se retirât en sa cellule à l'heure ordonnée, pour pouvoir aller la nuit à leurs Matines. Le bienheureux François approuva beaucoup cette exacte observance, le bon homme s'excusant encore de la fête d'un saint fort recommandable en son Ordre. Le congé pris avec tous les compliments de respects et d'honneur qui se peuvent désirer, comme il se retirait en sa cellule, il fut rencontré par un de ces conventuels, officiers de la maison, qu'ils appellent courriers, et ailleurs procureurs, qui lui demanda où il allait et où il avait laissé Monseigneur de Genève. Je l'ai, dit-il, laissé en sa chambre, et ai pris congé de lui pour me ranger en notre cellule et aller cette nuit à Matines. Vraiment, lui dit l'officier, Père révérend, vous vous entendez fort aux cérémonies du monde ! Hé quoi ! avons-nous tous les jours des prélats de cette taille ? Ne savez-vous pas que Dieu se plaît aux hosties de l'hospitalité et de la bénéficence ? Vous aurez toujours assez de loisir de chanter les louanges de Dieu : Matines ne manqueront pas d'autres fois. Et qui peut mieux entretenir un tel prélat que vous ? Quelle vergogne pour la maison que vous le laissez ainsi seul ? Mon enfant, dit le Père général, je crois certes que vous avez raison, et que j'ai mal fait. De ce pas il retourna vers Mgr. de Genève, et en le rencontrant dans sa chambre, il lui dit tout bellement : Monseigneur, j'ai rencontré en m'en allant un de nos officiers, qui m'a dit que j'avais fait une impertinence de vous avoir laissé seul, et que je ne manquerai pas de recouvrer Matines une autre fois, mais que nous n'avons pas tous les jours un Monseigneur de Genève. Je l'ai cru, et je m'en suis revenu tout droit vous demander pardon, et vous prier d'excuser ma sottise, car je vous assure que *ignorans feci*, et que je ne mens point. Le bienheureux François, ajoute l'écrivain, fut ébloui de cette notable rondeur, candeur, ingénuité, simplicité, et me dit qu'il en fut plus ravi que s'il eût vu faire un miracle."

Il faut se garder de croire que les Chartreux, absorbés dans leurs méditations, soient inutiles à leurs frères et se contentent de vivre pour eux-mêmes. Leur présence au milieu des montagnes est pour les villages des environs une source continuelle de bienfaits. Souvent, dans des années de disette, ils ont nourri des communes entières. Ils dotent de bâtiments nécessaires les villages trop pauvres pour les construire eux-mêmes : ici, c'est une église paroissiale qu'ils élèvent ; là, une fontaine publique ; ailleurs, une maison d'école. Il y a quelques années, un incendie dévora le village de Saint-Pierre-de-Chartreuse, le plus rapproché

du monastère. Les religieux recueillirent tous les habitants dans les dépendances du couvent, les nourrirent et pourvurent à tous leurs besoins. Et en même temps ils faisaient rebâtir à leurs frais le village incendié. Puis, quand tout fut terminé, ils firent rentrer dans leurs habitations neuves et propres les villageois émerveillés. Après cela on dira encore : A quoi servent ces contemplatifs ? Des oisifs qui n'ont jamais rendu le moindre service à leurs frères, des habitués de café, des journalistes qui passent leur vie à couvrir des feuilles de papier d'idées malsaines, demanderont à quoi servent ces religieux au milieu de rochers. Qu'ils écoutent encore quelques faits.

En 1854, un vaste incendie jeta dans la désolation et la misère une paroisse considérable, Saint-Laurent-du-Pont. Les Chartreux prirent chez eux tous les enfants, et, de plus, contribuèrent largement à la reconstruction du village. Aujourd'hui on voit à l'entrée une magnifique église ogivale, dont une ville pourrait être fière. Elle est due presque toute entière à la générosité et aux soins des religieux. Trois autres villages, Saint-Joseph-de-Rivière, Villette et les Echelles, leur doivent également en grande partie leurs églises neuves, d'une excellente architecture. Les malades et les infirmes sont aussi spécialement les objets de leur charité. Il y a, à un quart d'heure du monastère, des bâtiments qui leur appartiennent. Une partie a été convertie par eux en hôpital, pour y recevoir les infirmes de tous les villages des environs.

Si j'entre dans ces détails, Monsieur le Rédacteur, sur l'influence bienfaisante des Chartreux, si j'indique quelques-unes de leurs œuvres de charité, ce n'est pas que je croie qu'ils aient besoin de ces œuvres pour se faire en quelque sorte pardonner leur existence. Je l'ai dit en commençant cette lettre, il n'y a rien d'aussi grand dans la création que les relations de l'âme avec la divinité : et le chartreux est l'homme qui les cultive le mieux et les porte à leur plus haute perfection. Assurément la culture de l'âme vaut mieux que celle de la matière, et surtout celle de cette partie supérieure, de ce côté divin par lequel l'âme touche à Dieu. Or, c'est cette partie céleste de nous-mêmes que le chartreux développe et perfectionne. Je sais que ces idées ne sont pas à la mode, que nous nous enfonçons de plus en plus dans la matière ; mais, laissons du moins ceux qui ne s'en contentent pas chercher autre chose. On nous construit des cités splendides, et les hommes se pressent pour les habiter. La solitude est la patrie des âmes fortes. Et ne faut-il pas, du reste, qu'il y ait des institutions qui conviennent à toutes les âmes ? Ne faut-il pas que la religion déploie tous ses aspects, et la vertu toutes ses formes ? Laissons-le prêtre séculier, le missionnaire, le dominicain, le franciscain, le jésuite, le frère des écoles chrétiennes exercer sur le monde leur action salutaire ; mais laissons le chartreux et la carmélite

cultiver la partie la plus céleste de nous-mêmes. Laissons-les prier dans la solitude pour ceux qui ne prient pas. Il y a une loi générale, obscure, sans doute, dans ses applications particulières, mais certaine dans son existence : c'est celle de la solidarité qui nous relie tous les uns les autres. Et la raison n'est pas difficile à comprendre, elle est aussi simple que profonde ; nous sommes tous frères, en réalité et devant Dieu, nous sommes membres d'une même famille ; est-il étonnant que nous dépendions plus ou moins les uns des autres ? Laissons donc l'humanité prier dans le chartreux et la carmélite ; ils sont peut-être les paratonnerres de la terre, et elle a grand besoin.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, etc.

L'ABBÉ DESORGES.

## FIOR D'ALIZA.

(Voir pages 15 et 182.)

Je le quittai tranquille et préparé à recevoir, sans se troubler, le lendemain, la signification de l'arrêt par la bouche du président du conseil de guerre.

Je m'approchai avec un visage gracieux, compatissant, de la loge de la femme du galérien qui donnait le sein à son nourrisson ; je la plaignis, je la flattai d'une prochaine délivrance, de la certitude de retrouver son amant après sa peine accomplie ; je la provoquai à me raconter toutes les circonstances que déjà je connaissais de ses disgrâces ; je fis vite amitié avec elle, car ma voix était douce, attendrie encore par l'émotion que j'avais dans l'âme depuis le matin ; de plus nous étions du même âge, et la jeunesse ne se défie de rien, pas plus que l'amour et le chagrin.

Enfin, après une heure d'entretien, nous étions bons amis, quoique je fusse le porte-clefs et elle la prisonnière.

— Est-ce que vous ne donneriez pas beaucoup, lui demandai-je, pour que votre petit eût deux tasses de lait au lieu d'une ?

— Oh ! dit-elle, je donnerais tout, car le petit souffre de la faim avec mon lait, qui est si rare et si amer sans doute ; mais je n'ai plus un baïoque à donner contre du lait. Que faire ?

— Est-ce que vous ne possédez aucun objet de petit prix à faire

vendre pour vous procurer un petit adoucissement de plus pour le petit qui est si maigre ?

— Moi, dit elle, en paraissant chercher dans sa mémoire sans y rien trouver : non, je n'ai plus rien au monde, dans les poches de ma veste, que sa boucle d'oreille de laiton cassée, qu'il m'avait donnée le jour de nos noces, et la lime que je lui avais achetée pour limer sa ceinture de fer et qu'il m'a rendue en s'évadant, comme deux reliques de notre amour et de notre délivrance. Mais, excepté le cœur de celle à qui ces reliques rappellent des heures tristes ou douces, qui est-ce qui donnerait un carlin de cela ?

— Moi, lui dis-je, non point des carlins ou des baïoques, parce que je n'en ai point à ma disposition, mais deux écuelles de lait au lieu d'une, parce que je puis doubler à mon gré les rations des prisonniers, et cela dans votre intérêt, ajoutai je, car si on venait à visiter les poches des détenus et qu'on y découvrit cette lime, on supposerait que vous l'avez sur vous pour en faire mauvais usage et on doublerait peut-être le temps de votre peine ou on vous en enlèverait sans doute la consolation.

— Oh ! Dieu, dit la jeune mère, serait-on bien assez barbare ! Mais vous avez peut-être raison, dit-elle, en fouillant dans ses poches avec précipitation.

Tenez ! voilà la boucle d'oreille et la lime sourde, et elle me glissa par-dessous les barreaux un petit peloton de fil noir qui contenait les deux reliques de son amant.

Elle pleurait en me les remettant, et ses doigts semblaient vouloir retenir ce que me tendait sa main. Je pris le peloton, je le déroulai, je pris la lime, que je glissai entre ma veste et ma chemise, et je lui rendis la boucle d'oreille cassée, qu'elle baisa plusieurs fois en la cachant dans sa poitrine.

Ce fut ainsi qu'à tout risque je me procurai cette lime que je n'aurais pu me procurer dans la ville de Lucques, parce qu'une fois entré en fonctions, un porte-clefs ne peut plus sortir des murs, et parce que, si j'avais fait acheter une lime par le *piccinino* ou par un autre commissionnaire de la prison, on aurait soupçonné que j'avais été corrompue par un de mes captifs, et que je voulais à prix d'argent lui fournir le moyen de s'évader.

Le lendemain, de grand matin, pendant que je balayais le vestibule et la geôle, un grand nombre de messieurs, vêtus de robes noires et rouges, vinrent lire au pauvre Hyeronimo son arrêt et lui signifier que le duc ayant ratifié la sentence, il n'avait plus de recours qu'en Dieu et qu'il avait quatre semaines et quatre jours pour se préparer à la mort.



Il devait être fusillé sur les remparts de Lucques, au milieu d'une petite place, devant la caserne des sbires, en réparation de ceux de cette caserne qu'il avait tués ou blessés.

Par bonheur, je n'assistai pas à la lecture de la sentence, parce que, dans ces occasions, la justice ne laissait entrer avec elle que le *bargello*.

Quand ils sortirent, les hommes noirs disaient entre eux :

— Quel dommage qu'un si jeune homme et un si bel adolescent ait un visage si trompeur et si candide ! Avez-vous vu de quel front tranquille et résigné il a entendu son arrêt sans vouloir ni confesser son crime, ni demander sa grâce, ni insolenter la justice ? Ce serait un bien grand innocent, si ce n'était pas le plus précoce des hypocrites.

Pendant que j'entendais sans lever la tête de dessus le pavé, que je faisais semblant de laver avec mon eau et mon éponge, Dieu sait ce que je pensais en moi-même de la justice des hommes qui voit le crime et qui ne lit pas dans les cœurs.

Le dernier des juges qui sortait dit à l'autre :

— Il est fâcheux qu'on n'ait pas pu découvrir où cette jeune fille, sa complice, s'est enfuie de leur caverne dans les bois comme une biche sauvage, on aurait eu par elle tous les motifs et tous les détails du forfait !

Je compris par là qu'on m'avait cherchée et que, sans doute, on me cherchait encore, et que je devais plus que jamais éviter de me laisser reconnaître pour ce que j'étais. Toutes les fois qu'on frappait du dehors à la porte de fer de la prison, je laissais le *piccinino* aller tirer le verrou aux étrangers, et, sous un prétexte ou l'autre, je montais dans ma tour pour éviter les regards des sbires ou des curieux. J'y passais mon temps à prier Dieu, et à apprivoiser la plus jeune des colombes.

Il ne m'avait pas fallu beaucoup de jours pour la priver et pour en faire l'innocente messagère entre la lucarne de ma chambre et la lucarne du meurtrier ; à toutes les pensées que j'avais, je lui mettais un nouveau fil à la patte, tantôt brun, tantôt rouge, tantôt blanc, comme mes pensées elles-mêmes, selon leur couleur ; puis je battais mes mains l'une contre l'autre pour l'effrayer un peu, afin qu'elle s'envolât vers Hyeronimo et qu'elle le désennuyât par ses caresses.

Hyeronimo, de son côté, lui baisait la gorge et lui remettait toujours à la patte le fil bleu de sa ceinture, qui voulait dire : amour ou amitié entre lui et moi. Ah ! si nous avions su écrire ! Mais où aurions-nous appris nos lettres ? nos pères, nos mères, nos oncles ne savaient que par cœur leurs prières. Hormis les courts moments où mon service m'appelait dans la cour et où je pouvais entrer dans le cachot et

baiser ses chaînes, nos seuls moyens de communication ensemble étaient donc la colombe et la zampogne.

Je continuai à en jouer tous les soirs et une partie des nuits, pour reporter, par les sons, la pensée d'Hyeronimo en haut, vers moi et vers nos beaux jours dans la montagne. La femme du *bargello* aimait bien les airs que je jouais ainsi pour un autre, et elle me disait le matin :

— Je ne sais pas ce qu'il y a dans ta zampogne, mais elle me fait rêver et pleurer malgré moi, comme si elle disait je ne sais quoi de ma jeunesse à mon cœur ; ne crains pas, mon garçon, d'en jouer tout à ton aise, même quand tu devrais me tenir éveillée pour l'entendre : j'ai plus de plaisir à veiller qu'à dormir, en l'écoutant.

Les pauvres prisonniers me disaient de même :

— Au moins notre oreille est libre quand notre âme suit dans l'air les sons qui chantent ou qui prient avec ton instrument.

Mais il n'y avait que Hyeronimo qui comprit ma pensée et la sienne dans les joies ou dans les tristesses de la zampogne : nos deux âmes s'unissaient dans le même son !

La pauvre femme du forçat seule ne s'y plaisait pas.

— Ah ! soupirait-elle en soulevant son beau nourrisson endormi du mouvement de sa poitrine, à présent qu'il n'y est plus, je ne pense plus seulement à la musique ; quand un air ne tombe pas dans un cœur, qu'importe ? Ce n'est que du vent.

Mais quels moments délicieux, quoique tristes, comptaient pour lui et pour moi les voûtes de son cachot, quand j'y rentrais le matin avant que le *bargello* fût levé, pendant que le *piccinino* dormait encore et que personne ne pouvait nous surprendre ou nous entendre !

A peine, dans ces moments-là, regrettions-nous d'être en prison, tant le bonheur de nous être avoué notre amour nous inondait tous les deux ! Qu'est-ce qu'il me disait, qu'est-ce que je lui disais, je n'en sais plus rien ; pas beaucoup de mots peut-être, rien que des soupirs, mais dans ces silences, dans ce peu de mots, il y avait d'abord la joie de savoir que nous nous étions trompés, et bien trompés, monsieur, en croyant depuis six mois que nous avions de l'aversion l'un pour l'autre, tandis que c'était par je ne sais quoi que nous nous fuyions comme deux chevaux qui se cherchent, qui se regardent, qui se font peur et qui reviennent pour se fuir et se chercher de nouveau, sans savoir pourquoi.

Ensuite la pensée des jours sans fin que nous avions passés ensemble, depuis que nous respirions et que nous grandissions dans le berceau, dans la cabane, dans la grotte, dans la vigne, dans les bois, sans songer que jamais nous pourrions être désunis l'un d'avec l'autre, et puis ceci, et puis cela que nous n'avions pas compris d'abord dans nos ignorances, et que nous nous expliquions si bien à présent que nous nous étions

avoué notre penchant, contrarié par nous seuls, l'un vers l'autre ; et puis la fatale journée de la coupe du châtaignier, et puis celle de ma blessure par le tromblon du sbire, quand il avait étanché mon sang sur mes bras avec ses lèvres ; et puis ma folie de douleur et ma fuite de la maison sans savoir où j'allais pour le suivre, comme la mousse suit la pierre que l'avalanche déracine ; et puis ma pauvre tante et mon père aveugle abandonnés à la grâce de Dieu et à la charité du père Hilario, dans notre nid vide ; et puis l'espérance que les anges du ciel nous délivreront des pièges de la mort où nous étions pris, tels que deux oiseaux, pour nous punir d'en avoir déniché, les printemps, tant d'autres dans nos pièges de noisetier, quand nous étions enfants ; et puis la confiance de nous sauver de là, plus tard, d'une manière ou d'autre, car les quatre semaines et les quatre jours nous paraissaient si longs, que nous ne pensions jamais en voir la fin.

Vous savez, monsieur, quand on est si jeune et que l'on compte si peu de mois dans la vie passée, les mois à venir paraissent longs comme des années. Nous nous croyions sûrs, après nous être ainsi rejoints, de rencontrer une bonne heure dans tant d'heures devant nous, et nous jouissions de nos minutes d'entretien comme si elles avaient formé des heures et que les heures n'eussent pas formé des semaines.

— Mais vous, pauvres gens, aveugles et abandonnés à vous deux dans cette cabane, sans nièce et sans fils, et presque sans chien, que se passait-il, pendant ce temps, dans votre esprit ? demandai-je à l'aveugle, père de Fior d'Aliza.

— Ah ! monsieur, me répondit l'aveugle, il ne se passait rien les premiers jours que des désolations, des désespoirs et des larmes. Quelle mort attendait Hyeronimo à Lucques, devant les juges trompés et irrités par les sbires ? Quels hasards dangereux rencontrerait Fior d'Aliza sur ces chemins inconnus et dans une ville étrangère, au milieu d'hommes et de femmes acharnés contre l'innocence, si l'on venait à découvrir son déguisement ? Où trouverait-elle un gîte pour les nuits, sa nourriture pendant les jours ? Comment, vermisseau comme elle était, ainsi que nous, aux yeux des riches et des puissants, parviendrait-elle soit à pénétrer vers son cousin dans des cachots, soit à s'introduire dans des palais gardés par des sentinelles, pour tomber à genoux devant monseigneur le duc ?

Comment, si elle était jamais reconnue par un des pèlerins ou des sbires extasiés de sa beauté, quand ils l'avaient aperçue sur notre porte, échapperait-elle aux poursuites du chef des sbires qui avait commis tant de ruses pour l'obtenir de sa tante ? Comment connaîtrions-nous nous-mêmes ce qui se passait là-bas, au pays de Lucques, sans nouvelles de nos enfants, si nous n'y descendions pas nous-mêmes, ou bien,

si nous parvenions à y descendre, les exposant à être reconnus rien qu'en demandant à l'un ou à l'autre si on les avait vus ?

Obligés de rester dans notre ignorance, si nous nous traînions jusqu'à Lucques, ou mourant de nos inquiétudes, si nous n'y descendions pas ! Ah ! monsieur, le sommeil n'était pas venu une heure de suite sur nos yeux depuis le jour du malheur ; nous n'avions la nuit d'autre bruit dans la cabane que le bruit confus de nos sanglots, mal étouffés sur nos bouches, et de temps en temps les cris de douleur involontaires du petit chien, couché sur le pied de mon lit, quand sa jambe coupée, qui n'était pas encore guérie, lui faisait trop mal, et qu'il implorait ma main pour le retourner sur sa paille.

Non, je ne pense pas, quoi qu'on en dise là-haut au couvent quand on y prêche sur les peines de l'enfer aux pèlerins, que les peines mêmes de l'enfer puissent dépasser nos peines dans notre esprit.

Quant à la nourriture, nous n'y pensions seulement pas, bien que nous n'eussions plus, pour soutenir nos misérables corps et pour nourrir le chien Zampogna, que quelques croûtes de pain dur, que le père Hilario nous avait laissées dans sa besace jusqu'à son retour.

Voilà tout ce qui se passait au grand châtaignier, monsieur ; la misère, et le chagrin qui empêchait de sentir la misère.

Le septième jour pourtant nous eûmes deux grandes consolations, car la Providence n'oublie pas même ceux qui paraissent les abandonnés de Dieu.

Premièrement, le petit chien Zampogna fut tout à fait guéri de sa jambe coupée et commença à japer un peu de joie autour de nous en gambadant sur ses trois pattes, devant la porte, comme pour me dire : Maître, sortons donc et allons chercher ceux qui manquent à la maison ; je puis à présent te servir et te conduire comme autrefois, fie-toi à moi de choisir les bons sentiers et d'éviter les mauvais pas ; et il s'élançait sur le chemin qui descend vers Lucques comme s'il eût compris que ses deux amis étaient là-bas ; puis il revenait pour s'y élanter encore.

Secondement, le père Hilario remonta péniblement et tout essouffé par le sentier de la ville au couvent, et, jetant sa double besace pleine comme une outre sur la table du logis :

— Tenez, nous dit-il, voilà l'aumône de la semaine pour le corps ; le prieur m'a dit de quêter d'abord pour vous comme les plus misérables ; le couvent ne manque de rien pour le moment, grâce aux pèlerinages de la Notre-Dame de septembre, qui va remplir les greniers de farine et les celliers d'outres de vin.

Et puis, ajouta-t-il, voilà l'aumône de l'esprit. Ecoutez moi bien.

Alors, il nous raconta qu'il avait frappé à toutes les portes de Luc-

ques pour savoir si l'on avait entendu parler d'un homicide commis dans la montagne, sur un brigadier des sbires, et si l'on savait quelque chose du sort qu'on réservait au jeune montagnole ; qu'on lui avait répondu qu'il serait jugé prochainement par un conseil de guerre, et qu'en attendant il était renfermé dans un des cabanons de la prison, sous la surveillance du *bargello* ; que le *bargello* était incorruptible, mais très-humain, et qu'il n'aggraverait certainement pas jusqu'à l'échafaud les peines du pauvre criminel. Il ajouta que, même après le jugement, on avait encore le recours en grâce auprès de monseigneur le duc et que, dans tous les cas, le condamné avait encore un sursis de quatre semaines et de quatre jours entre l'arrêt suprême et l'exécution ; enfin que, pendant ces quatre semaines et ces quatre soleils de sursis, le condamné, soulagé de toutes ses chaînes derrière sa grille, ne subissait plus le secret, mais qu'il était libre de recevoir dans sa prison ses parents, les prêtres, les moines charitables et tous les chefs des confréries pieuses de la ville et des montagnes, tels que frères de la Miséricorde, frères de la Sainte-Mort, pénitents noirs et pénitents blancs, dont l'œuvre est de secourir les prisonniers, de sanctifier leur peine et même leur supplice.

A ce mot, monsieur, nous tombâmes, ma belle-sœur et moi, à la renverse contre la muraille, les mains sur nos yeux, en criant : “ Est-il bien possible ! Quoi ! aurait-on bien le cœur de supplicier un pauvre enfant innocent dont tout le crime a été de défendre nous et sa cousine ? ”

— Rassurez-vous un peu, nous dit le frère quêteur, sans toutefois trop compter sur la justice des hommes, qui n'est souvent qu'injustice aux yeux de Dieu et qui n'a pour lumière que l'apparence au lieu de la vérité.

— Et ma fille ? ma fille ? ma Fior d'Aliza, s'écriait ma belle-sœur, n'en avez-vous donc appris aucune nouvelle par les chemins ou sur les places de Lucques ?

— Aucune, répondit le vieux frère ; c'est en vain que j'ai demandé discrètement aux portes de tous les couvents où l'on distribue gratis de la nourriture aux nécessiteux, vagabonds, mendiants ou autres, si l'on avait vu tendre son écuelle à un jeune et beau pifferaro des montagnes ; c'est en vain que j'ai demandé aux marchands sur leurs portes, aux vendeuses de légumes sur le marché, si elles avaient entendu de jour ou de nuit la zampogne d'un musicien ambulant jouant des airs, au pied des Madones, dans leurs niches ou devant le portail des chapelles. Tous et toutes m'ont affirmé que, depuis la noce de la fille du *bargello* avec un riche *contadino* des environs, on n'avait pas entendu une seule note de zampogne dans la ville, attendu que ce n'était pas la

saison où les musiciens des Abruzzes descendaient après les moissons dans les plaines.

Ces réponses uniformes m'avaient donné d'abord à penser que votre fille n'avait pas osé entrer à Lucques et qu'elle errait çà et là dans les villages voisins, comme un enfant qui regarde les fenêtres des maisons et qui voudrait bien y pénétrer, sans oser toutefois s'approcher des portes. Puis, en réfléchissant mieux et en me demandant comment la noce d'un *contadino* avec la fille du *bargello* avait pu trouver un *pifferaro* pour entrer en ville, dans une saison où il n'y a pas un seul musicien ambulante dans la plaine de Lucques, je me suis demandé à moi-même si ce musicien inconnu qui jouait pour cette noce jusqu'au seuil de la prison, n'y aurait pas été poussé par l'instinct de s'y rapprocher, un jour ou l'autre, de celui qu'elle aime, et sans vouloir interroger personne de la prison, dans la crainte d'apprendre ainsi aux autres ce que je voulais savoir moi-même, je n'ai fait que saluer la femme du *bargello* sur sa porte, et j'ai passé ; mais quand la nuit a été venue, je me suis porté à dessein dans ma stallé de la chapelle voisine, et j'ai écouté de toutes oreilles si aucune note de zampogne ne résonnait dans les cours ou le voisinage de la prison.

Eh bien ! vous me croirez si vous voulez, pauvres gens, ajouta-t-il, mais avant que l'*Ave Maria* eût sonné dans les cloches de Lucques, un air de zampogne est descendu, comme un concert des anges, d'une lucarne grillée tout au haut de la tour du *bargello*.

Et vous me croirez encore, si vous avez de la foi, j'ai reconnu, tout comme je reconnais votre voix à tous les deux à présent, la vraie voix et le vrai air de la zampogne de votre frère et de votre mari, mort des fièvres en revenant des Maremmes ; et, bien plus encore, ajouta-t-il, l'air que j'ai entendu si souvent jouer dans la grotte par vos deux enfants, pendant que je montais ou que je descendais par votre sentier ! J'ai cru d'abord à un rêve ; j'ai écouté longtemps après que les cloches de l'*Ave Maria* se taisaient sur la ville, et le même air de l'instrument de votre frère a continué à se faire entendre à demi son dans la tour, par-dessus les toits de la prison.

— Dieu ! s'écria ma belle-sœur, est-ce qu'on l'aurait bien jetée dans cet égout d'une prison, la belle innocente ! Oh ! laissez-moi descendre vite à la ville pour qu'on me la rende avant qu'elle ait été salie dans son âme par le contact avec ces malfaiteurs et ces bourreaux !

— Arrêtez-vous, femme, arrêtez-vous quelques jours comme je me suis arrêté moi-même après avoir entendu, de peur de dévoiler prématurément un mystère qui contient peut-être le salut de vos deux enfants.

— Oui, j'ai pensé en moi-même : ne disons rien ; qu'il nous suffise-

de soupçonner qu'elle est là ; que son cousin n'y est probablement pas loin d'elle ; que le bon Dieu, en permettant ce rapprochement, a peut-être un dessein de bonté sur le pauvre prisonnier comme sur vous-mêmes, et attendons que le mystère s'explique avant d'y mêler nos indiscrettes curiosités et nos mains moins adroites que celles de l'amour innocent !

Car je suis vieux, voyez-vous, mes braves gens, il y a longtemps que ma barbe est blanche ; j'ai vu passer et repasser bien des nuages sur de beaux jours et ressortir bien de beaux jours des nuages, et j'ai appris qu'il ne fallait pas trop se presser, même dans ses bons desseins, de peur de les faire avorter en les pressant de donner leur fruit avant l'heure, car il y a des choses que Dieu veut faire tout seul et sans aide ; quand nous voulons y mêler d'avance notre main il frappe sur les doigts, comme on fait aux enfants qui gâtent l'ouvrage de leur père ! Ainsi, faites comme moi : priez, croyez et prenez patience !

Mais, tout en prenant patience, ajouta le sage frère quêteur, je n'ai pas pourtant perdu mon temps et toutes mes peines à Lucques et aux environs pendant la semaine.

Écoutez encore, et remettez-moi ces grimoires de papier, ces som-mations et ces actes que Nicolas del Calamayo, le conseil, l'avocat et l'huissier de Lucques, vous a fait signifier l'un après l'autre pour vous déposséder du pré, de la grotte, des champs, des mûriers, de la vieille vigne et du gros châtaignier, au nom de parents que vous ne vous connaissiez pas dans les villages de la plaine du Cerchio ; c'était peut-être une mauvaise pensée qui me tenait l'esprit, ajouta le frère, mais, quand j'ai su la passion bestiale du chef des sbires pour votre belle enfant, sauvage comme une biche de votre forêt ; quand j'ai appris qu'un homme si riche et si puissant dans Lucques vous avait demandé la main d'une fille de rien du tout, nourrie dans une cabane ; quand on m'a dit que la petite l'avait refusé, et qu'à la suite de ce refus obstiné pour l'amour de vous et de son cousin, le sbire s'était présenté tout à coup et coup sur coup, muni de soi-disant actes endormis jusque-là, qui attribuaient, champ par champ, votre petit bien au chef des sbires, acquéreur des titres de vos soi-disant parents d'en bas, je n'ai pu m'empêcher d'entrevoir là-dedans des hasards bien habiles, et qui avaient bien l'air d'avoir été concertés par quelque officier scélérat de plume, comme il y en a tant parmi ces hommes à robe noire qui grignotent les vieux parchemins, comme des rats d'église grignotent la cire de l'autel.

Je suis allé trouver mon vieil ami de Lucques, le fameux docteur Bernabo, qui, quoique retiré de ses fonctions d'avocat du duc, donne encore des consultations gratuites aux pauvres gens de Lucques et des

villes voisines. Il me connaît depuis quarante ans pour avoir été quêter toutes les semaines à sa porte, et pour m'avoir toujours donné autant de bonnes grâces pour moi que de bouteilles de vin d'Aleatico pour le monastère.

Je lui ai demandé la faveur de l'entretenir après son audience, en particulier ; quand le monde a été dehors de sa bibliothèque, je lui ai demandé, à voix basse, s'il pouvait me donner des renseignements aussi secrets qu'en confession sur un certain scribe attaché au tribunal de Lucques, nommé Nicolas del Calamayo.

— Eh quoi ! m'a-t-il répondu en riant et en me regardant du capuchon aux sandales, frère Hilario, est-ce que vous avez attendu vos quatre-vingts ans pour désertier la piété et l'honneur, et pour avoir besoin, dans quelque mauvaise affaire, d'un mauvais conseil ou d'un habile complice ?

— Pourquoi me dites-vous cela ? ai-je répondu au docteur Bernabo, qui ne rit pas souvent.

— Mon brave frère Hilario, m'a-t-il répliqué très-sérieusement alors, c'est qu'on ne se sert de ce drôle de Nicolas del Calamayo que quand on a un mauvais coup de justice à faire ou une mauvaise cause à justifier par de mauvais moyens.

Et le chef des sbires de Lucques, son ami ? ai-je poursuivi, en sondant toujours la conscience du docteur Bernabo.

— Le chef des sbires, m'a-t-il répondu, n'est pas un coquin aussi accompli que son ami Nicolas del Calamayo : l'un est le serpent, l'autre est l'oiseau que le serpent fascine et attire dans la gueule du vice.

Le chef des sbires n'est qu'un homme léger, débauché et corrompu, qui ne refuse rien à ses passions quand on lui offre les moyens de les satisfaire, mais qui, de sang-froid, ne ferait pas le mal si on ne lui présentait pas le mal tout fait. Vous savez que ce caractère-là est le plus commun parmi les hommes légers ; leur conscience ne leur pèse pas plus que leur cervelle, et ce qui leur fait plaisir ne leur paraît jamais bien criminel.

Tel est, en réalité, le chef des sbires ; son plus grand vice, c'est son ami Nicolas del Calamayo !

— Eh bien ! seigneur docteur, dis-je alors à Bernabo, je vais vous exposer une affaire grave et compliquée dans laquelle le chef des sbires a un intérêt, et Nicolas del Calamayo, les deux bras jusqu'aux coudes.

— Je vous écoute, dit Bernabo.

Je lui ai raconté alors le hazard qui fit rencontrer la belle Fior d'Aliza par le sbire en société de son ami Nicolas del Calamayo ; la demande, le refus, l'entêtement du sbire, l'obstination de la jeune fille, puis la dépossession, pièce à pièce, par les soins du procureur Nicolas



del Calamayo, au moyen d'actes présentés par lui à la justice, actes revendiquant pour des parents, au nom d'anciens parents inconnus dont le sbire avait acheté les titres, tout le petit héritage de vos pères et de vos enfants.

En m'écoutant, le vieux docteur en jurisprudence fronçait le sourcil et se pinçait les lèvres avec un sourire d'incrédulité et de mépris qui montrait assez ce qui se passait dans son âme.

— Avez-vous sur vous ces pièces ? me dit Bernabo.

— Non, répondis-je.

— Eh bien ! apportez-les-moi la première fois que vous descendrez du monastère à la ville ; je vous en rendrai bon compte après les avoir examinées, et si elles me paraissent suspectes dans leur texte, comme elles le sont déjà à mes yeux dans leurs circonstances, rapportez-vous-en à moi pour faire une enquête secrète et gratuite chez les prétendus parents ou ayants droits de votre pauvre aveugle. La meilleure charité à faire aux braves gens, c'est de démasquer un coquin comme ce Nicolas del Calamayo avant de mourir, et de lui arracher des ongles ses victimes.

Allez, frère Hilario, et mettez-vous seulement un sceau de silence sur votre barbe ; qui sait si, en sauvant le patrimoine de ces pauvres gens, nous ne parviendrons pas aussi à découvrir quelque embûche tendue à la vie du criminel, peut-être innocent, qu'on va juger sur de si vilaines apparences !

Le frère termina son récit en prenant les pièces dans l'armoire.

— Ah ! que nous font les biens, la vigne, le pré, le châtaignier, la maison même, nous écriâmes-nous, ma belle-sœur et moi. Qu'on prenne tout, qu'on nous jette tout nus dans le chemin, mais qu'on nous rende nos deux pauvres innocents !

— Résignez-vous à la vo'onté de Dieu, quel que soit le sort d'Hieronimo, nous dit-il en s'en allant ; je monte au monastère pour instruire le prieur de votre angoisse et du motif de mes absences. Je lui demanderai de séjourner à la ville autant que ma présence pourra être utile au prisonnier pour ce monde ou pour l'autre ; je remonterai jusqu'ici dès que j'aurai une bonne ou mauvaise nouvelle à vous rapporter d'en bas ; ne cessez pas de prier.

— Ah ! répondîmes-nous tout en larmes, si nous cessions de prier nous aurions cessé de trembler ou d'espérer pour la vie de nos enfants, nous aurions bien plutôt cessé de vivre !

Il s'en alla, et nous entendîmes, pendant la nuit suivante, son pas lourd, lent et mesuré, qui faisait rouler les cailloux sur le sentier en redescendant du monastère vers la ville.

Nous restâmes douze grands jours sans le voir remonter et sans rien

apprendre de ce qui se passait en ville. Hélas ! il craignait sans doute de nous informer trop tôt de la condamnation sans remède de Hyeronimo ; mais chaque heure de silence nous paraissait le coup de la mort pour tous les quatre ! Voilà tout, monsieur.

(A continuer.)

## LES MERVEILLES DE L'HORLOGERIE.

(Voir pages 7 et 174.)

On ne tarda pas à transporter dans les montres les ingénieux mouvements automatiques des horloges, et Gribelin, de Blois, fit vers l'an 1600 une montre ovale dont le cadran indiquait les révolutions des astres et servait d'almanach perpétuel.

Le South Kensington Museum possède plusieurs montres de Pierre Combret, de Lyon : L'une, entre autres, donnée par la comtesse d'Arundel à son fils William Howard, de forme ovale, contenant un réveille-matin et un calendrier romain, et indiquant les jours de la semaine, le quantième du mois, les phases de la lune, les signes du zodiaque. On voit au British Museum la *montre de Milton*, qui, après avoir été emportée en Amérique par les descendants du poète, avait été dernièrement renvoyée avec d'autres effets à une famille pauvre du Yorkshire, qui la vendit pour 3 fr. 30 c.

Lady Fitzgerald possède une montre émaillée, présent de Louis XIII à Charles Ier, avec l'image en relief de saint Georges et du Dragon et la légende de la Jarretiére. M. Mitford a une autre montre du *roi martyr* que celui-ci donna à sir Thomas Herber le matin même du jour de son exécution. Les montres de Cromwell et de Charles II sont presque aussi communes que le sont en France les *cannes de Voltaire*.

C'est à des artistes français qu'est due l'application des émaux opaques aux boîtes de montres. Le procédé consiste à employer des couleurs qui se fondent à la flamme et cependant conservent leur éclat. L'inventeur fut Jean Toutin, de Blois (1630), qui en fit part à ses confrères. On a de lui et de son frère des montres d'un travail exquis, une, entre autres, représentant sur émail des *Nymphes au bain* et une autre des épisodes du *Roland furieux*. On cite aussi parmi les chefs-d'œuvre de l'horlogerie en émail les montres de David Gorn, de Lyon.

Une montre bien faite peut aller pendant plusieurs siècles, et il n'y a pas longtemps que l'on produisit devant un comité de la Chambre des communes une montre de 1660 fonctionnant parfaitement encore aujourd'hui. Un perfectionnement important fut introduit dans la fabrication des montres par l'invention du ressort en spirale appliquée à l'arbre de balance. Cette invention, due à Stooke, mathématicien mort en 1658, et développée par Thomas Tompson, donna aux montres une régularité et une précision impossibles auparavant. Il est vrai que Jean Hauteville, né à Orléans en 1647 et mort en 1724, prétendit avoir inventé le ressort en spirale. Les montres à répétition, c'est-à-dire qu'on peut faire sonner à volonté, furent inventées par Daniel Quare en 1676. Charles II fit présent d'une de ces montres à Louis XIV : et une autre qui fut faite par Jacques II fonctionnait encore en 1823.

On trouve dans les *Philosophical Transactions* une description de ces montres portatives donnée en 1695 par Godefoi-Guillaume de Leibnitz. On sait que le grand philosophe, dont le génie est le plus universel peut-être des temps modernes, était né en 1646 et mourut en 1716. Bréguet fit la première *montre de touche* où l'heure est indiquée par onze boutons saillants autour du rebord de la boîte. Le duc de Wellington possédait une de ces montres dont il fit présent au roi d'Espagne.

L'application des pierres précieuses au mécanisme des montres dans le but de diminuer la friction des pivots est une invention de Nicolas Faccio, né à Genève ou à Bâle et établi à Londres, où il fit la connaissance de Sir Isaac Newton.

Vers 1724, un apprenti de Tompson, John Graham, inventa l'échappement horizontal qui est encore employé dans la plupart des montres suisses, mais a été remplacé dans la fabrique anglaise par le *duplex*, et plus récemment par le levier. Au dix-huitième siècle, l'invention de Graham assura aux montres anglaises une supériorité incontestable, qui les fit grandement apprécier sur le continent. Les contrefaçons devinrent bientôt nombreuses, et un jour qu'une personne montrait à Thomas Tompson une montre qui portait à tort son nom, celui-ci la saisit, la brisa d'un coup de marteau et en offrit une de sa fabrique au possesseur.

Maupertuis, le convive de Frédéric dans ses gais et libres soupers, fut moins heureux que son royal patron qui, à la bataille de Mollwitz, s'enfuit bravement du champ de bataille et galopa douze heures sur un long coursier auquel resta depuis le nom de cette chaude journée. Maupertuis, emmené à Vienne, y regrettait amèrement la perte de sa montre anglaise volée par les hussards. Le grand-duc de Toscane tira

de sa poche sa montre enrichie de diamants, qui était du même fabricant, l'offrit au savant français en lui disant : " Ce n'était qu'une plaisanterie, on m'a apporté votre montre et je vous la restitue."

Un *magazine* de Londres de 1753 met une montre de Graham au nombre des objets qui complètent la toilette du petit-maitre, que le *magazine* appelle, en français, *monsieur à la mode*. Beaumarchais avait longtemps fait des montres avant d'écrire le *Barbier de Séville* et le *Mariage de Figaro*. Un courtisan le rencontrant dans une galerie de Versailles crut lui faire une malice spirituelle en le priant de vouloir bien examiner sa montre, impertinente manière de rappeler à l'auteur son ancienne profession : " Je n'ai pas la main sûre," dit Beaumarchais, et, le grand seigneur insistant, il prit la montre qu'il laissa aussitôt tomber sur le parquet : " Je vous avais bien prévenu, ajouta-t-il, que je n'avais pas la main sûre," et il s'éloigna.

M. Wood décrit une montre d'or émaillée dont la boîte représente un paysage traversé par un voyageur auquel le soleil est censé adresser les mots de la légende : *Vada e vengo ogni giorno, ma tu andrai senza ritorno*. Ceci nous rappelle le cachet de fantaisie de lady Morgan représentant une montre avec la devise suivante, qui exprimait l'ardeur passionnée de sa nature, cachée sous l'apparence de la froideur : *Cheto fuor commoto dentro*. Quand les Prussiens entrèrent à Dresde en 1757, ils trouvèrent dans la garde-robe du comte Bruhl un vêtement complet avec une montre *pour chaque jour de l'année*. Le comte de Mansfield possède plusieurs montres dont les boîtes contiennent les portraits réunis de Caroline, reine de Danemark et de Struensée. La plus petite montre qui ait peut-être été faite fut présentée en 1764 à George III par l'horloger Arnold. Elle avait la dimension d'une pièce de vingt centimes, contenait cent vingt pièces différentes et le tout ne pesait que 11 grammes. Arnold, en retour de ce présent, reçut 500 guinées (13,000 fr.) et refusa d'en faire une semblable pour l'empereur de Russie. Le cylindre de cette montre fut le premier qu'on eût fait en rubis. Un clergyman anglais possède une montre en or faite par Lépine, de Paris, et donnée par Louis XV à Mme Du Barry en 1770. Ce fut en cette année-là que commença la mode de porter deux montres, une dans chaque gousset, coutume qui a passé chez les Chinois de nos jours. L'une des deux n'était souvent qu'une *fausse montre* en drap brodé de perles. La même année encore, Ranzonnet, de Nancy, fit une montre musicale qui jouait un air en duo ; et sous le règne de Catherine II un paysan russe, Kulubin, fit une montre automatique représentant la scène de la Résurrection et jouant l'hymne de Pâques en usage dans l'Eglise grecque. Jean-Jacques Rousseau avait une grossière montre de cuivre qui se vendit 500 fr. après sa mort. On connaît le passage

de l'*Emile* où il dit : " Le temps perd pour nous sa mesure quand nos passions veulent régler son cours à leur gré. La montre du sage est l'égalité d'humeur et la paix de l'âme. Il est toujours à son heure et il la connaît toujours."

Lunardi, attaché de l'ambassade napolitaine, qui fit en 1784 la première ascension en ballon qui eut lieu en Angleterre, reçut à cette occasion une belle montre d'or du prince de Galles, depuis George IV. Bréguet, de Paris, avait acquis au commencement de ce siècle une réputation européenne, bien justifiée par la perfection de ses œuvres. Alexandre Ier lui acheta plusieurs montres et lord Wellington donna 8,000 francs d'une de ses montres à répétition. Le duc et la duchesse de Berry et plusieurs lords anglais étaient au nombre des clients de Bréguet, qui fit une grande fortune. Il payait ses ouvriers trente francs par jour et jamais moins de vingt. Napoléon allait, dit-on, le consulter sur ses plans pour perfectionner les canons et les armes à feu. La montre de l'empereur était construite de telle façon qu'elle se remontait d'elle-même au moyen d'un levier qui, à chaque pas qu'il faisait, s'élevait et retombait. C'est sur le même principe qu'est construit le pedomètre, instrument destiné à mesurer le nombre de pas faits par la personne qui l'a dans sa poche. Dans l'exposition de Mme Tussaud, à Londres, on voit une montre donnée par l'empereur à son valet Mati, après la bataille de Leipzig.

Une gravure de 1830 montre la Mort entrant chez un horloger auquel elle fait voir un sablier en disant : "Vais-je bien ?—Vous avancez horriblement," est la réponse de l'horloger, qui n'est pas plus pressé que le bûcheron de La Fontaine. Peut-être le *joyau* de l'horlogerie anglaise\*, dans notre siècle, a-t-il été la montre faite en 1844 par Hartandson, de Cornhill, pour le sultan Abdul-Medjid. Cette montre, qui fut présentée à la reine et au prince Albert comme le chef-d'œuvre de l'art anglais, avait cinq pouces de diamètre et une double boîte en or à vingt-deux carats. La boîte extérieure était émaillée de fleurs. Le cadran était blanc et opaque, émaillé sur cuivre, et les chiffres étaient remplacés par des caractères turcs. Cette montre sonnait les heures et les quarts, non pas sur une cloche, mais sur des fils de fer qui rendaient un son *pareil à celui d'un orgue de cathédrale*. Le prix de cette montre et d'une autre pareille, commandées en 1844 par l'ambassade turque, était de 1,200 guinées (31,500 fr.). On voyait à l'Exposition de Londres de 1863 une petite montre suisse dont le diamètre était de cinq millimètres, fixée au bout d'un porte-

\* La plus grande fabrique d'horlogerie, en Angleterre, est celle de Rotheram et fils, à Coventry. Elle occupe cent quatre-vingts ouvriers et l'on y emploie la vapeur pour la confection des pièces.

crayon et indiquant sur son cadran les heures, les minutes, les secondes et le quantième du mois. M. Viner est l'inventeur des montres qui se remontent en tournant un bouton dans la poignée. On doit à M. Benson un instrument appelé chronographe, qui n'est autre chose qu'une montre à secondes employée pour les courses de chevaux et donnant la durée exacte de la course à un dixième de seconde près.

Un des problèmes qui ont le plus occupé l'attention des mathématiciens et des horlogers a été la découverte d'un instrument qui permit de reconnaître la longitude, c'est-à-dire la distance à l'est ou à l'ouest où un point quelconque se trouve d'un méridien donné. En 1598 Philippe III d'Espagne offrit 100,000 écus, et les Etats de Hollande 10,000 florins à celui qui inventerait un instrument pareil, chose qui paraissait si difficile que Morin aurait dit à Richelieu à ce sujet : " Je ne sais pas ce que cela pourrait être pour le diable ; mais pour un homme, tenter une pareille découverte serait le comble de la folie." Le major Holmes, en 1665, et Huygens, en 1675, entrevirent la solution du problème. Sous la reine Anne, le Parlement offrit 500,000 francs pour les frais des expériences nécessaires et une récompense proportionnée à l'inventeur de l'instrument qu'on cherchait. L'heureux inventeur fut John Harrison, fils d'un charpentier du Yorkshire, né en 1693. Avec le chronomètre qu'il avait construit, il partit, en 1736, pour Lisbonne, et des expériences répétées prouvèrent la précision parfaite de son instrument, qui lui valut le prix promis en 1761. Son fils, parti en 1761 pour les Indes occidentales, emporta un chronomètre qui, après quatre-vingt-un jours de traversée, ne se trouva être en retard que de deux secondes. Il arriva plus tard à obtenir une précision plus complète encore. William Harrison fut enterré à Hampstead, où son tombeau attira longtemps un grand concours de visiteurs. La France ne restait pas en arrière, et, dès 1768, Berthoud avait inventé une pendule marine qui fut mise à l'épreuve, pendant un voyage, par ordre exprès du roi \*. Le chronomètre de Harrison, qui coûtait 10,000 francs, fut perfectionné par Mudge, célèbre horloger de Londres, et construit d'une manière plus économique par Earnshaw et Arnold, inventeurs du ressort à balance cylindrique. Quelques mots suffirent pour faire comprendre l'usage qu'on fait du chronomètre. Supposez qu'un navire quitte Greenwich avec un chronomètre réglé sur l'horloge de l'Observatoire : ce chronomètre donnera le moyen de reconnaître la longitude d'un endroit donné, simplement en observant l'instant où le soleil passe à cet endroit, et en remarquant ensuite la

\* En 1772, un autre voyage à Terre-Neuve fut fait dans le but d'essayer les chronomètres de Le Roy. Cassini en écrivit un compte rendu.

différence entre cette heure-là et l'heure indiquée par le chronomètre réglé sur Greenwich, différence qui doit exister nécessairement soit à l'est soit à l'ouest, et qui permet au marin de reconnaître à l'instant la longitude où il se trouve, en comptant à raison de quinze degrés pour chaque lieue ou quinze minutes d'un degré géographique pour *une minute de temps*. La précision de ces merveilleux instruments est telle que le docteur Arnott, se rendant de l'Amérique du Sud en Asie après un voyage de plusieurs mois, put indiquer, à *un mille près*, la présence d'une île à cinquante milles au nord du navire. Il ajoute : "Supposé que le mouvement du petit instrument se fût accéléré ou ralenti tant soit peu, ses indications eussent été inutiles ou même dangereuses ; mais, la nuit et le jour, dans la nuit et dans le calme, par le froid et la chaleur, son battement régulier continua, notant exactement les révolutions de la terre et des astres, et, au milieu des vagues qui ne retiennent ni trace ni signal, il était toujours prêt à redire son histoire magique et indiquait le point précis du globe où nous étions arrivés." En 1830, Frodsham était arrivé à faire des chronomètres dont les variations, en un an, n'excédaient pas les cinquante-sept centièmes d'une seconde. Le prix des chronomètres est tombé maintenant à 62 livres sterlings environ (1,550 fr.). En 1839, les chronomètres de Dent, au moyen desquels on rechercha les différences de longitude entre Paris, Londres, Edimbourg, étaient d'une précision si merveilleuse que douze d'entre eux ne variaient que de cinq centièmes de seconde. Les principaux horlogers de Londres envoient chaque année leurs meilleurs chronomètres à Greenwich, où ils sont examinés et mis à l'épreuve, pour être ensuite achetés pour le service de la marine anglaise.

Nous bornerons là ces détails, qu'il serait facile de compléter en faisant des emprunts plus considérables à l'ouvrage de M. Wood, et nous terminerons par des réflexions, dont il serait facile de faire un long chapitre, sur la manière dont le temps est apprécié et employé chez les principales nations de l'Europe. Les Espagnols n'observent assurément qu'une moitié du précepte : *Vigilate et orate*. Il se peut qu'ils prient avec toute la ferveur même que semble indiquer leur pantomime expressive ; mais ils ne veillent guère, dans le sens de l'active et laborieuse vigilance recommandée par l'Évangile. Il suffit d'avoir vu les grands malandrins étendus au soleil dans les villes mornes et silencieuses de l'Estramadure, pour se faire une idée de la profonde paresse et de la torpeur somnolente de cette race, aussi indolente que les *lazzaroni* de Naples. Dans les républiques espagnoles de l'Amérique du Sud, la valeur du temps est si peu appréciée qu'on vous indiquera souvent un quart d'heure comme la durée d'un trajet qui vous prendra

trois heures. En Italie, la *far niente* proverbial des populations est une paresse élégante que diversifie et qu'embellit le charme de la musique mêlée à l'air même, et le goût des beaux-arts. Là, les heures ont un vol doux et lent, mais harmonieux et léger; elles vont et viennent dansantes, rieuses et couronnées de fleurs, comme ces belles et gracieuses nymphes qui les personnifient, et que le Guide a rangées en cercle autour du *char du Soleil*, sur les plafonds du palais Rospigliosi.

Il n'y a pas longtemps encore, l'Allemagne n'avait que trois passions : celle de la philosophie, de la musique et de la bière. Alors, les étudiants allemands, après avoir discuté un texte obscur de Fichte ou de Hegel, s'endormaient dans une taverne, bercés par le refrain d'un *lieder* et assoupis par les *fumées* de la bière et la *fumée* de la pipe. Dans un pareil milieu, on s'inquiétait peu de la fuite du temps, et nul ne songeait à compter les heures qu'une vieille horloge à coucou sonnait lentement au-dessus de la tête des buveurs. Plût au ciel qu'un ministre prussien n'eût pas inspiré à cette jeunesse une quatrième et malheureuse passion, la politique ! Parlerons-nous de l'emploi du temps en France ? Les Français n'en sont ni avares ni prodigues. Ce n'est pas qu'il manque de flâneurs embarrassés de tuer le temps, ou de jolies femmes qui le gaspillent. Les uns sont des sots, et les autres .... A Dieu ne plaise que je perde mon temps à leur faire la morale ! En général, les Français trouvent du temps pour tout : ils dépêchent les affaires sans précipitation, et savent limiter avec sagesse la durée de leurs plaisirs. Traversez la Manche, et vous vous trouvez aussitôt au milieu d'un peuple affairé, calculateur, où le temps se compte, se mesure et, qui plus est, se vend. Là, chaque minute a son prix ; la précision la plus complète dans les instruments qui mesurent le temps est recherchée en vue d'utiliser le plus court instant ; la ponctualité règne dans les plaisirs non moins que dans les affaires. Là, chacun songe à tirer profit des minutes et des quarts d'heure, la monnaie de billon du temps, et l'on découvre bientôt que l'on est au milieu de la nation à qui l'on doit le proverbe ; *Time is money*, "Le temps est de l'argent."

---

\* \* Il est des choses qui s'aperçoivent, se conçoivent d'elles-mêmes, dont la nature seule a le secret et dont on a la connaissance en naissant, comme la rose a son parfum.

\* \* Le commerce continué si vif et si poli des deux sexes a introduit en France une politesse assez ignorée ailleurs. La société dépend des femmes. Tous les peuples qui ont le malheur de les enfermer sont insociables.



## LA FEMME CHRÉTIENNE ET FRANÇAISE.

(Voir page 62.)

Naturellement, il en est de même pour les hommes du dix-huitième siècle. Raynal, D'Alembert, Diderot, ces grands ennemis du Christianisme, Helvétius, l'auteur matérialisme du livre de *l'Esprit*, qu'en dit M. Duruy, même dans sa petite *Histoire de France* à l'usage des écoles primaires ? Un seul mot, et c'est précisément le grand éloge fait par lui des sceptiques de la Renaissance : " Ils portaient sur toutes choses un esprit nouveau."

De même, sur Voltaire, pas une restriction, pas un blâme. Et quel éloge : " C'était le vrai roi du siècle..." " Son influence allait se retrouver dans l'élan universel de 89. \*

Il en dit encore plus sur Voltaire dans *l'Histoire de France* en deux volumes, et dans le volume destiné aux jeunes rhétoriciens ; il apprend à ces jeunes gens que Voltaire, celui dont la devise était : *Ecrasons l'infâme !* n'a poursuivi, comme Montaigne et Rabelais, qu'un seul but, le vrai, n'a eu qu'un ennemi personnel, le faux. †

M. Duruy ajoute ce que tout le monde sait trop : " Voltaire attaqua avec acharnement l'Eglise et ses premiers, ses plus constants efforts furent dirigés bien plus contre le pouvoir spirituel que contre l'autorité civile..."

Et néanmoins M. Duruy conclut ainsi sur cet homme : " Il a justement mérité la haine de ceux qui croient que le monde doit rester immobile, et l'admiration de ceux qui regardent la société comme obligée de travailler sans cesse à son amélioration matérielle et morale." ‡

*Et morale !* Et quelques lignes plus haut, parlant de la moralité de Voltaire, M. Duruy a dit : " Le désordre des mœurs lui était indifférent."

Quant à Rousseau : " Rousseau donna à cette société frivole une

\* *Petite histoire de France*, p. 164.

† " Rabelais et Montaigne, Voltaire et Montesquieu, écrivent pour le monde autant que pour leur patrie. Le but qu'ils poursuivent, c'est le vrai, leur ennemi personnel, le faux." *Histoire de France*, préf., p. 24.

‡ *Ibid.*, t. II. p. 492.

“ secousse vigoureuse, qui la ramena aux sentiments naturels, dans sa *Nouvelle Héloïse.*” \*

A la bonne heure ! Après avoir lu *Pantagruel* et *Gargantua* par amour pour le vrai en seconde, Voltaire et la *Nouvelle Héloïse* en rhétorique, par amour pour les sentiments naturels, il ne reste plus à vos jeunes élèves, aux frères comme aux sœurs, qu'à se faire affilier aux francs-maçons, par amour pour “ les idées libérales,” que “ sous des rites bizarres et quelque peu puérides, ils cachent et propagent †.” Vous pourrez ensuite les envoyer à leurs parents. Vous aurez bien mérité de ceux qui vous les auront confiés, et préparé dignement l'unité morale dans la famille.

De ce qui a rapport à la Révolution française, je ne citerai que ce trait :

On sait ce qu'était la constitution civile du clergé, imaginée par la Constituante, et quel fut le courage des prêtres fidèles qui refusèrent, malgré la prison, l'exil et l'échafaud, de prêter un serment schismatique et impie. Eh bien ! les prêtres que loue M. Duruy, ce sont ceux qui prêtèrent ce serment ; ceux qu'il blâme et sur lesquels il fait retomber la responsabilité du sang versé, ce sont les prêtres martyrs. A ceux-là, en effet, les *sages conseils*, les *appels à l'esprit de l'Évangile* furent adressés, mais en vain. ‡

Dans ses livres même les plus légers et les plus inoffensifs en apparence, le même esprit se rencontre. C'est ainsi que dans un voyage de Paris à Bucharest, M. Duruy fait dire à l'un de ses interlocuteurs, à propos d'une procession du Saint-Sacrament : “ Le peuple était venu pour voir, les princes pour être vus, et le clergé pour mettre à genoux devant lui les grands et les petits de la terre.”

Il est vrai, après avoir ainsi résumé le récit de son interlocuteur, M. Duruy s'étonne que celui-ci n'ait pas mieux compris la poésie extérieure du catholicisme. Mais ce singulier interlocuteur qui est Allemand à la fois et Français, n'est autre que M. Duruy lui-même. Quelques lignes plus haut, cet interlocuteur à deux figures parle des moines présents à la procession qui, “ replets, hauts en couleur, front bas, mais larges mâchoires, font un métier tout comme un autre.”

Pour déverser le mépris sur l'ordre monastique, qu'importe, au

\* *Ibid.*, p. 494.

† *Histoire de France*, rhét., p. 309.

‡ “ En vain un éloquent curé du Poitou fit appel à l'esprit de l'Évangile. Si, comme l'enseigne l'apôtre, disait-il avec saint Bernard, toute personne doit être soumise aux puissances, il n'y a pas d'exception pour nous. . . etc. Mais ces sages conseils ne furent pas entendus. . . Les prêtres vont maintenant combattre la révolution, et une guerre civile effroyable couvrira la France de sang, de crimes et de terreurs.” *Histoire de France*, t. II, p. 555.

reste, que M. Duruy dise lui-même ces choses, ou les fasse dire par un autre ? Cette forme littéraire n'est qu'un artifice commode, pour tout dire et faire passer. M. Duruy y a de nouveau recours un peu plus loin, et introduit le lecteur dans les caves d'un couvent "immenses," fait-il dire encore A QUELQU'UN, et renfermant, à côté de la bibliothèque, qui est, "pour les joies de l'esprit," pas moins de 500 mille pintes de vin "pour les joies du corps."

Mais qu'il parle lui-même ou qu'il fasse parler un autre, sans cesse le sens chrétien est blessé par un trait satirique et méchant, et, malgré les habiletés de langage, le lecteur sent très bien où veut frapper M. Duruy. Tout à l'heure c'étaient les moines ; puis bientôt c'est le clergé et les Evêques que l'auteur aime à présenter sous le jour le plus odieux.

Les dogmes mêmes ne sont pas épargnés. Je n'en donnerai pour preuve qu'un récit où l'ironie sceptique abonde. "Au bord du Danube bavarois, est-il dit dans ce récit, on est encore en plein moyen âge. Ne vous étonnez donc pas d'y trouver Satan tout à côté des saints, et lui aussi fort occupé." Après ce début, l'auteur, non plus le Voltairien bavarois, mais M. Duruy lui-même raconte deux légendes sur "ce pauvre diable de Satan, qui n'était pas toujours, dit-il, si noir qu'on le fait ;" et le récit s'achève par ces paroles, qui ne portent plus sur des légendes : "Le diable s'en va, comme sont parties tant d'autres choses du bon vieux temps." Ainsi M. Duruy confond la superstition et la foi des peuples, et, sous prétexte de railler l'une, frappe l'autre. Un mot rapide dit en courant, une anecdote légère, une réflexion furtive, une plaisanterie équivoque, tels sont ses procédés.

Je pourrais signaler bien des légèretés d'une autre sorte.

Par exemple, M. Duruy juge à propos de redire à ses lecteurs la chanson d'un étudiant ; quelle chanson ! "Hurrah ! l'étudiant est libre. Vive le saint amour de la femme ! Qui ne sait chanter, ni boire, ni aimer, celui-là l'étudiant le méprise. Hurrah ! l'étudiant est libre !" Est-ce que M. Duruy va se récrier sur la liberté de ce chant ? Au contraire, il l'admire. "En Allemagne, la poésie coule partout à flot larges et pressés. Ils aiment mieux que nous la nature, la famille, le foyer, l'amour, et ils en sont récompensés par les inspirations de la muse ; car aimer, c'est chanter." Et il en donne pour preuve ces *lieder* favoris, chants dont on trouve partout, dit-il, le recueil, "à côté de la Bible et du livre d'heures, avec l'air noté et des *dessins sur bois qui font rêver les enfants et les jeunes filles.*"

Toute l'Europe a retenti, il y a quelques années, des scandales d'un roi. Eh bien ! que pense M. Duruy de ces profondes atteintes faites

aux mœurs publiques par les têtes couronnés ? Ce ne sont à ses yeux que des *fredaines*, ou mieux le simple *amour du beau* ; et M. Duruy s'en égaye le plus tristement du monde. " Il chercha le beau sous toutes les formes. Il l'étudia à Rome et dans les coulisses de l'Opera. Il couvrit Munich de monuments, et Lolla Montès d'une couronne comtale... et, comme un autre vert galant de notre histoire, est resté, malgré toutes ses *fredaines*, très populaire. Munich raffole de lui et trouve que son nouveau roi est trop sage."

Les jeunes élèves de M. Duruy qui liront de telles choses, dites en un tel langage, seront-ils fort à blâmer s'ils concluent, et pratiquement, que de telles *fredaines* doivent en excuser bien d'autres ? Est-ce un jeune homme qui écrit avec cette légèreté morale ? Non, c'est un inspecteur universitaire, à la veille d'être ministre de l'instruction publique.

J'ai profondément regretté une atteinte déplorable portée avec tant d'autres, à la foi de 1850, et dans son article le plus délicat, le plus moral et le plus nécessaire. L'article 5 exigeait, pour les livres à admettre dans les écoles, l'examen du Conseil supérieur de l'instruction publique, et une autorisation préalable. Cela avait toujours été : sous le premier Empire, sous la Restauration, sous le roi Louis Philippe, sous la République en 1848, et sous le nouvel empire, jusqu'à M. Duruy.

Les prescriptions de cet article 5, qui sont si évidemment dans la nature et dans la raison des choses, avaient été souvent confirmées, développées, réglementées par des décrets et par les circulaires et arrêtés de tous les ministres qui se sont succédés depuis le vote de la loi jusqu'au ministre actuel de l'instruction publique. \*

" Il importe, écrivait encore M. Rouland, dans une instruction ministérielle du 15 février 1859, que les livres mis entre les mains de la jeunesse de nos écoles soient soumis à un contrôle sévère, et que cette partie si essentielle de l'administration universitaire ne soit pas en souffrance. Le conseil impérial est pénétré comme moi de la nécessité de réglementer d'une manière précise et pratique les dispositions contenues dans l'art. 5 de la loi du 15 mars 1850.

Néanmoins, il avait été dérogé, mais timidement à cet art. 5, par M. Fortoul, dans un arrêté du 28 décembre 1855.

En 1863, M. Duruy arrive aux affaires, et, se souvenant peut être

\* Décret présidentiel du 29 juillet 1850, relatif à l'exécution de la loi du 15 mars, art. 42, — du 24 mars 1851, relatif aux écoles normales primaires, art. 5.—Instruction ministérielle du 17 août 1851, relative au règlement des écoles primaires, art. 19.—Instruction ministérielle du 21 novembre 1851, relative au choix des livres autorisés pour les écoles publiques, etc.

des censures universitaires dont il avait été frappé, une de ses premières préoccupations, c'est de lire au conseil impérial une note qui propose l'abrogation de l'article dont il avait souffert, lui et son libraire ; son libraire, dont nous avons relaté plus haut la mauvaise humeur, quand *la justice universitaire*, pour emprunter cette expression à la note même dont nous parlons, avait condamné quelques-uns des livres de M. Duruy.

Il faut avouer que c'est une chose vraiment curieuse, de voir ainsi cet écrivain, ce professeur, devenu ministre, aller droit à la loi qui l'a frappé, et proposer la substitution d'un *veto* subséquent à l'*autorisation* préalable, et placer une série de juridictions *universitaires* avant le *Conseil* impérial, qui ne doit plus être consulté par M. le ministre sur les livres à interdire qu'en dernier lieu. Et ce qui ne l'est pas moins, ce sont les motifs d'ordre inférieur devant lesquels M. Duruy voulut faire tomber l'article de la loi de 1850 :

Le premier de ces motifs, c'était d'accorder "complète satisfaction au commerce qui demande plus de liberté ;" voilà devant quelle considération M. Duruy abaissait les grandes raisons morales et religieuses de l'article 5. Cette liberté de la librairie, on a vu, du reste, de quelle façon les éditeurs de M. Duruy la réclament : ils menaçaient, selon l'expression du *Journal général de l'Instruction publique*, de "briser leur plume de journaliste, le jour même où la valeur commerciale de leurs publications scolaires avait reçu une atteinte." Et le *Journal général de l'Instruction publique* protestait avec raison contre ces "industries privées, qui avaient la prétention, disait-il, d'exercer sur le corps enseignant une influence intéressée. \*

Plus loin, dans un second motif, M. Duruy, assimilant *l'ordre pédagogique* à *l'ordre matériel*, disait que le gouvernement ayant cessé de donner sa garantie aux inventeurs "dans l'ordre matériel," on ne voyait pas pourquoi "il continuerait à la donner aux "écrivains dans l'ordre pédagogique."

Désormais donc, comme s'exprime la note lue au Conseil impérial, "tout livre, non frappé d'interdiction, aurait la liberté de pénétrer dans les maisons d'éducation."

Tout livre quelconque auraient la liberté de circuler dans les écoles, tant que l'autorité universitaire n'aurait pas prononcé contre eux.

Tout professeur, tout instituteur pourrait introduire dans son école ou dans sa classe les livres qui lui conviendraient, tant que l'inspection ne les aurait pas déférés à la juridiction universitaire.

\* Avril 1853.

C'est ce qui fut, en effet, réglé par un arrêté pris quelque temps après cette note par M. le ministre, à la date du 11 janvier 1865. Et dans une circulaire aux recteurs sur cet arrêté, M. le ministre expliquait encore cette profonde atteinte portée à l'article 5 de la loi du 15 mars 1850, par un motif de l'ordre le plus dangereux et de la logique la plus fausse. Il prétendait que MM. les professeurs et instituteurs étaient *les fonctionnaires les plus compétents pour faire un bon choix* : parce que, comme le disait une seconde circulaire du même jour, ils sont ici des *juges intéressés et responsables*.

*Intéressés*, sans doute, et beaucoup trop, quand ils sont, comme M. le ministre, à la fois professeurs et auteurs. Et c'est pourquoi ils ne pouvaient être pris ici pour juges dans leur propre cause, c'est-à-dire être à la fois juges et parties. Ils sont *incompétents et suspects*, précisément parce qu'ils sont *intéressés*.

Et *responsables*, ajoute M. le ministre : mais responsables envers qui ? Envers des fonctionnaires qui peuvent être eux-mêmes ici en cause, qui peuvent être précisément les auteurs des livres choisis !

Et en attendant, ces livres choisis, et non encore frappés d'interdiction, circuleront dans les écoles.

Ce n'est pas tout, cette grave mesure, cette profonde dérogation à la loi de 1850, atteint non-seulement les livres de classe pour l'enseignement primaire et secondaire, mais aussi les trente mille *bibliothèques scolaires* que fonde M. Duruy, et tous les livres que chaque instituteur distribue en prix, ou place dans la bibliothèque *pour les lectures du soir et du dimanche, soit de ses élèves, soit de leurs familles* ; et enfin les livres de prix et de lecture des lycées et des collèges, placés dans les bibliothèques de chaque classe. (*Circulaire du 11 janvier 1865.*)

Mais qui ne voit quelle large porte est ici ouverte, je ne dis pas seulement aux livres de M. le ministre, et aux cinquante volumes rédigés sous sa collaboration et dans son esprit,—mais à beaucoup d'autres, qui pourront déjà avoir fait d'étranges ravages, avant d'être prohibés, si même ils le sont !

Et d'ailleurs MM. les inspecteurs auront-ils toujours le courage de dénoncer au ministre tels ou tels livres, ceux de M. le ministre par exemple, ou bien de tels autres grands fonctionnaires de l'Université, ou même de simples confrères qu'ils tiennent à ménager ?

FIN.

---

## RÉPONSE DE M. VITET AU RÉV. PÈRE GRATRY

(Voir page 76.)

---

Si le charme de tels ouvrages ne peut être apprécié que par ceux qui les lisent, l'effet de votre parole peut encore moins être compris de quiconque ne l'a point entendue. Ce n'est pas dans la chaire proprement dite que vous avez fait vos preuves ; vous n'auriez pu sans imprudence en braver les fatigues ; mais le professorat dans un local restreint, des instructions, des conférences dans de simples chapelles, ont mis au jour un des dons les plus rares que vous avez reçus, l'art de parler et de convaincre sans effort et comme à demi-voix, ou, pour mieux dire, la plus facile, la plus pénétrante éloquence. Aussi vous attirez les âmes par la douce chaleur de vos convictions et de votre bonté. En vous faisant aimer vous apprenez à croire. Secourable à ceux qui fléchissent sous les épreuves de la vie et qui la trouvent longue, plus secourable encore à ceux qui, près de la quitter, ont la consolation de recevoir, avec vos larmes et vos prières, vos confiantes exhortations !

Ce qui vous soutient, monsieur, dans votre tâche, c'est une passion, la plus chrétienne des passions, mais chez vous toujours jeune et ardente, l'amour de vos semblables. Vous aimez tant les hommes qu'il vous est impossible de ne pas espérer qu'un jour, sur cette terre, ils seront moins aveugles et moins malheureux, que dis-je ? peut-être même parfaitement heureux. Il est vrai que vous êtes patient, que vous comptez par siècles plutôt que par années, et que, ce souverain bonheur, vous ne le promettez que sous le bénéfice d'une perfection morale et qui peut longtemps se faire attendre. Mais vous croyez que si l'homme le veut, de tels progrès s'accompliront, que les conditions de notre race et du monde qu'elle habite en seront entièrement transformées. N'est-ce pas une utopie, un rêve généreux ? Vous demandez qu'on ne réponde qu'après vous avoir entendu. Un livre est là tout récemment éclos, à peine mis au jour, le dernier-né de vos enfants, l'objet de vos prédilections, depuis longues années conçu, prémédité par vous ; vous priez qu'avant tout on le lise. Et, en effet, rien de plus séduisant que cette *Loi de l'Histoire*, ainsi présentée par vous. Vous tracez le tableau des progrès accomplis et vos raisons d'en atten-

dre bien d'autres avec tant de chaleur, d'émotion, d'enthousiasme, que votre conviction devient contagieuse et que les moins optimistes, séduits par le talent, sont bien près d'adopter la croyance.

Nous avons grand besoin, monsieur, de cette jeunesse d'esprit, de ces trésors d'espérance que vous nous apportez, pour nous fortifier contre le souvenir des pertes irréparables. C'est ici notre sort de ne prononcer jamais une parole de bienvenue, sans y joindre aussitôt ces tristes mots de regrets et d'absence. Regrets toujours pénibles, mais autrement durables et profonds lorsque ceux qui nous quittent ne furent pas seulement nos confrères, lorsqu'ils ont occupé dans l'histoire de leur temps une place considérable et jeté sur la compagnie comme un reflet de leur illustration.

Tel fut, monsieur, celui dont vous avez à si bon droit recueilli l'héritage. Pour moi, c'est une émotion vive, je dois le dire, que de parler de lui à cette place. D'abord, ce qui est déjà quelque chose, je n'ai guère rencontré dans ma vie un homme aussi parfaitement aimable et bienveillant, et les encouragements que ma jeunesse en avait reçus m'ont toujours pénétré d'une reconnaissance que cette mort ne fait que raviver ; mais le nom de M. de Barante me dit encore bien autre chose. Tout ce que les hommes de mon âge, au prix d'efforts, parfois heureux, souvent déçus, ont entrepris de bon, d'utile, de généreux, d'honnête, aussi bien sur le terrain des lettres que dans le champ de la politique, ce nom a la vertu de me le rappeler. Il me transporte dans un temps d'activité féconde où l'horizon semblait s'ouvrir plein de promesses et de lumière, où les esprits n'étouffaient pas dans le doute et la lassitude, où nous espérions tous léguer à nos neveux non pas un âge d'or où ne seraient éclos que des œuvres de bon goût et des actes de bon gouvernement, mais tout au moins quelques principes, les fondements, les premières bases d'un édifice que nos pères croyaient avoir conquis par tant de larmes et de sang !

D'où vient que ce double espoir, ce double rêve, l'honneur des lettres, l'établissement de la vraie liberté, semblent si naturellement s'associer à ce nom ? D'autres champions de la même cause ont, à la même époque, brillé d'un éclat plus vif, livré de plus grands combats, et dans les luttes de tribune, et dans le maniement des affaires ; d'autres aussi, dans les lettres, se sont élevés à des hauteurs plus grandes, à plus de perfection de style, à plus d'audace et d'originalité : nul n'a mené de front avec autant de constance, de modestie et de succès ces deux missions que lui imposait sa nature, les lettres et les affaires, la vie publique et la vie de l'esprit ; nul enfin, ce qui explique encore mieux cette sorte de faveur qui s'attache à son nom ; nul, depuis le commencement du siècle, dans les questions de critique



littéraire et d'histoire, aussi bien que de droit public et d'administration, n'a fait preuve d'autant d'à-propos ; toujours prêt avant tous les autres, prenant le premier la parole et n'en disant pas moins, assez souvent, le dernier mot.

Si l'Académie, par exemple, mettait aujourd'hui au concours un examen critique de notre littérature au dix-huitième siècle, que pourraient faire les concurrents, à supposer qu'avec sagacité ils missent à profit soixante années d'expérience, recueillant ce que dans l'intervalle les esprits les plus éminents ont pu dire de plus juste sur ces délicates questions ? Pourraient-ils faire autre chose que répéter, avec moins de bonheur peut-être et moins de perspicacité, ce qu'en 1806, à vingt-quatre ans, écrivait M. de Barante ? On reste confondu à chaque trait de ce tableau : est-ce bien sous le premier empire, n'est-ce pas hier qu'il a été tracé ? De quelles intolérances, de quels préjugés fallait-il s'affranchir pour s'établir ainsi, dès le début du dix-neuvième siècle, juge impartial des écrivains du dix-huitième ? Qui les lisait sans passion et sans parti pris ? Ceux qui leur imputaient les malheurs et les crimes de la révolution n'en parlaient qu'avec invectives, moins en juges qu'en accusateurs ; les autres, c'est-à-dire, la France presque entière, étaient à leurs genoux, plus dévotement crédules aux doctrines encyclopédistes qu'aucun siècle du moyen âge ne l'a jamais été aux saintes Écritures. Dès lors quelle nouveauté, quelle étrange entreprise que d'oser, à la fois, briser l'idole et ne pas méconnaître ce qu'au fond de ce triste culte, de ces dangereuses idées, il y avait eu de résultats utiles, de nobles intentions, de vrais bienfaits providentiels ? Si ce n'est pas l'intuition du génie, c'est une rare clairvoyance, une sorte de divination que de lire ainsi dans l'avenir et de devancer de si loin les jugements de la postérité. Il est vrai qu'une femme illustre inaugurerait alors, par ses écrits et sa conversation, les voies nouvelles de ce siècle naissant et lui donnait de viriles leçons d'indépendance intellectuelle, à la fois respectueuse et hardie ; mais, si les souvenirs de Coppet, ces généreux conseils, ce souffle inspirateur devaient agir puissamment sur le jeune écrivain, on ne peut pas dire que l'influence en fût directe dans son livre, qu'il s'y manifestât la moindre trace d'imitation et que sa nature d'esprit en fût le moins du monde altérée.

J'en dis autant d'une autre de ses œuvres née d'une inspiration d'un genre tout différent. La veuve d'un noble chef, d'un des héros des guerres de la Vendée, s'adresse à lui et lui confie, avec un rare discernement, ses plus intimes impressions, ses vivants souvenirs, le prie d'en composer une image fidèle de ces terribles luttes dont elle fut le témoin courageux ; ce n'est pas à un des siens, c'est à lui, ami des nouvelles idées, à lui, sous-préfet de l'Empire, qu'elle demande de

faire comprendre, d'honorer dignement et l'héroïsme vendéen, et la grandeur morale d'une insurrection ; l'œuvre semble impossible ; il s'en charge, et nous donne non-seulement un récit plus attachant, plus dramatique que le plus beau roman, mais un nouvel exemple de cette impartialité naturelle et précoce que nous admirions tout à l'heure. Dans sa sous-préfecture, au cœur de l'ancien Bocage, sur ce sol dévasté, sur ces cendres encore fumantes, il avait apaisé, pacifié les esprits, ramené la concorde et obtenu l'obéissance ; il trouve encore le secret de satisfaire dans ce livre les plus fidèles débris de la cause vaincue, sans désertier ses propres opinions.

Quelques années plus tard l'empire était tombé, et la France, subitement dotée des libertés les plus réelles qu'elle eût encore connues, et telles que jamais peut-être elle n'en retrouvera, la France était, en politique, si difficile à contenter alors, qu'elle se croyait déshéritée du trésor qu'elle avait en sa main et ne songeait qu'à se plaindre ; tandis qu'en matière de goût son infatigable patience s'accommodait docilement au joug des traditions même les plus surannées. Aujourd'hui qu'il en est autrement et que du côté des lettres nous pourrions bien avoir en trop ce qui nous manque encore de l'autre, on a peine à s'imaginer qu'il ait fallu guerroyer pendant près de dix ans pour faire renoncer ce pays à la superstition des règles et des convenances. Rien n'est plus vrai pourtant : ce fut une croisade où les plus grands esprits, où les hommes d'Etat non moins que les poètes s'enrôlèrent à l'envi. Dès les premiers symptômes de cette émancipation nouvelle, M. de Barante était prêt, fidèle à ses habitudes de diligence et d'à-propos ; résolu, mais toujours modéré, et, bien qu'à l'avant-garde, songeant à diriger, à contenir le mouvement plutôt qu'à l'accélérer.

C'était aux littératures étrangères qu'avant tout nous devions nous faire initier. Shakspeare venait d'être traduit, M. de Barante se chargea d'interpréter Schiller ; puis, laissant là le rôle de traducteur, il ne tarda pas à payer, de son propre fonds, par un exemple original, un plus large tribut à sa cause. Je veux parler de cette heureuse tentative, de cette intelligente nouveauté venue juste à son temps, de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*. Vers cette époque, de 1824 à 1828, une forme nouvelle de la vérité historique se produisait en Europe ; elle descendait du Nord, des montagnes d'Ecosse, sous l'apparence du roman, et bientôt on peut dire qu'elle était répandue dans l'air et pénétrait partout. Chez nous elle provoqua une éclosion féconde de recherches et de savants travaux, en même temps qu'elle donnait un nouveau charme et un nouveau crédit au naïf témoignage de nos vieux chroniqueurs et de nos premiers historiens. M. de Barante, aussitôt, conçut l'idée de faire en société avec Foissart et

Commines, en s'imprégnant de leur esprit, en s'abstenant de toute réflexion personnelle, de tout raisonnement et de tout plaidoyer, le simple et fidèle tableau, le calque pittoresque de la société française au quatorzième et au quinzième siècle. Est-ce à dire qu'il n'entendait parler qu'aux yeux, qu'il prétendait ne rien prouver, et qu'il donnait à l'épigraphe dont il avait fait choix un sens purement littéral? Le livre est là qui nous dit le contraire. Rien, à coup sûr, ne plaide mieux en faveur des bienfaits de la civilisation que cette peinture exacte, détaillée, vivante, d'un peuple encore courbé sous l'empire de la force, sans autre protection que des lois impuissantes et des mœurs à demi barbares. C'est donc prouver que raconter ainsi, et, de plus, c'est charmer son lecteur. Aussi quel succès rapide, éclatant! Au bruit de la faveur publique les portes de cette enceinte s'ouvrirent comme d'elles-mêmes devant le nouvel historien. Sa destinée ne se démentait pas : de toute sa génération, de tous ces éminents esprits unis par un même amour de la vraie liberté, c'est à lui qu'allait appartenir l'honneur de franchir le premier le seuil de l'Académie.

Enfin c'est encore lui qui, au plus fort de la tourmente dont ce pays fut assailli, voilà vingt ans, lorsque d'impuissants parodistes nous fatiguaient de leurs apothéoses du comité de salut public et voulaient imposer à la France la reconnaissance et l'amour pour les bienfaits de la Convention, c'est lui qui, en quelques mois, dans sa retraite de Barante, improvisait ces trois volumes où la redoutable assemblée se laisse voir à nu, telle qu'elle était, comme dans un effrayant miroir. Cette fois il faisait mieux que d'arriver à temps, il faisait acte de courage. Le succès le soutint, il poursuivit son œuvre et nous donna l'*Histoire du Directoire*, travail plus achevé, qui, d'un côté, révèle dans ses moindres misères cette triste époque, cette politique d'expédients et de corruption, et, de l'autre, jette un jour vraiment neuf, une clarté pénétrante sur l'homme extraordinaire qui, en renversant le Directoire, allait rendre sans doute à la France un service, mais un service payé si cher!

Voilà bien des travaux, et j'en pourrais citer tant d'autres! Comment omettre, par exemple, cette remarquable étude sur les *Communes et l'Aristocratie*, ou plutôt, sur l'abus de la centralisation administrative? Ne dirait-on pas qu'elle aussi vient de naître, tant les idées en sont encore nouvelles, bien qu'elle ait tout à l'heure cinquante ans? Et cette *Vie de Royer-Collard* qui encadre et enchaîne si bien ces discours admirables et qui en fait comme un cours pratique de théories parlementaires et d'esprit constitutionnel; et ces pages sur *Matthieu Molé*, seule trace qui nous reste d'une œuvre inachevée, d'une histoire que l'auteur s'était promis d'écrire, l'histoire du Parlement de Paris;

et tant de fragments, d'études, de notices, de biographies, d'écrits de circonstance, réunis en de si nombreux volumes; ne semblerait-il pas qu'il y avait là de quoi remplir deux vies comme la sienne, même aussi longues et aussi laborieuses; eh bien! non, chez M. de Barante tout cela n'est que délassement: c'est le fruit de ses heures de repos, de ses jours de retraite; sa vie active, sa véritable vie, n'est pas là: il aimait tendrement les lettres, mais les lettres ne suffisaient ni à son esprit ni à son âme; il avait besoin d'autre chose: il lui fallait un devoir à remplir, du bien à faire, une occasion d'agir, non-seulement sur soi-même, en travaillant à son perfectionnement moral, mais sur les autres, par l'amélioration de la destinée commune, par le triomphe des idées de justice et de liberté. Et, chose étrange, ce besoin d'action n'excitait pas en lui la passion du pouvoir. Il n'avait soif que d'être utile, sans aspirer au premier rang. Les agitations, les hasards, la responsabilité d'un ministère ne l'auraient pas séduit, l'auraient troublé peut-être; sa vocation l'en détourna. Il s'était plu, dans sa jeunesse, aux emplois de la haute administration: son âge mûr allait trouver, à un degré plus haut, dans les fonctions d'ambassadeur, un exercice encore plus propre à son genre d'activité. Cette intervention indirecte dans les plus grandes affaires, cette participation aux secrets de l'Etat entremêlée de la vie du monde et du silence du cabinet, c'était une combinaison qui semblait inventée pour lui.

Le seul défaut de cette vie où la conversation, la parole fugitive, joue un rôle si grand, c'est d'échapper à la postérité. Si M. de Barante n'avait été qu'administrateur et diplomate, que nous resterait-il de lui? Déjà, malgré ses livres, c'est le bien peu connaître que de ne l'avoir pas entendu causer. Dans cette façon d'émettre sa pensée, il avait, j'ose dire, une supériorité rare, plus de trait, de couleur, de mouvement que dans sa parole écrite. Le peu de soin qu'il semblait y prendre, une sorte de négligé, tout au moins apparent, et pas toujours exempt d'une douce malice, prêtaient à ces causeries un agrément extrême. Au lieu de faire parade de mots heureux qui lui venaient en foule, et loin de les mettre en lumière, il semblait plutôt les éteindre dans une sorte de demi-jour, baissant la voix de préférence presque toujours au bon endroit. Si bien que maintes fois ce n'était qu'après coup, par réflexion, pour ainsi dire, qu'on sentait tout le sel de ce qu'il avait dit.

Si quelque chose peut donner une idée de cette conversation désormais disparue, ce sont peut-être les Mémoires où M. de Barante a raconté sa vie avec une vivacité et une fraîcheur de coloris qui sentent presque l'improvisation. Par malheur, ces mémoires ne vont guère au-delà de sa trentième année, et ils sont encore inédits. Mais le

public en connaît quelques pages charmantes, enchâssées récemment avec un si grand art dans le noble et affectueux hommage qu'un de nos plus éloquents confrères a voulu rendre à son ami. M. de Barante en effet, a eu cette fortune qu'à peine hors de ce monde, et sa tombe encore entr'ouverte, les amitiés les plus fidèles, les illustres et même aussi les plus modestes, se sont hâtés, à qui mieux mieux, de raconter si parfaitement sa vie et de lui rendre si complète justice, qu'aujourd'hui nous n'avons plus ici, pour honorer sa mémoire, qu'à essayer de leur servir d'écho.

Mais de tous ces éloges, le meilleur, j'ose dire, c'est de lui seul qu'il le tiendra, lorsque le temps aura permis que les nombreuses dépêches écrites par lui dans ses deux ambassades soient livrées à la publicité. Même pour l'écrivain, cette révélation ne sera pas sans honneur, car, excepté peut-être dans ses Mémoires, jamais sa plume ne s'est montrée plus souple et plus habile qu'en traçant ses rapides dépêches ; et quant au politique, je ne crains pas d'affirmer que ses meilleurs amis auront eux-mêmes, en le lisant, d'agréables surprises, tant sa discrète modestie aimait à laisser ignorer les occasions de clairvoyance qu'il avait su le mieux saisir. Savent-ils, par exemple, que plus d'un mois avant l'expédition d'Ancône, lorsque l'armée autrichienne menaçait seulement d'occuper les Romagnes, et que le grand et courageux ministre qui déjà méditait cet acte d'énergie, son éternel honneur, ne se livrait encore qu'à de secrets préparatifs, son parti pris, mais personne n'en ayant confiance, des dépêches arrivèrent de Turin où les raisons qui devaient le mieux l'affermir dans son projet, étaient spontanément offertes et discutées, des dépêches qui demandaient que le drapeau de la France flottât bientôt sur l'un des deux rivages des Etats de l'Eglise, affirmant que c'était le moyen d'éviter, non d'allumer la guerre, le seul moyen de ne pas perdre toute influence en Italie ? Ce n'est certes pas un mérite vulgaire et un instinct peu clairvoyant que d'avoir si bien deviné, et de s'être ainsi associé, même seulement par un vœu, à cette mémorable entreprise.

Si je n'avais hâte de finir, je demanderais qu'on me permit d'être juste envers tout le monde. L'ambassadeur ne grandira pas seul quand ses dépêches seront connues ; la politique qu'il a suivie, le pouvoir dont il fut l'interprète, recevront aussi quelque honneur de ses révélations. Où voulez-vous connaître mieux la valeur d'un gouvernement que dans ces entretiens secrets, à travers la frontière, entre ses agents et lui ? Vous lisez dans ses intentions, vous voyez ce qu'il commande, vous savez ce qu'il veut, et partant ce qu'il vaut. Qui d'ailleurs mieux que M. de Barante peut ici vous servir de guide ? Il a pour chefs ses amis les plus sûrs ; avec eux il parle à cœur ouvert ; il vous fait pénétrer

au fond de leurs pensées. Voyez de quels moyens, vis-à-vis des puissances même les moins amies, l'emploi lui est prescrit ! quelle loyauté scrupuleuse ! quel respect de la foi jurée ! quel ménagement des droits de tous ! et quand son regard se tourne vers la France, avec quelle émotion il assiste de loin à ces continuels assauts que ses amis soutiennent ! comme il les encourage, tout méconnus qu'ils soient, à persister dans leur noble gageure, à ne vouloir d'autre liberté que la liberté pour tous, à la défendre sans jamais se permettre la plus légère atteinte à la plus stricte légalité ! comme il essaye enfin d'ouvrir les yeux à cette Europe, ou tout au moins à ces deux cours près desquelles il est accrédité, malveillantes par aveuglement, et s'obstinant à ne pas voir que c'est leur cause aussi et l'avenir du monde qu'il s'agit de sauver à Paris !

N'insistons pas ; il est des justices tardives, mais assurées ; et vous avez raison, monsieur, il en est de même dès ce monde, je n'en veux pour preuve que l'heureux et beau dédain de cette vie que j'essaye de peindre, les vingt dernières années qui la couronnent si noblement !

Que M. de Barante, le jour où fut brisé le trône constitutionnel, ait renoncé et pour toujours, à la vie des affaires, à cette activité pratique, sa constante prédilection, il n'y a rien là dont je songe à lui faire un mérite, pas plus que je ne lui tiens grand compte d'avoir deux autres fois, dans le cours de sa vie, résigné des fonctions qu'il aimait, pour rester fidèle à sa cause. Chez les âmes d'une certaine trempe, cette sorte de façon d'agir, qu'il faudrait remarquer et admirer chez d'autres, est tellement naturelle qu'on semblerait les méconnaître et les classer hors de leur rang, ne leur en sachant trop de gré ; mais ce qui n'est pas donné à tous ces cœurs d'élite, même aux plus purs et aux plus généreux, c'est de savoir entrer dans la retraite sans renoncer à l'action ; de remplacer la vie qu'ils perdent par une autre vie qu'ils se donnent, non moins active et plus féconde encore. Ce rare secret, M. de Barante l'a connu et en a fait, pour son bonheur, le plus habile usage. L'étude, à la rigueur, le travail, auraient pu suffire ; il y joignit la bienfaisance, l'active charité, le don de faire mieux que l'aumône, de se donner soi-même, de s'occuper des autres et d'en prendre souci, de les aimer, pour tout dire en un mot, et de s'en faire aimer. Chrétien de cœur, à mesure qu'il avançait en âge, on peut dire que la foi s'affermissait et grandissait en lui, non la foi qui s'en tient aux dogmes et aux pratiques, la foi qui passe dans les œuvres et qui engendré la vertu.

Aussi, quelque brillantes et désirables que soient les premières phases de sa vie, si j'avais à opter, c'est la dernière que je voudrais choisir. Que de faveurs du ciel, que de bénédictions en échange de quelques biens fragiles ! Il n'a connu de la disgrâce que les heureux

côtés, le calme et la solitude. Le soin de son honneur ne lui a commandé que de douces épreuves. On ne l'a pas vu, comme l'illustre exilé dont il fut le représentant, chercher sur la terre étrangère un asile, puis un tombeau. Son exil, à lui, son volontaire exil, a été le berceau de ses pères, un pays qu'il aimait, sa chère Auvergne, ses vieux ombrages qu'il avait embellis. Et les soins d'une tendre famille, nombreuse encore, même après d'irréparables coups, l'ont toujours entouré, et la compagne de sa vie, son guide et son émule dans l'art de faire le bien, il a pu, jusqu'à l'heure du départ, la voir, la sentir près de soi ! Ce n'est pas encore tout : une autre récompense plus rare et plus inattendue lui était réservée. Lui qui jamais n'avait brigué les faveurs de la foule, qui constamment et vivement avait adopté, défendu ce qu'il y a de moins populaire au monde, les idées modérées, indépendantes, la pure raison, la simple vérité, il avait, pendant ses vingt ans de loisir si dignement, si saintement remplis, répandu dans toutes ces contrées, de proche en proche, et comme à son insu, de telles semences de gratitude et de vénération, qu'au jour où il quitta ce monde, ce fut une explosion générale et profonde de la douleur publique, un deuil si vrai et si universel, que jamais, nulle part, je le dis sans hyperbole, jamais ne s'étaient vues de telles funérailles, et autour d'un cercueil une telle ovation posthume.

S'il était mort ambassadeur, son corps eut reposé peut-être sous de plus magnifiques tentures ; la vraie, la bonne, celle de la douleur et des larmes, sa mémoire l'aurait-elle obtenue ? N'est-ce pas là, monsieur, un consolant symptôme et comme un enseignement pratique des vérités que votre cœur vous révèle et vous ordonne de propager ? Le spectacle de ces funérailles autorise vos espérances ; quand on voit rendre de tels hommages non pas à la puissance, mais simplement à la vertu, il est permis de dire aux hommes que, s'ils le voulaient bien, ils pourraient trouver sur la terre un avant-goût de l'éternel bonheur.

FIN.

—L'homme est un tube digestif ouvert par les deux bouts. (Définition de l'homme par un communiste moderne, Cabanis.)

—Machiavel révéla l'art du crime plutôt en observateur qu'en criminel, mais ses leçons profitent plus aux oppresseurs qu'aux opprimés.

—Ceux de qui la conduite offre le plus à dire

Sont toujours sur autrui les premiers à médire.

---

## LORD BROUGHAM.

(Voir page 54.)

---

Toutes les nobles causes étaient assurées du concours de Brougham, qui, dès 1825, se fit l'avocat des catholiques opprimés d'Angleterre et d'Irlande. A cette époque, Canning, rompant les attaches qui l'avaient retenu dans le camp tory, entra dans cette voie franchement libérale où il a persévéré jusqu'à sa mort. Désireux de s'attacher Brougham, il lui offrit la place de maître des rôles dans une cour qui vient immédiatement après celle de la chancellerie. " C'était, lui disait-il, un relai au milieu de la route. " — " Oui, reprit Brougham, mais où trouverai-je des chevaux pour achever le voyage ? " Il refusa et attendit mieux. Il allait s'acquérir des titres à des fonctions plus élevées par la réforme profonde qu'il fit opérer en 1828 dans l'effroyable fouillis de la législation anglaise.

Le discours vraiment merveilleux qu'il prononça à cette occasion dura six heures ; mais l'effet de ses mesures fut tel qu'un historien a pu dire avec justesse " qu'il avait trouvé la justice coûteuse et la laissa à bon marché ; elle était un livre scellé, il en fit une lettre vivante ; elle avait été jusqu'ici le privilège du riche, elle devint accessible aux plus pauvres ; elle était pareille à une épée dont les deux tranchants étaient la ruse et l'oppression, il en fit le soutien de l'honnêteté et le bouclier de l'innocence. "

En 1830, Brougham entra au parlement comme le représentant élu librement du grand comté de Yorkshîre. On raconte que, pendant sa tournée électorale, il trouva moyen de haranguer 9 meetings en un seul jour et de faire ensuite 120 milles en voiture pour retourner à York, où il avait à plaider aux assises. La même année, Wellington, obligé de quitter le pouvoir, pour avoir commis l'imprudenc, dit M. Guizot, de se déclarer contre la réforme parlementaire, fit place au ministère de lord Grey, qui, le 22 novembre, offrit à Brougham la dignité de lord chancelier, avec le titre de baron Brougham et Vaux. Le nouveau pair fit honneur au fameux sac de laine qui avait porté Thomas Morus et Bacon ; mais le parti démocratique lui en voulut longtemps d'être passé dans les rangs d'une oligarchie qu'il avait jadis si violemment attaquée.

Nous nous souvenons avoir trouvé dans un livre intitulé : *The peer-*



age for the people (*Histoire des Lords à l'usage du peuple*), les attaques les plus virulentes dirigées contre l'ancien tribun du peuple se pavanant sous sa perruque officielle, au milieu des pairs d'Angleterre. Nous ne saurions partager ces colères ni ratifier les accusations que lui valurent ses nouveaux honneurs si justement mérités. Il vint grossir la petite troupe de ces lords de la jurisprudence (*law lords*), chez qui se rencontrent, en général, toute la sagesse et tout le savoir qui appartiennent à la chambre haute du parlement anglais. Nous souhaitons qu'en France la magistrature se recrutât, comme en Angleterre, parmi les membres éminents du barreau, que la pratique des affaires et une longue étude de la jurisprudence semblent désigner naturellement pour ses hautes fonctions. Peut-être vaudrait-il mieux, pour elle, qu'elle joignit le prestige du talent et de la science aux autres mérites qu'on lui reconnaît.

Lord Grey, chef du ministère, déploya hardiment le drapeau de la réforme, et Brougham, presque seul avec lord Russell, assura le triomphe de cette grande mesure qui fit disparaître des abus monstrueux et élargit les bases du suffrage populaire autant qu'on pouvait le faire à cet époque. Sa fermeté triompha de l'indécision d'un roi toujours vacillant, et lui arracha la promesse de soutenir le projet de réforme avec l'autorisation de créer autant de nouveaux pairs qu'il le faudrait pour assurer le triomphe de la loi nouvelle. Cette mesure fut inutile, et l'empressement opportun que mirent les lords à céder aux vœux de la nation prévint l'exécution des menaces du parti démocratique qui parlait, comme aujourd'hui, de "balayer à tout jamais la chambre des lords."

Un incident grotesque avait marqué cette orageuse discussion. Lord Brougham, dans son ardeur pour la défense de la loi nouvelle, avait, le 7 octobre, adressé aux nobles récalcitrants, un discours pathétique où il avait cité l'allégorie connue de la sybille romaine, et, en concluant son discours, il s'était mis à genoux devant l'auguste assemblée, qui fut prise d'un fou rire et vota comme un seul homme contre la loi. La peur fit sur eux plus d'impression que l'éloquence trop dramatique du chancelier.

Brougham fut longtemps la terreur des torys de vieille roche, et plus d'un noble lord, en s'attaquant à lui, reconnut qu'il était de cette fière race écossaise dont la devise est : *Nemo me impunè laceravit*. Brougham était, dit un contemporain, comme un ours irritable. A une première provocation, il répondait par un grognement sourd, puis par un coup de patte, et puis enfin par une attaque furieuse irrésistible." Un jour, à lord Londonderry, qui s'était permis de le contredire, il lançait cette écrasante réplique : " On pilerait dans un mor-

“ tier la tête du noble lord, qu'on n'en ferait pas sortir ses préjugés.” Puis, c'était lord Ellenborough dont il faisait le désespoir en montant sur le sac de laines avec des bottes fortes, ou en allant recevoir la députation des Communes en paletot, quand il aurait dû être revêtu de l'imposante et vénérable simarre officielle. Jusque dans la cour de la chancellerie, il conservait cette désinvolture écossaise et cette brusquerie presque grossière qui choquait toutes les idées britanniques en fait de décorum. Tout en écoutant les plaidoiries, il lui arrivait souvent de signer des actes ou de corriger des épreuves. Sir Edward Sugden, plaidant devant lui, s'arrêtait alors. “ Continuez, monsieur, ” reprenait-il de sa voix stridente, “ pensez-vous que cet acte machinal “ m'empêche de vous entendre ? Vous allez peut-être m'interdire de “ me moucher ou de prendre du tabac ! ”

Un jour, les avocats avaient été démesurément longs et encore plus ennuyeux. Il prononça son jugement sans aucun considérant. “ C'est ainsi que j'agirai, dit-il, toutes les fois que les avocats auront ainsi empiété sur mon temps. ” On cite comme un phénomène rare le fait qu'il décida tous les cas portés à son tribunal. La chose peut paraître surprenante quand on sait qu'un procès entamé en 1839, devant la cour de la chancellerie, ne s'est terminé qu'au mois de mai 1868.

Ce fut encore lord Brougham qui mit le sceau à presque toutes les mesures salutaires qui furent opérées de 1830 à 1834 : l'abolition de l'esclavage dans toutes les colonies anglaises, l'ouverture du commerce général dans l'Inde, l'abolition du monopole de la compagnie, l'amélioration des lois pénales et de la jurisprudence municipale, l'établissement de la charte de la Banque, la révision des lois sur le paupérisme, et enfin le commencement de la réforme de l'Eglise d'Irlande, par la suppression de six évêchés. Ce qui caractérisait ses discours dans ces grandes circonstances, c'était la logique rigoureuse de son raisonnement, une érudition historique prodigieuse, la connaissance parfaite des faits et une majestueuse éloquence qui revêtait du plus noble langage les données arides fournies par le statisticien.

En 1834, sir Robert Peel prit les rênes du gouvernement, et lord Brougham donna sa démission avec ses collègues. Ce fut un adieu définitif au pouvoir, car en 1835 lord Melbourne, en formant un cabinet libéral, refusa de rendre à lord Brougham les hautes fonctions qu'il avait si dignement remplies. Le public s'en étonna et regretta de voir condamner à un loisir forcé un homme dont l'activité avait été si continue et si salutaire. A partir de cette époque, il sut maintenir à la chambre des lords une situation digne et indépendante, critiquant librement les mesures du gouvernement qu'il fut whig ou tory. On sait du reste qu'en Angleterre l'opposition à son rôle légitime et ses fonctions re-

connues. Au lieu d'attirer comme ailleurs les invectives du pouvoir, elle obtient le respect et la considération dus à une puissance légale, et s'appelle dans le langage parlementaire l'Opposition de Sa Majesté.

Voici ce qu'il disait en 1838 à l'occasion des démonstrations enthousiastes faites à la jeune et gracieuse souveraine appelée à régner sur la nation anglaise : " Ces faits prouvent que l'on peut sûrement accorder au peuple des droits politiques dans une large mesure, et ils apprennent aux hommes d'Etat que plus nous déracinons les abus et plus nous opérons de réformes radicales, plus nous rendons la Constitution chère à la nation en lui en faisant sentir les bienfaits, et plus nous assurons les droits de la souveraine et nous fortifions la fidélité de ses sujets, qui apprennent à obéir avec joie." L'heureuse Angleterre est à cette heure le seul Etat de l'Europe où de pareilles paroles aient leur application.

Tous les loisirs que lui laissa sa retraite de la vie officielle furent utilement employés par l'infatigable homme d'Etat et philanthrope qui consacra tout l'énergie de ses facultés au développement de ses travaux favoris sur l'éducation, la réforme des lois et l'établissement de cours judiciaires rendant la justice à bon marché. La liste de ses ouvrages est immense, et l'on reste confondu devant ce monument de sa merveilleuse activité intellectuelle. Il publia en 1838 une première édition de ses *Discours*, et l'année suivante vit paraître la première édition de son grand ouvrage intitulé : *Les Hommes d'Etat du règne de George III*. En 1842, il publiait sa *Philosophie politique*, et en 1846 ses *Vies de quelques hommes de lettres*. L'année précédente, il avait publiée en français une *Vie de Voltaire et de Rousseau*. On lui doit aussi la publication de la *Correspondance de Hume et de Voltaire*.

Une sympathie puissante l'avait toujours attiré vers la France dont il admirait le génie et dont il a dû souvent plaindre le sort. En 1848, il achetait, à Cannes, la propriété où il vint de mourir. Il paraît même qu'il avait sollicité de la République le titre de citoyen français ; mais on exigea de lui qu'il renonçât à sa dignité de pair d'Angleterre. Il refusa et fit bien. Sous les beaux ombrages de sa villa, il poursuivit ses études favorites. Il y traduisit le *Discours de la Couronne* de Démosthène, à qui il avait dérobée le secret de sa grande éloquence. En 1850, il exposait dans une brochure, le résultat de ses études sur la lumière. Il écrivit maintes brochures politiques sous la forme de lettres comme celles dont lord Russell favorise aujourd'hui ses amis et le public. L'une d'entre elles est consacrée à la Révolution de 1848, et la dernière de toutes, datée de 1867, a été ce qu'il appelait son *Legs d'un mourant au peuple anglais*. Il y mettait ses compatriotes en garde contre les dangers de la corruption électorale. **Heureux**

les pays qui ne souffrent pas d'abus plus criants et de plaies plus dangereuses. La liberté est un souverain remède à tous les abus ; car, pour répéter une comparaison un peu vieillie, mais toujours opportune, la liberté est semblable à la lance d'Achille qui guérissait toutes les blessures, même celles qu'elle avait faites.

Deux souvenirs se rattacheront désormais au rivage de Cannes.

En 1815, cette plage alors solitaire vit débarquer l'empereur déchu, que son inquiète ambition chassait de l'île d'Elbe et poussait vers la France où il allait engager contre l'Europe cette partie désespérée que vint clore le va-tout de Waterloo.

En 1868, Cannes peuplée par une colonie paisible et florissante, a vu mourir un homme d'Etat dont la vie entière fut consacrée à la cause de la liberté et de l'éducation, au progrès moral et intellectuel de son pays. Il s'est éteint au milieu d'amis nombreux et d'une population sympathique, laissant après lui des œuvres bienfaisantes et fécondes plus précieuses aux yeux de l'humanité qu'une moisson de lauriers sanglants.

J. M. GARDET.

## SÉNAT.

### DISCUSSION SUR LA LOI RELATIVE A LA PRESSE.

Voir page 37.

M. LE PRÉSIDENT BONJEAN.—Vous savez, messieurs, que lorsque les circonstances atténuantes sont admises par le jury, les magistrats doivent abaisser la peine d'un degré et peuvent l'abaisser de deux quand le condamné leur en paraît digne. Si le jury abuse des circonstances atténuantes, les magistrats, qu'on taxe de sévérité, n'abaisseront la peine que d'un degré et non de deux. C'est précisément le contraire qui arrive.

En 1855, je prends cette année que les criminalistes choisissent comme moyenne.....

Quelques voix : Et la loi sur la presse.

M. LE PRÉSIDENT BONJEAN.—J'y arrive ; ne croyez pas que ces réflexions soient inutiles.

Un membre : Parlez de la loi sur la presse.

M. LE PRÉSIDENT.—M. Bonjean déclare qu'il va y arriver. (Sourires.)

M. LE PRÉSIDENT BONJEAN.—En 1855, on accorda le bénéfice de

circonstances atténuantes à 3,065 condamnés ; pour 1,159, la peine, par sa nature même, ne pouvait être abaissée que d'un degré ; restent 1,906 condamnations où les magistrats ont abaissé la peine des deux degrés, ajoutant ainsi 22 fois sur 38 leur propre indulgence à celle du jury.

Je suis heureux de mettre ces résultats sous les yeux du Sénat : puissent-ils mettre fin à la calomnie !... (Mouvement.) Si le mot est trop fort, je le retire, quoique ce soit véritablement calomnier que de prêter à deux institutions respectables une sévérité ou une indulgence excessives.

Les tribunaux correctionnels, si sévères, usent-ils moins que les jurés du droit d'accorder des circonstances atténuantes ? C'est le contraire. Pour cette année de 1855 nous avons 68 déclarations de circonstances atténuantes pour 100 par le jury, et 61 à 89 pour 100 par les tribunaux correctionnels.

Ces chiffres ne prouvent-ils pas que la répression est équitable partout, que les juges et les jurés ne s'inspirent que de leur conscience seule ? La société n'a pas à s'en plaindre, car ce qui arrête dans la voie du crime, c'est moins la grandeur que la certitude du châtement.

Voilà pour les délits ordinaires : en a-t-il été de même des délits de presse ? Ici, cette comparaison des deux juridictions devient difficile, parce qu'elles n'ont pas fonctionné simultanément.

En faisant la part de cette distinction, nous arrivons à des résultats identiques.

Avant 1819, les journaux étaient soumis à une police préventive si énergique, qu'elle leur épargna tout procès.

De 1819 à 1822, les délits furent jugés par le jury ;

De 1822 à 1830, par les tribunaux correctionnels ;

De 1830 à 1851, par le jury ;

De 1851 jusqu'à ce jour, par les tribunaux correctionnels.

Pour cette dernière époque, je crois qu'il faut écarter toute comparaison. Au Corps législatif, il est vrai, l'opposition a prétendu que les tribunaux correctionnels condamnaient toujours ; M. le garde des sceaux a dit, au contraire, qu'il y avait eu beaucoup d'acquittements. Je laisse de côté l'une et l'autre opinion, parce que sous le régime du décret de 1852, la répression administrative suffisait pour arrêter les écarts de la presse. Lorsqu'on avait recours à l'intervention judiciaire, c'était dans des cas rares où le délit se trouvait tellement caractérisé, qu'il n'y avait pas même place pour le doute, et une condamnation était à peu près certaine.

Je prendrai ma comparaison dans les trois autres époques.

De 1819 à 1822, nous n'avons pas de statistique précise ; mais les contemporains sont unanimes pour reconnaître que le jury a fonctionné d'une manière convenable. M. le ministre de l'intérieur a dit le con-

traire au Corps législatif ; il a prétendu que M. de Serres a reconnu lui-même, en 1821, l'insuffisance du jury. C'est une erreur qui a été déjà relevée.

Il est certain, au contraire, que M. de Serres a par trois fois attesté, une première fois comme député, deux fois comme garde des sceaux, que le jury avait fait bonne justice, malgré l'inexpérience que comportait nécessairement une institution nouvelle. Un criminaliste bien cornu, M. Legraverend, a rendu le même hommage au jury.

Restent les deux époques pour lesquelles nous avons des chiffres exacts.

De 1831 à 1851, le nombre des acquittements par le jury fut de 61 pour 100 ; c'est beaucoup ; mais si on retranche de cette période les deux premières années et les trois dernières qui furent des années d'agitation et d'effervescence où la répression se trouvait éternuée, la moyenne se réduit à 53 pour 100.

De 1822 à 1831, tandis que les acquittements prononcés par les tribunaux correctionnels pour les délits ordinaires étaient de 27 pour 100, les acquittements pour les délits de presse étaient de 45 pour 100.

Maintenant, si on rapproche les chiffres, on trouve que les acquittements par le jury sont de 24 pour 100 dans les affaires ordinaires et de 45 pour 100 dans les affaires de presse ; ceux des tribunaux correctionnels sont de 27 pour cent dans les affaires ordinaires et de 45 pour 100 dans les affaires de presse.

Ainsi dans l'une comme dans l'autre juridiction, les acquittements pour les délits de presse ont été environ le double de ce qu'ils étaient dans les affaires ordinaires.

Cette différence s'explique par la nature indéfinie des délits de presse, qui fait hésiter les consciences les plus fermes et les plus droites, et surtout par l'habitude de mettre en cause les imprimeurs : la conscience des juges, comme celle des jurés, répugne à condamner des industries qui, dans la plupart des cas, ont été dans l'impossibilité de lire ce qui s'imprime dans leurs ateliers.

Coupables de droit sans doute, mais innocents de fait.

Quoi qu'il en soit, au surplus, il n'est donc pas vrai que le jury ait été beaucoup plus indulgent que la magistrature, ou celle-ci est beaucoup plus sévère que le jury ; et je suis heureux de le constater pour l'honneur de l'une et l'autre institution.

J'arrive maintenant aux preuves directes.

J'ai dit que je préférerais le jury à la juridiction des tribunaux correctionnels ; je le préfère parce que le jury est plus conforme à la nature des choses et parce qu'il satisfait mieux à l'intérêt de la justice et à celui du gouvernement.

Le jury est plus conforme à la nature des choses, et c'est ce qui résulte du témoignage de tous les esprits éminents et de la pratique de tous les peuples libres.

Sur ce point, Royer-Collard, Benjamin Constant, de Bonald, de Serres, Châteaubriand, Lally-Tollendal, Courvoisier, de Montbel, Destutt de Tracy, Cormenin, Bignon et tant d'autres si divisés sur d'autres questions se trouvent d'accord pour affirmer que le jury n'est pas seulement le juge le plus naturel, mais le seul juge, le juge nécessaire des délits de presse. Les criminalistes ne sont pas moins d'accord ; M. Chassan est tout aussi formel que M. Faustin Hélie.

“ L'institution du jury, disait M. Royer-Collard, est la condition nécessaire de la liberté de la presse. J'établis ce principe inaltérable qu'il n'y a point, qu'il ne peut y avoir de liberté de la presse, je veux dire de liberté garantie, si elle n'est assise sur la base indépendante du jury.

“ Partout où le jury existe, l'abus de la presse vient se ranger naturellement parmi ses attributions, et il en est peut-être la plus importante.”

M. de Tally Tollendal n'était pas moins énergique à la chambre des pairs : “ Point de liberté publique ni individuelle sans la liberté de la presse ; point de liberté de la presse sans la liberté des journaux ; point de liberté de la presse ni des journaux partout où les délits de la presse et des journaux sont jugés sans l'intervention du jury.”

Aussi, Messieurs, voyez : partout où existe la liberté de la presse, le jugement de ses écarts par le jury est considéré comme la complément nécessaire de cette liberté : aux États-Unis, en Angleterre, en Belgique, en Suisse, en Italie, en Portugal, au Brésil, le jury existe et dans quelques jours il existera en Autriche.

La Russie, la Turquie, l'Espagne et la Prusse sont à peu près les seuls grands États qui fassent exception ; mais les trois premiers ne connaissent ni liberté de presse, ni jury.

M. DE CHABRIER.—Alors vous demandez le renvoi de la loi à une nouvelle délibération, pour qu'on y introduise le jugement des délits de presse par le jury. (Mouvements et sourires.)

M. LE PRÉSIDENT BONJEAN.—J'ajouterai que le jugement des délits de presse est tellement dans la nature du jury, que dans plusieurs pays où le jury n'existait pas pour les délits ordinaires, il a été introduit précisément à l'occasion des lois établissant la liberté de la presse, et c'est pour la presse que l'Autriche établit en ce moment le jury.

Et pourquoi en est-il ainsi ? Pour bien des raisons, dont les principales ont été éloquemment développées dans le sein du Corps législatif, et que pour ce motif je passerai sous silence, pour m'en tenir à celles que me frappent le plus.

J'écarte tout d'abord ce qui a été dit des conditions d'indépendance. Sous ce rapport, la magistrature française ne laisse rien à désirer. Je ne suis pas non plus de ceux qui, défiant en quelque sorte le jury, le proclament le représentant infaillible de la vérité.

Non, certes, le jury n'est point l'infaillible interprète de la sagesse et de la vérité ; car, dans ses fins impénétrables, Dieu s'en est réservé le secret et n'a donné ni aux peuples ni aux individus le glorieux privilège de la connaître avec certitude.

Si je préfère le jury, c'est que, par sa constitution et sa mobilité même, il me paraît plus propre que toute autre institution à représenter l'opinion moyenne du pays au moment où il s'agit d'apprécier l'écrit incriminé ; et c'est cette opinion moyenne qu'il importe de rechercher.

Une compagnie judiciaire, par cela seul qu'elle est permanente et inamovible, se crée nécessairement des règles d'appréciation, des traditions, ce qu'on appelle une jurisprudence : chose excellente dans les affaires ordinaires, périlleuse pour le jugement des délits politiques.

L'honorable orateur, examinant l'organisation de l'institution du jury, les conditions dans lesquelles se dresse la liste du jury et où se forme, après les récusations de l'accusation et de la défense, le jury appelé à rendre un verdict, maintient que le jury, ainsi composé, offre toutes les garanties d'impartialité, et représente, selon toutes les probabilités et aussi fidèlement que possible, cette opinion moyenne du pays, qu'il est si important de consulter.

C'est en effet à cette condition qu'une condamnation est acceptée par l'opinion publique, et c'est là surtout ce qu'il faut rechercher, en matière pareille, dans l'intérêt même de la répression.

Il ne faut pas que les condamnations deviennent un titre à la popularité ; il ne faut pas qu'un nouveau M. de Sartines puisse dire à un nouveau Beaumarchais : " Ce n'est pas tout d'être condamné par un parlement, il faut encore être modeste."

Non ! il ne faut pas qu'une condamnation devienne un triomphe pour le condamné, qu'il ait besoin d'être rappelé à la modestie, et c'est ce que le jury seul peut donner.

Je préfère encore le jury, dans l'intérêt de la magistrature.

Je craindrais, si les tribunaux étaient chargés de l'appréciation des délits de presse, de les jeter ainsi hors de la voie de leurs traditions.

Quel est le premier devoir, le soin le plus attentif pour le magistrat dans le jugement des affaires ordinaires ? C'est de s'isoler de toute influence extérieure, de n'écouter ni les clameurs des partis, ni les arrêts trop souvent téméraires et passionnés de l'opinion publique ; de juger les causes, non les opinions des plaideurs.

Cela est-il possible pour les délits de presse ? Non ! pour le jugement



d'un délit de presse, au contraire, le juge est obligé de se rendre compte du caractère plus ou moins dommageable de l'écrit, de l'impression que cet écrit a dû produire sur l'opinion, eu égard au temps, au lieu, aux circonstances, à la situation générale du pays... (Légères marques d'impaticence.) ; d'examiner l'état de l'opinion publique... (Nouvelle interruption.), ce sont là des appréciations politiques, non judiciaires... (Bruit.)

Il y a un autre danger qui a été signalé par M. de Serres avec une délicatesse que je ne saurais mieux faire que de laisser parler cet illustre garde des sceaux.

L'honorable sénateur cite les paroles de M. de Serres au sujet de l'application du jury aux délits de presse. Insistant sur l'impartialité et l'indépendance qu'exige le jugement des délits politiques, M. de Serres faisait observer que bien que la magistrature fût au-dessus de tout soupçon, l'opinion serait cependant tentée de rechercher quelque motif intéressé dans ses décisions, lorsqu'elles seraient conformes aux vues du gouvernement : " Car le public, disait l'illustre orateur de la Restauration, est-il pleinement convaincu qu'un juge du tribunal correctionnel, qu'un conseiller même de cour royale, malgré son inamovibilité, n'ait rien à espérer du gouvernement ni rien à en craindre ? Et s'il conserve des doutes à cet égard, quelque peu fondés que soient les soupçons, n'altéreront-ils pas cette confiance dans la parfaite indépendance et la parfaite impartialité du juge, confiance qui doit être inaccessible à la plus légère atteinte ? "

Messieurs, continue l'honorable M. Bonjean, la magistrature est l'une des forces morales qui sont restées le plus intactes en ce pays ; est-il sage de risquer de la compromettre pour l'intérêt si douteux d'une répression plus énergique que rien ne garantit ?

Je dis enfin, et c'est par là que je termine, que le jury serait encore préférable dans l'intérêt bien entendu du gouvernement lui-même, et cela par deux raisons.

La première, c'est que le jury ne motive pas ses jugements, tandis que les tribunaux sont obligés de motiver les leurs.

Je sais qu'au Corps législatif M. le ministre de l'intérieur a traité cette considération avec un suprême dédain.

Aimez-vous mieux un juge qui vous condamne sans vous dire pourquoi, a-t-il répondu à ses contradicteurs ? Oui ! je le préfère pour le gouvernement.

Un gouvernement, si sage qu'il soit, peut commettre des fautes ; ces fautes sont souvent signalées avec trop de vivacité par les journaux.

Des poursuites en sont la conséquence, et il est manifeste que juges ou jurés seront d'autant plus disposés à l'indulgence que la critique semblera mieux fondée.

Mais voyez la différence.

Le jury ne motive pas ; il répond oui ou non, sans dire pourquoi il a acquitté ; soit qu'il ait cru à l'innocence de l'intention, soit que la critique lui ait paru fondée.

Personne ne peut le savoir, personne ne peut le dire, l'acquittement peut être injuste, mais il n'a aucune signification précise.

Que le tribunal, au contraire, prononce un acquittement, le juge devra motiver sa décision ; et si la raison qui le détermine est que le blâme infligé par l'écrivain était mérité, il faudra bien qu'il le dise, et quelque ménagement qu'il puisse apporter dans la rédaction, l'acquittement de l'écrivain sera presque toujours la condamnation du pouvoir critiqué.

L'honorable sénateur rappelle à ce sujet les arrêts rendus en 1824, en 1825 et en 1829, dans des procès intentés au *Courrier français*, au *Constitutionnel* et au *Journal des Débats*. Dans ces arrêts, la cour déclarait que si les journaux poursuivis avaient employé des expressions inconvenantes, elles avaient été motivées par certains faits.

Des acquittements ainsi motivés, reprend l'orateur, n'étaient-ils pas une éclatante condamnation de la conduite du pouvoir ; et qui, parmi ceux de mon âge, a perdu le souvenir de la puissance que de semblables arrêts apportaient à l'opposition !

Ceci me conduit à une autre considération d'un ordre plus abstrait ; c'est que l'attribution des délits de presse aux tribunaux correctionnels porte une atteinte au grand principe de la séparation des pouvoirs, et à l'indépendance du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire.

De ce principe, en effet, découle cette conséquence que le pouvoir judiciaire est radicalement incompetent pour apprécier un acte administratif ; or le jugement de certains délits de presse peut conduire le pouvoir judiciaire à apprécier un acte administratif.

Supposons un acte administratif qui lèse mon droit ; qu'un préfet, par exemple, ait fait saisir un livre dont le dépôt n'était pas encore effectué, qui était encore en cours de publication.

Si, moi, partie lésée, je m'adresse à la justice, celle-ci ne pourra écouter ma plainte ; d'une part, parce qu'un agent du gouvernement ne peut être jugé sans l'autorisation préalable du conseil d'Etat, et, d'autre part, parce que, en tout cas, il lui faudrait apprécier la légalité d'un acte administratif, ce que le pouvoir judiciaire ne pourrait faire sans empiéter sur le pouvoir exécutif.

Mais voici qu'un journal s'empare du fait et le dénonce en termes assez peu mesurés pour déterminer une poursuite.

Il faudra bien alors que le juge appuie l'acte administratif ; or, si l'acquittement s'en suit, ne serait-ce pas la condamnation de l'acte et de l'agent, condamnation morale, condamnation indirecte, je le reconnais, mais qui n'en aura pas moins un retentissement dans l'opinio ?

J'ajouterai une dernière observation : on ne peut exercer de poursuite contre un fonctionnaire public, de l'ordre même le plus inférieur, sans l'autorisation du conseil d'Etat, et voilà qu'en attribuant à la juridiction correctionnelle le jugement de délits de presse, vous remettez à trois juges l'appréciation de toute la politique du gouvernement.

Eh bien ! je suis un homme judiciaire plutôt qu'un homme du pouvoir exécutif ; mais si j'étais le représentant du pouvoir exécutif, je ne voudrais, à aucun prix, placer le gouvernement sous la férule d'un pouvoir inamovible et indépendant.

J'aurais bien encore quelques observations générales à ajouter pour compléter ma pensée ; mais, vu l'heure avancée et la fatigue du Sénat, j'y renonce.

Quelques membres : La clôture ! la clôture !

M. LE PRÉSIDENT.—Je propose au Sénat de renvoyer la suite de la discussion à demain. (Appuyé ! appuyé !)

La séance est levée.

FIN.

## LE RUISSEAU ET LA RIVIÈRE.

Un ruisseau pétulant courait dans la prairie :  
Courir et gazouiller, c'était toute sa vie !

Sautiller,

Babiller,

Ce n'est pas travailler,

Lui dit un jour une sage rivière,

Qui, d'un moulin,

Soir et matin,

Faisait tourner la meule nourricière.

Mes chers enfants, retenez la leçon ;

Et sachez bien, de la même façon,

Qu'il vous faut tous imiter la rivière !

*Sans utiles travaux, point d'utile carrière !*

## LE P. GRATRY

### DEVANT L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

La gloire a ses enivremens, elle a aussi ses amertumes.

La gloire, c'est d'être académicien.

Les enivremens de la gloire sont à la séance de réception. Une assistance sympathique et bienveillante écoute le nouvel élu, se délecte de ses doctrines et de son éloquence, lui applaudit, lui sourit, triomphe avec lui, souligne les moindres compliments que lui adresse, par un de ses membres, l'assemblée où il vient s'asseoir, et ne craint pas d'estomper, même avec frénésie, les réserves que l'Académie a pour tradition de poser souvent. Le P. Gratry n'a pas eu le petit déboire de ces réserves, nous dirions volontiers de ces brimades, qui ont parfois été cruelles pour plusieurs de ses anciens. Le compliment que lui a adressé M. Vitet a été sans nuage, sans nuage apparent aux yeux des simples mortels ; et la séance tout entière a paru radieuse pour le nouvel académicien.

Les amertumes se rencontreraient peut-être dans les appréciations de la presse. Mais le peu de bienveillance de certaines feuilles trouverait encore une sorte de compensation dans le retentissement que les organes de la publicité prêtent tout à coup au naissant immortel.

Les écrivains aiment et recherchent la publicité. Le P. Gratry a sans doute d'autres soucis, l'ardeur cependant qu'il déploie au service de la cause qu'il a embrassée doit l'empêcher d'être indifférent à la notoriété immense que l'Académie lui procure en ce moment. En sollicitant ces suffrages, l'éminent lettré a surtout voulu accroître le cercle de son influence et développer le crédit que ses talents et son travail lui ont déjà donné sur le public. Ses désirs ont eu tout le succès qu'il pouvait concevoir. Il n'est pas un journal en France qui n'ait reproduit ou apprécié son discours ; beaucoup de feuilles étrangères en ont fait autant, et le nom de l'auteur a pénétré tout à coup jusqu'aux oreilles d'un public auquel il était jusqu'ici parfaitement étranger et dont il est très capable d'entretenir et de soutenir l'attention.

Les petits journaux ont été naïfs : ils ont montré tout crûment leur ignorance étonnante de ce qui se passe au-delà du boulevard. Ils se sont scandalisés que l'Académie soit allée choisir le P. Gratry lorsqu'elle n'avait encore appelé dans son sein ni Philibrand, ni Gaboquet, ni Siraumot. Cet étonnement les a rendus mal gracieux. "Un

prêtre de peu de talent," disent-ils. Ce n'est pas le talent dont ils peuvent juger, c'est la soutane qui les offusque, et ils ne se mettent pas autrement en peine des efforts charitables qu'a faits ce prêtre pour les adoucir et les engager à écouter parler raison.

L'entreprise, à vrai dire, était peut-être déraisonnable ; l'essai solennel que vient de faire le P. Gratry découvre tout ce qu'il y a de chimérique dans le but où tendent les forces de son esprit et plusieurs de ses ouvrages : la réconciliation de la Révolution avec la justice et la vérité, avec l'Eglise et l'Evangile. La Révolution a été surtout dirigée contre le christianisme, et c'est pour cela qu'elle est un crime. Que quelques intentions droites, quelques âmes généreuses se soient plus ou moins mêlés à son mouvement et à ses théories, qui en doute ? et a-t-on besoin de le prouver quand on est en présence du P. Gratry ?

Il est rare de trouver un criminel tellement abandonné qu'il ne conserve plus dans son cœur aucun sentiment honnête, et l'on serait coupable envers ce malheureux d'exagérer devant lui ses qualités de manière à effacer de sa conscience la notion même de ses iniquités. Il faudrait au contraire lui en rappeler le souvenir s'il était porté à l'oublier, lui en montrer l'énormité et lui retracer en même temps l'immensité de la miséricorde de Dieu ; de cette double vue d'espérance et de honte naîtra peut-être dans ce pauvre cœur blessé le sentiment de repentir qui couvre et lave tout, en effet, chez les peuples comme chez les individus. Assurément le P. Gratry n'ignore rien de cette pratique ; mais dans son désir d'atteindre jusqu'à l'âme du criminel, il oublie un peu trop les crimes, et il ne semble pas assez craindre le risque de s'y associer, autant qu'on s'associe à des actes dont on approuve le principe et loue les conséquences.

Les crimes de la Révolution se perpétuent au milieu de l'Europe ; rien dans les nations contemporaines n'accuse encore ces mouvements de repentir et ces désirs de résipiscences qui seront peut-être un jour l'aurore de la paix et de l'union que le P. Gratry invoque. Cette paix et cette union néanmoins ne seront jamais sur cette terre telles que le P. Gratry les décrit, les imagine et assure que la Révolution les contient et les a rapprochées de nous. La vertu assurément est une grande force, elle sera toujours ici-bas en présence du mal : le péché originel a introduit sur cette terre Satan, à qui Jésus-Christ est venu apporter la guerre. Les chrétiens n'ont pas d'autre mission en ce monde que celle de leur chef : ils feront la guerre, ils la feront toujours ; ils l'auront avec le prochain, ils l'auront avec eux-mêmes, et l'Eglise ne connaîtra sans doute jamais une ère de paix et de lumière où les hommes " sans colère, sans division violente et ignorante," soutiendront ces " deux pôles de la vie politique, le pouvoir et la liberté."

En faisant appel à cette sorte de conciliation, tout à fait chimérique à notre gré, le P. Gratry est-il sûr que la liberté et le pouvoir soient vraiment les deux pôles de la vie politique, c'est-à-dire deux points d'appui, deux forces placées en opposition dans ce monde, en regard l'une de l'autre ? N'a-t-il jamais vu, dans l'histoire, une constitution sociale où la vie politique abondait et où le pouvoir et la liberté, loin d'être deux pôles opposés aux électriques, selon son expression, étaient unis, et sans être eux-mêmes la lumière ni sans la produire, comme semble le faire entendre notre orateur, la laissaient du moins circuler et agir au milieu des peuples, au sein d'une paix et d'une prospérité, non pas absolues (ce qui est chimérique) mais relatives, mêlées de peines et de travaux, assez douces et assez larges d'ailleurs pour laisser aux âmes le libre commerce des choses divines, leur véritable bien sur la terre ? La vérité et la liberté sont divines ; nous ne les posséderons jamais sur la terre dans tout leur éclat : leur splendeur est réservée aux élus.

L'éloquent académicien est aussi assuré que personne de ces principes ; mais c'est le caractère de son esprit de mêler des chimères à l'expression des vérités qu'il aime le plus. Si on ne connaissait toute la candeur de cette âme, on pourrait même être scandalisé de quelques parties de son discours, des thèses qui y sont introduites ou indiquées, des confusions d'arguments et de personnes même que fait à chaque instant le brillant orateur. Qui n'a été surpris de trouver Fénelon au nombre des ancêtres et des guides de la Révolution, mêlé aux grands citoyens, sur le même rang que l'auteur des *Lettres persanes* et du *Temple de Gnide*, en compagnie de Malesherbes et de Turgot ? Malesherbes sans doute fut le défenseur de Louis XVI : ce n'est pas en cette qualité qu'il peut être acclamé pour un guide de la Révolution ; s'il l'a vraiment guidée, ce fut en trahissant tout à la fois sa conscience, son honneur, le roi et l'Eglise, quand, directeur de la librairie en France et chargé de s'opposer à la diffusion des mauvais livres, il corrigeait de sa main les épreuves de l'*Emile*. Et que dire de Turgot ? Turgot qui a vécu en-dehors de l'Eglise et est mort sans sacrements, destructeur de la constitution des anciennes libertés, partisan de la doctrine détestable de l'athéisme pratique de l'État ? Tels sont, avec Fénelon et quelques autres, les ancêtres que se reconnaît le P. Gratry, après avoir toutefois écarté "l'écume" du dix-huitième siècle ! Pour voir dans ces philosophes malencontreux de grands citoyens, ne faut-il pas quelque puissance d'imagination ?

La Révolution, que le P. Gratry acclame, n'est sans doute pas celle que l'histoire fait connaître, et dont les conséquences se ressentent cruellement dans le monde. Non ! le P. Gratry a créé une révolution

à son usage particulier, dont il parle, qu'il aime et qui sans songer que l'Eglise vivait, depositaire de tous les dons divins et gardienne de toutes les facultés humaines, voulait simplement introduire la raison dans le gouvernement du monde. Quoi de plus juste et de meilleur ! L'orateur a prêté à cette Révolution sensée des vues puissantes, un langage élégant et des aspirations élevées. Le malheur est qu'il ait prétendu retrouver les traits de sa chimère au milieu des événements de ces deux derniers siècles. Il a beau être un grand abstracteur, la réalité froisse de toutes parts sa curieuse et gratuite fantaisie. Il écarte absolument le but où nous sommes arrivés et qui se voit tout autour de nous en France et en Europe : la ruine de la foi, le renversement de la raison, l'anéantissement de la liberté, les gémissements de l'Eglise, les souffrances et les tortures de la vérité. La Révolution du P. Gratry n'est pour rien dans ces malheurs : c'est une révolution "de justice, de liberté, de fraternité vraie et de religion profonde." Il s'amuse avec ces mots, et sans hésiter il croit qu'après avoir donné l'Evangile et institué son Eglise, Dieu voulait et veut encore cette révolution que le P. Gratry a vue dans son rêve philosophique. Ce rêve est si cher et si lucide à ses yeux qu'il le prend pour une réalité. Il voit cette Révolution qu'il aime accomplie et triomphante, mais il avoue que le triomphe n'a pas été durable : les crimes des hommes l'ont ruiné ? Concevez-vous l'argument ? Pourquoi les crimes des hommes ne ruineraient-ils pas le second triomphe que le P. Gratry annonce définitif, et où il nous invite à concourir ?

Laissons l'avenir, ne contestons pas les prophéties. Pour connaître les lumières de l'oracle, le passé suffira.

Notre philosophe circonscrit le triomphe de sa Révolution ; mais il a beau préciser et restreindre son cercle, les crimes y entrent de toutes parts et en font éclater la fine bordure de fraternité, de religion et de justice. "La France, dit-il, n'a qu'une voix, et proclame en séance publique cet authentique résumé de la volonté nationale, ces articles "de l'unanimité (?) inconnus aujourd'hui et qui s'appellent les principes de 89." Puisqu'ils sont inconnus, n'était-il pas à propos de les faire connaître ? Le P. Gratry n'y songe pas, et il continue à célébrer ces principes "de tradition et de raison, d'ordre et de liberté, "de progrès et de légitimité, le plus solide fondement du droit positif "d'une nation." Il affirme, en distinguant : "Entendons-nous bien, je "ne connais d'autres principes de 89 que les principes voulus par tous "nos pères, proclamés par tous les cahiers et déclarés, dès le premier "jour, par l'Assemblée constituante." Une note nous apprend que ce premier jour est le 27 juillet 1789, et que c'est dans un rapport du comité de Constitution que se trouvent ces principes du droit "con-

“ forme à la loi morale éternelle et à l'esprit de l'Évangile,” et il ajoute : “ Moment unique dans l'histoire ! Voilà toute la France unie “ dans une même volonté ! ”

Que le P. Gratry fasse excuse ! si on doit tenir compte des faits et si l'imagination n'est pas la seule loi des propositions historiques, la France au 27 juillet 1789 n'était pas unie dans une même pensée, l'émigration avait déjà commencé. L'archevêque de Paris, le charitable de Juigné venait d'être pourchassé à coups de pierres. Le droit positif “ conforme à la loi éternelle et à l'esprit de l'Évangile ” avait déjà suscité bien des révoltes : il avait renversé la Bastille, inauguré le beau refrain si conforme à la loi éternelle du *ça ira ! à la lanterne !* il ne s'était pas borné à des chansons ; il avait mis effectivement à la lanterne de la rue de la Vannerie Foulon et Berthier, sans parler de bien d'autres.

L'admiration de l'orateur ne s'arrête cependant pas devant ces excès. Il l'étend et la prolonge : il marque les dates, il voit le moment “ où les “ Français se proclament arrivés au gouvernement libre que la France “ a voulu.” C'est le 3 novembre 1789, date du décret de l'assemblée déclarant Louis XVI restaurateur de la liberté en France.

Je crois bien que ce titre avait été décerné au roi dès la nuit du 4 août. Il ne faut pas contester des dates avec le P. Gratry, et le prix qu'il attache à ce nom de “ restaurateur de la liberté en France ” montre combien dans tout cet aperçu de l'histoire de la Révolution le spirituel Oratorien se paye facilement de mots. Quelle liberté a donc restaurée Louis XVI ? Il a fait, dit le P. Gratry, “ ce qu'on peut faire de plus grand, savoir donner à sa patrie la liberté quand on possède le pouvoir absolu.” L'histoire parle un autre langage. Louis XVI est mort d'un courage admirable, et sa mort, qui a lavé sa mémoire de toutes ses faiblesses à remplir la mission reçue de Dieu, n'a pas retiré la France de l'abîme où il l'avait laissé conduire. Au mois de novembre 1789, le “ restaurateur de la liberté française,” réduit à l'impuissance, et lié de toutes parts, n'était plus qu'une victime marquée pour l'échafaud, défendue seulement contre les derniers excès de la fureur révolutionnaire par la majesté des anciens souvenirs et de l'onction sainte. Cette double force prolongea l'agonie du roi pendant quatre ans, de 1789 à 1793. Mais à la date où s'arrête le P. Gratry, quels affres n'avait-elle pas déjà traversées, et quels blasphèmes n'avait-on pas entendus ?

Le 20 août 1789, l'Assemblée avait adopté cette fameuse déclaration des droits de l'homme, dont l'unique but était de nier Dieu et de contester la puissance spirituelle de l'Église ; toute autorité n'émanant pas expressément de la nation était déniée, ce qui niait, en effet, la



puissance ecclésiastique et divine ; la loi était définie : *l'expression de la volonté générale*, ce qui ruinait toute morale. Sans parler du décret du 23 août sur la liberté religieuse, celui du 24 avait proclamé la liberté illimitée de la presse, que les Souverains Pontifes ont condamnée et appelé un délire. Et ces principes, à quel prix, par quels actes leur avait-on obtenu la sanction royale ? Faut-il rappeler les scènes des 5 et 6 octobre ? les gardes royaux massacrés, la reine poursuivie dans ses appartements, et la famille royale amenée à Paris, précédée des têtes de Miomandre, de Varicourt et des autres gardes fidèles, escortée par des bandes ivres et hurlantes. “ Moment unique dans l'histoire, s'écrie le P. Gratry : l'Europe, peuples et souverains, nous applaudit ; la justice n'est plus une furie ; elle sait rendre sacrés la vie des hommes, leur travail et leur pain ! ” et il prend thème de vouer aux gémonies “ l'antique oppression, la guerre et la cruauté ! ”

N'avons-nous pas raison de dire qu'il se livre à des illusions, et que ses raisonnements ne sont pas basés sur la réalité des faits. Lui-même en convient et le proclame. “ Le premier bandit qui porta une tête sur une pique, et qui par un lâche et sacrilège mensonge fut appelé le Peuple, dit-il, voilà celui qui a vaincu la France de 1789 et qui a reculé le progrès de justice, de liberté et de fraternité qu'elle voulait. ” Il reconnaît là “ le vice originel de la Révolution, le vice qui éclate dès le premier jour. ” Ainsi “ le progrès de liberté et de justice ” ne s'est jamais montré au jour de l'histoire ; il a reculé pour un siècle ou deux : et tout ce que décrit et célèbre le père Gratry est purement un fantôme.

On s'étonne qu'un esprit si distingué, et à certains titres si judicieux, puisse être ainsi abusé. Mais outre la puissance d'abstraction, qui est le don particulier et comme le génie du nouvel académicien, il est encore excité par le souci du zèle des âmes. Il veut conduire les hommes “ à approuver Dieu, ” et il espérait avoir vaincu une grande difficulté s'il pouvait montrer qu'on peut concilier, avec cette approbation, cette sorte de fétichisme que le siècle professe pour les principes, les dogmes et les conquêtes de l'esprit nouveau.

La tentative peut être ingénieuse ; elle n'est pas neuve, mais le renom du nouvel académicien, le crédit qu'il a mérité depuis longtemps, le lieu qu'il a choisi pour y tenter cette manœuvre décisive, sont bien faits pour frapper l'attention publique.

Toutefois, il faut remarquer que le but où visait l'auteur n'a pas été atteint. La petite presse, avons-nous dit, n'a pas même fait attention à son discours ; elle a vu un prêtre ; elle a sifflé non pas ce qu'il a dit, mais ce qu'elle a supposé, que son caractère et sa foi devaient lui

dieter et qu'elle ne voulait pas entendre. La presse sérieuse, la grande presse, celle qui était tenue à connaître le P. Gratry, qui n'ignorait ni le nom, ni la valeur, ni quelqu'un des ouvrages de cet écrivain recommandable, a fait chorus avec les petites feuilles. Le *Figaro* et le *Siècle* se sont encore une fois reconnus compères. La seule différence est que les grands journaux ont demandé en raillant comment le nouvel académicien accordait ses théories avec le *Syllabus*. Les feuilles libérales ne seraient peut-être pas seules à poser ce problème. Quelques-unes, sans nier son désir de conciliation, lui ont rappelé ses anciennes luttes, lui sifflottant le nom de M. Vacherot, dernier collègue à l'Institut du P. Gratry, comme il avait été autrefois son collègue à l'École normale. C'était un père de la famille, disent les journaux, et sans ressources ! L'esprit d'union et de paix eut dû empêcher d'attaquer et de critiquer sa philosophie et de la taxer de matérialisme !

Voilà ce que la conciliation, la justice, la fraternité, la liberté et la religion exigeraient à leur gré du P. Gratry. Aussi ne témoignent-ils pas une grande confiance à ses systèmes d'aujourd'hui. Malgré la chimère où se joue l'académicien, ils savent qu'il y a en lui un lutteur ; ils gardent la marque de sa dent et de son ongle ; ils redoutent, avec raison peut-être, que ses armes ne reparassent un jour et ne s'emploient encore au service de la vérité. D'ailleurs tant qu'un chrétien n'a pas renié expressément sa foi et rejeté son baptême, il lui manquera toujours quelques-unes des garanties que désire l'esprit nouveau.

Cette défiance unanime et bien accusée de la presse peut rassurer un peu sur les théories du P. Gratry et sur les conséquences de son discours. Franchement, il a fait souffrir plus d'un catholique, ce discours ! et l'abstraction de l'esprit, le goût des chimères, la familiarité du paradoxe ne seraient peut-être pas, chez un prêtre, des excuses suffisantes à tant de propositions étranges, dissonnantes et que les simples et les obscurs, à qui le P. Gratry proteste de son affection, sont accoutumés de détester.

Au moins puisse le disert oratorien être bien convaincu qu'il n'a concilié aucun esprit à sa bonne volonté et à son goût de paix et d'union. Au sein de l'Académie, sa harangue, avant d'être lue en public, a soulevé des oppositions et a dû subir des corrections. On a voulu couper quelques ailes aux paradoxes qui y voltigent de toutes parts et, cependant, quand elle a été publiée, le *Moniteur*, contre l'usage, a affecté sur elle un silence qui est loin d'être approbateur, et que justifie trop bien d'ailleurs le trait détestable que l'auteur fait de la monarchie et du pouvoir !

Le P. Gratry ne tient peut-être pas beaucoup à la sympathie du *Moniteur* : on aurait cru à son langage qu'il tenait à la sympathie universelle.

C'est à la vérité certainement, à la pure et inaltérable vérité, qu'il devait tenir ; et entrant à l'Académie, comme il le croit et comme il le dit, en qualité de représentant du clergé de France, il devait plus que tout autre se garder des théories hasardeuses et se piquer de ne célébrer que des exemples salutaires. Il avait à faire l'éloge de son prédécesseur, qui ne fut ni des plus illustres ni des moindres académiciens. M. de Barante est mort à plus de quatre-vingts ans, après avoir été préfet, ambassadeur et pair de France ; le P. Gratry nous a révélé que cet homme public, honorable et considéré, dont le tort fut celui des hommes de son temps qui ont servi trop de gouvernements, était un serviteur de l'Eglise et un membre de la République chrétienne.

Tout en sachant ce que l'usage exige d'un nouvel académicien, nous ne demandons pas mieux que de croire aux assurances qu'il donne de la religion de cet homme de bien. On est heureux d'apprendre ainsi ce qu'aucun des lecteurs ni aucun des administrés de M. de Barante n'avait pu soupçonner. Ce secret, il est vrai, ôte quelque lustre à l'auréole chrétienne, évangélique et fidèle que le P. Gratry déploie devant nous. Mais il est un point où le silence du harangueur est encore plus blessant peut-être que la réserve du héros.

M. de Barante était pair de France au moment des grandes luttes pour la liberté d'enseignement. Ces luttes eurent assez de retentissement à la Chambre des pairs ; la cause des Evêques y fut portée, attaquée, défendue et votée. Où fut le vote de M. de Barante ? où furent ses paroles ? quel fut le témoignage de son dévouement et de sa fidélité à l'Eglise ? quel service enfin rendit cet "indomptable" qu'on nous donne en exemple ?

Le P. Gratry connaît bien l'importance de ces grandes luttes, il en a pris sa part et n'ignore pas ce que le devoir le plus simple eut exigé alors d'un homme public qui eut voulu rester fidèle à son baptême.

L'abstention de M. de Barante en cette circonstance et son vote silencieux contre les Evêques entreraient-ils dans cet esprit d'union et de paix que le P. Gratry souhaite à tous les chrétiens ? Son silence, dont nous ne pèserons pas les raisons, au sein de l'Académie, était-il aussi conseillé par la sagesse et par la science que l'orateur célèbre, et qui doivent guérir la nation "des souillures de ses discordes, de son inexpérience et de son imprudence ?"

---

## LA FLEUR DE LA RECONNAISSANCE.

---

Il est une fleur, une fleur charmante,  
 Dont le doux parfum embaume nos jours,  
 Dieu l'a mise au fond de toute âme aimante.  
 Il est une fleur qui fleurit toujours.

Il est une fleur, une fleur modeste,  
 Brillant de l'éclat du plus beau saphir,  
 Tombée ici-bas du jardin céleste...  
 Il est une fleur qui ne peut périr !

Toute noble main vers elle se penche,  
 On aime à toucher son divin velours,  
 Elle est à la fois azurée et blanche...  
 Il est une fleur qui fleurit toujours !

C'est un vrai trésor, un pur diadème ;  
 On peut la nommer fleur du souvenir ;  
 Son parfum est doux et tout homme l'aime...  
 Il est une fleur qui ne peut périr !

L'œil se plait à voir la fleur gracieuse,  
 Il suit volontiers ses charmants contours,  
 Le cœur en tressaille et l'âme est heureuse...  
 Il est une fleur qui fleurit toujours !

La Charité douce et la Bienfaisance,  
 Sœurs aux blanches mains, la firent fleurir ;  
 Vous avez nommé : la Reconnaissance...  
 Il est une fleur qui ne peut périr...

Toute noble main vers elle se penche,  
 Car son doux parfum embaume nos jours,  
 Veuillez recevoir une pauvre branche  
 De la blanche fleur qui fleurit toujours.

La reconnaissance est un don céleste  
 Que Dieu mit en nous comme un souvenir,  
 Veuillez aspirer le parfum modeste  
 De la douce fleur qui ne peut périr !

---

## L'EXPÉDITION D'ABYSSINIE.

---

Un correspondant du *Times*, écrivant du camp anglais d'Einkhull, raconte, ainsi qu'il suit, l'entrevue du général en chef, sir Robert Napier, et du prince Kassaï Ababashas, chef du Tigré. Cette entrevue eut lieu le 25 février au bord du Diab, petit ruisseau qui coule dans un lit profond entre Adabaga et Hauzzein, à 15 ou 20 milles au nord d'Antalo. Sir Robert Napier était à la tête d'une colonne de 850 hommes d'élite qui avaient planté leurs tentes sur un sol onduleux, légèrement incliné et couvert de hautes herbes.

La rive opposée du Diab était réservée aux Abyssiniens de Kassaï. Une tente rouge, qu'on vit se dresser vers onze heures du matin sur la colline, annonça que l'avant-garde de Kassaï ne tarderait pas d'arriver. Une tente de cette couleur indique la présence du souverain dans les rangs d'une armée abyssinienne. Au bout d'une demi-heure, on apprit que le gros de l'armée, avec étendards déployés et tambours battant aux champs, s'avancait vers le Diab. Quelques instants après, on put compter sur la colline environ quatre mille hommes, groupés autour de la tente royale. Cette armée s'achemina lentement vers la rivière, au bruit de quelques timbales. Deux drapeaux rouges et jaunes indiquaient la place occupée par le chef. Les Anglais se mettant sous les armes, commencèrent aussi à descendre vers la rivière. Ils firent halte à environ 100 mètres du ruisseau près duquel une vaste tente avait été dressée pour l'entrevue des deux chefs.

Sir Robert Napier, monté sur un éléphant et accompagné de son état-major, s'avança gravement vers le ruisseau au grand ébahissement des Abyssiniens, qui ont une très-grande frayeur des éléphants et n'ont jamais réussi à les apprivoiser. Il dut cependant descendre de sa sublime monture et se contenter d'un cheval, de peur que la vue du monstre indien ne créât une panique dans les rangs de la cavalerie abyssinienne. Rompant la ligne formée par son armée, Kassaï sortit du centre de ses bataillons et s'avança, escorté de ses conseillers et de sa garde, monté sur une mule blanche, avec un parasol de couleur cramoisie, qu'on tenait ouvert au-dessus de sa tête.

Il traversa le ruisseau à gué et fut reçu par sir Robert Napier. Les deux chefs échangèrent des saluts mutuels assurément fort sincères de part et d'autre, bien que parfaitement inintelligibles pour chacun des

acteurs respectifs de cette scène. Le commandant anglais pria Kassai de descendre de cheval, le conduisit dans sa tente, le fit asseoir sur une chaise à sa droite et s'assit lui-même. Leurs officiers se rangèrent des deux côtés opposés de la tente, ceux de Kassai s'asseyant par terre, et ceux de sir Robert conservant l'attitude plus digne, mais plus fatigante d'un homme debout.

Kassai est un jeune homme de trente-cinq ans ; sa figure, d'un teint olivâtre foncé, est intelligente, mais elle porte une expression d'ennui et de fatigue qui ferait croire facilement à ce qu'il dit de son peu d'ambition. Il déclara en effet qu'il n'avait nul désir de posséder le pouvoir souverain, et que le peuple du Tigré lui en a imposé les honneurs.

Il portait le costume abyssinien : une robe ou toge blanche brodée de soie rouge et la chemise de soie à fleurs, qui est l'insigne des hauts fonctionnaires attachés à la personne du roi. Sa noire chevelure était arrangée en tresses élégantes parfumées de *ghce* ou beurre onctueux, et et ramenées derrière le cou, où elles étaient attachées par un ruban rouge. La conversation se fit par l'intermédiaire des deux frères Mercher, jeunes Abyssiniens qui ont autrefois vécu à Bombay, où on les avait envoyés pour apprendre l'anglais. La conversation roula d'abord sur des sujets insignifiants ; puis les Abyssiniens commencèrent à insinuer leur désir qu'on leur fit cadeau d'armes à feu.

Cette demande fut adroitement parée et la conversation ramenée sur la croyance chrétienne commune aux deux pays. Il se trouve même, par une curieuse coïncidence, que Saint-George est le patron de l'Abyssinie, comme il l'est de l'Angleterre. Ce sujet intéressait les Abyssiniens infiniment moins que les armes à feu qui attiraient toute leur attention. On proposa donc de donner à l'entrevue un caractère plus privée en faisant sortir la foule. Puis on apporta les cadeaux destinés au chef abyssinien. Ils consistaient en une carabine à deux coups, des cruchons et des gobelets en verre de Bohême. Le cadeau qui avait le plus de valeur ne put être introduit dans la tente, mais il fut présenté à l'entrée : c'était un beau cheval arabe, qui avait été le cheval de bataille de Napier lui-même. On servit ensuite du vin de Porto, qui parut être fort apprécié des grands seigneurs du Tigré.

Selon la coutume orientale, sir Robert Napier dut goûter d'abord le vin qu'il offrait pour prouver que ce n'était pas du poison. Après l'entretien particulier qui suivit la réception officielle, on laissa Kassai seul afin qu'il put faire la sieste, et on l'éveilla environ une heure après afin qu'il pût être témoin d'une revue des troupes. Le 3<sup>e</sup> régiment de cavalerie légère de Bombay avec uniforme bleu clair et argent, le 4<sup>e</sup> régiment royal, avec uniforme rouge, les artilleurs en bleu fon-

cé et un petit détachement du 10<sup>e</sup> d'infanterie indigène en habits rouges, avec tambours blancs, formaient un effectif peu considérable, il est vrai, mais d'un aspect pittoresque. La cavalerie exécuta des charges, l'infanterie se forma en bataillon carré; mais ce qui frappa surtout les Abyssiniens d'admiration, ce furent les canons Armstrong. Kassai descendit de cheval, examina soigneusement les pièces, mania les boulets et regarda les rayures de l'âme des canons. Pendant ce temps diverses personnes de sa suite faisaient remarquer que les Anglais devaient être de fort bons chrétiens, sans quoi le ciel ne leur aurait pas donné l'intelligence de construire des engins de guerre aussi merveilleux.

La revue terminée, sir Robert et les officiers de son état-major accompagnèrent Kassai vers le ruisseau et se proposaient de lui faire leurs adieux. Mais, au moment de se retirer, ils reçurent une invitation pressante d'aller visiter le camp abyssinien. Ils traversèrent donc le ruisseau, et en quelques instants ils se trouvèrent au milieu de l'armée abyssinienne. Les soldats abyssiniens les entourèrent aussitôt avec une vive curiosité. Tous avaient la tête nue, les cheveux en tresses et portaient une longue toge blanche brodée de laine écarlate.

Plusieurs avaient des carabines à deux coups et la plupart des fusils à capsules à deux coups de fabrication belge ou anglaise. D'autres avaient des pistolets, et tous étaient armés de cette terrible épée, recourbée en faucille, qu'ils portent sur la hanche droite et dont il est presque impossible de parer les coups.

Les quatre cents cavaliers de Kassai avaient pour montures des mules efflanquées ou des poneys petits et maigres.

Kassai assura sir Robert qu'à Adowa, il avait un autre corps d'armée de six mille hommes, ce qui ferait un effectif redoutable, le jour où il se tournerait contre les envahisseurs de l'Abyssinie.

Les officiers anglais, gravissant la colline, précédés de tambours, arrivèrent auprès de la tente de Kassai qui les invita à y entrer. Au fond de cette tente circulaire, était une espèce de divan recouvert de soie, sur lequel Kassai s'assit et fit asseoir sir Robert, pendant que les officiers anglais et abyssiniens s'asseyaient, comme ils pouvaient, sur le sol.

Les rayons d'un soleil éclatant perçaient les tentures et faisaient briller les toges et les chemises de soie des Abyssiniens, ainsi que les uniformes des Anglais.

Au bout de quelques instants, des jeunes filles apportèrent de grandes corbeilles de pain et du hâchis de mouton. Le pain était brun, acide et en gallettes d'environ un pied de diamètre. Après que chacun eut goûté de ces mets peu délicats, on apporta de larges cornes

de bœufs remplies de *tedje*, boisson faite avec du miel fermenté. Cet hydromel fut versé dans des flacons de Florence et distribué à chaque convive qui, avant de boire, devait s'incliner en signe de respect devant le prince. Le goût un peu aigrelet de cette boisson rappelait la petite bière d'Ecosse. Le repas fini, on fit entrer les musiciens qui se mirent à jouer sur de longues flûtes des airs sauvages, mais pourtant agréables. Un ménestrel entonna ensuite un chant de guerre que tous les Abyssiniens répétèrent en chœur.

A la fin de cette cérémonie, on apporta les présents destinés au général anglais. C'était d'abord un bracelet d'argent doré, signe distinctif d'un grand guerrier ; puis une peau de lion avec sa crinière fut placée sur ses épaules, et un bouclier et une lance furent remis à deux de ses officiers, qui lui servirent en cette occasion d'écuyers. Au moment du départ, Kassaï serra la main à sir Robert, et l'accompagna jusqu'à la porte de la tente, où l'attendait une mule grise caparaçonnée et parée d'ornements abyssiniens.

Kassaï, en lui disant adieu, lui promit de protéger ses transports, d'envoyer du grain au marché de ses postes militaires et de punir sévèrement tous ceux qui toucheraient aux lignes télégraphiques établies sur ses Etats. Sir Robert, dans toute la magnificence de son nouveau costume, dut alors monter sur la mule et, escorté de l'armée abyssinienne, redescendit lentement vers les bords du Diab, où ses hôtes s'arrêtèrent. Le général anglais et son état-major regagnèrent à cheval leur camp sur la colline, et heureusement les ombres de la nuit empêchèrent les soldats de contempler leur général dans son accoutrement étrange, bien digne du carnaval où l'on était alors.

---

## CORRESPONDANCE DE DUBLIN.

---

On se figurera difficilement avec quel intérêt nous avons suivi les récentes discussions du Parlement britannique, chacun comprenant ici que la situation de notre île va sans doute s'améliorer, puisque des deux côtés de la Chambre, les conservateurs et les libéraux ont reconnu que la position n'était plus tenable, et qu'il fallait aviser. Tous les esprits impartiaux rendent d'ailleurs justice aux efforts du gouvernement anglais lorsqu'il s'est agi de parer, il y a quelques années, aux effets désastreux



de la disette, ainsi qu'à l'impulsion qu'il a su donner aux travaux publics et au commerce. Personne n'ignore qu'en 1840, il n'y avait en Irlande que 13 milles de chemins de fer, et qu'il y en a aujourd'hui 1,900 en exploitation.

En 1841, la culture ne comprenait que 13 millions d'acres; maintenant elle dépasse 16 millions et le bétail s'est accru dans la même proportion. L'inter-course avec la Grande-Bretagne a pris un immense développement, et a occupé en 1867 plus de 73,000 navires, jaugeant 14 millions de tonneaux. Dans l'espace de vingt ans le tonnage du port de Dublin a doublé; celui de Belfast et de Waterford a suivi une progression plus considérable encore et s'est élevé à 143 par cent, tandis que le port de Liverpool, qui est juste en face de celui de Belfast, n'a augmenté que de 58 par cent. Enfin en 1863 les dépôts dans les banques locales n'étaient que de 12 millions, alors qu'en 1867 ils dépassent 19 millions de livres sterling.

Les chiffres qui précèdent et qui sont puisés aux meilleures sources prouvent d'une manière incontestable les progrès matériels du pays; et pourtant sa situation morale est loin d'être satisfaisante. Les deux causes de la sourde agitation et du malaise permanents sont évidemment l'organisation de la propriété et la constitution religieuse. Depuis la conquête de Henri II et la sanglante expédition de Cromwell, le sol appartient presque en entier aux petits-fils des barons normands et à ceux des compagnons du Protecteur. Or, il est notoire que la plupart de ces grands propriétaires n'ont jamais mis les pieds en Irlande. Leurs intendants afferment leurs terres dans les comtés à des traitants, qui les sous-louent à d'autres agents dans les baronies et les paroisses.

Il s'ensuit que le paysan qui a le tort de refuser de travailler comme journalier et qui veut être fermier, pousse jusqu'à des prix insensés la location de quelques arpents de terre. Le blé ou le lin lui produisent à peine de quoi payer son fermage, et si, sur le lopin qu'il réserve pour semer des pommes de terre, la maladie vient à s'abattre, il se trouve privé de son unique moyen d'alimentation, et exposé à se voir expulser de vive force de sa misérable chaumière, s'il n'a pas pu acquitter ses beaux.

Il y a des localités où l'on compte jusqu'à six et sept intermédiaires entre les cultivateurs et leurs propriétaires. Partout où ceux-ci résident et où l'affermage est direct, le paysan est relativement riche et heureux. L'*absentéisme*, on l'a dit depuis bien longtemps, a été un des principaux motifs de la désaffection et de l'émigration de l'île, et ce mal a donné lui-même naissance au férianisme, qui est devenu dans ces dernières années, aussi menaçant en Amérique que sur le sol de l'Irlande, et même sur certains points de l'Angleterre. En 1841, la population officielle de

L'Irlande était de 8,200,000 âmes ; en 1867, la statistique ne donne qu'un peu plus de 5 millions et demi d'habitants. La presque totalité des émigrés s'est rendue aux Etats-Unis, et c'est de là qu'ont été dirigées les tentatives coupables qui ont éclaté au Canada, à Dublin, à Cork, à Liverpool, à Manchester, et qui ont des ramifications jusque dans la capitale des Trois Royaumes. Les maîtres du sol ont donc en mains un des moyens d'arrêter l'émigration, en modifiant la constitution de la propriété et en résidant quelquefois sur leurs domaines, comme ils le font en Angleterre et en Ecosse.

L'organisation religieuse, sur laquelle ont porté les débats du parlement, est encore plus importante pour l'Irlande, en ce qu'elle affecte sa conscience et touche aux sentiments les plus sacrés du cœur humain. Chacun sait que l'immense majorité de la population indigène est catholique, et que parmi les protestants un nombre très-considérable est venu d'Ecosse et du pays de Galles. On n'estime qu'à 600,000 ou 700,000 le chiffre des adhérents de l'Eglise anglicaine ; et, tandis que les ministres de cette religion possèdent des biens qu'on ne peut évaluer, pour l'Irlande, à moins de 400 millions de francs, les membres de l'Eglise catholique ne jouissent d'aucun revenu, et ils sont même forcés, vu l'insuffisance du séminaire de Maynooth, d'envoyer les jeunes ecclésiastiques chercher l'instruction religieuse dans les établissements de Rome, de Paris, de Douai, de Bruges, de Lisbonne et de Valladolid.

A Dublin, où les protestants sont assez nombreux, ils ne dépassent pas 18 par cent de la population totale. A Limerick, à Cashel, à Waterford, à Tuam, la proportion est insignifiante ; dans des centaines de paroisses il n'y a pas un seul anglican et les catholiques paient néanmoins des dîmes et des impôts pour soutenir un culte qui leur est étranger, et qui jouit déjà d'allocations si considérables, que l'Archevêque protestant d'Armagh touche 200,000 francs par an et a la collation de 56 bénéfices.

Au Parlement, sur 658 membres, l'Irlande en envoie 105, dont 30 seulement sont catholiques, et parmi lesquels on compte les O'Connor et O'Donoghue, deux descendants directs des anciens rois d'Irlande, le savant sir George Bowyer, le vicomte Castlerosse, lord Mayo, et M. Maguire, qui vient de publier un excellent travail sur la situation des Irlandais en Amérique. Il y a aussi aux Communes un membre catholique appartenant à l'Angleterre, sir John Simeon. A la Chambre des lords, les Evêques anglicans sont 26, et il n'y a que 18 catholiques sur 450 pairs. A leur tête se trouvent le duc de Norfolk, les comtes Fingall, Orford, Gainsborough, Dunraven, le vicomte Kinnaird, et les lord Petre, Camoys, Stafford, Lovat, Clifford et Arundell.

Au point de vue purement politique, l'Irlande n'est pas mieux représentée au Parlement, et le nombre de ses membres est loin d'être en

rapport avec le chiffre de sa population, comme le prouvent le tableau suivant :

Angleterre,	21,429,508	habitants,	500	membres.
Irlande,	5,557,196	—	105	—
Ecosse,	3,170,769	—	53	—
<hr/>				
Total,	30,157,463	habitants,	658	membres.

La distribution des sièges offre, en outre, les plus singulières anomalies. Dans les comtés de Cork, de Tyrone et de Tipperary, il y a un membre pour chaque 5,626 électeurs et une population de 156,000 âmes, tandis que dans vingt-huit autres comtés il y aussi un député pour 2,320 électeurs et 66,000 habitants, et la ville de Galway, qui n'a que 25,000 âmes, n'élit qu'un seul membre, comme Dublin qui en compte 320,000. Quant à l'instruction en général, il suffit de dire qu'il n'y a point d'université catholique en Irlande, qu'on n'y compte que cinq écoles des beaux-arts contre cent dix qui existent en Angleterre, et que, si les catholiques étaient admis à étudier à Cambridge, ils n'y pourraient prendre de grades, et que jusqu'en 1854 ils étaient complètement exclus d'Oxford. Ce n'est que depuis cette date qu'un acte du Parlement les a autorisés à recevoir dans les deux universités protestantes les degrés de bachelier et de maître ès arts.

L'infériorité séculaire de l'Irlande est enfin devenue si manifeste, que les tories et les Whigs la considèrent comme une injustice et un danger, et qu'ils veulent y mettre un terme. Le pays ne pourra néanmoins que se montrer reconnaissant des mesures que le gouvernement pourra prendre en sa faveur.

---

## MOSAÏQUE.

---

Le singe parlant eut rendu muette d'étonnement l'espèce humaine entière, et l'aurait séduite au point que la philosophie aurait eu grande peine à démontrer qu'avec tous ses beaux attributs humains, le singe n'en était pas moins une bête.—BUFFON.

—Mon sang est assez chaud pour réchauffer le sol de la patrie.—  
VERGNAUD.

—L'Etat est florissant, mais les peuples gémissent  
Et la gloire du trône accable les sujets.

—*Toison d'Or.* CORNEILLE.

---

## DES PROCÉDÉS FINANCIERS

DE LA

### RESTAURATION ET DU TEMPS ACTUEL.

---

La Justice de l'histoire marche lentement, elle aussi ; mais enfin elle arrive. Nous en avons pour preuve trois publications récentes, \* conçues à des points de vue divers par des hommes qui ne se rattachent à la Restauration par aucun souvenir personnel, par aucun lien politique. C'est bien la voix de la postérité qui se fait entendre et l'on peut accepter son jugement sans défiance. Ce qui ressort avec évidence de ces impartiales études, c'est que l'honnêteté fut le caractère distinctif du gouvernement de cette époque. Cette qualité est à coup sûr la première que l'on doit souhaiter à un financier, et on peut dire que les autres en découlent naturellement. Un administrateur honnête fait toutes ses opérations au grand jour ; il est facile de les apprécier, d'apercevoir ses fautes, s'il en commet, et, au besoin, de l'arrêter. Aussi rien de plus clair et de plus limpide que l'histoire financière de ce temps-là. On n'avait pas encore imaginé ces doubles budgets ordinaires et extraordinaires, à travers lesquelles il est si difficile de se reconnaître. On ne cherchait pas à éblouir les gens par des combinaisons artificielles qui ne procurent quelque satisfaction dans le présent qu'à la condition d'aggraver les charges de l'avenir. On ne croyait pas que l'ordre et l'économie sont des vertus surannées, qu'un Etat est d'autant plus prospère qu'il s'endette davantage. On estimait que le bien-être des conditions privées est la plus féconde des richesses ; on dégrevait au lieu d'emprunter, et, pour tout dire en un mot, la différence essentielle entre les procédés financiers alors en usage et ceux qu'on nous a vantés depuis, c'est l'absence de charlatanisme.

En toute chose, il faut considérer la fin, dit un sage proverbe. Qu'on mette en présence le bilan des deux époques, et on n'aura pas de peine

\* 10. Histoire parlementaire des finances de la Restauration, par M. Calmon, ancien député ; chez Michel Lévy.

20. Finances de la Ville pendant l'occupation en 1814 et en 1815, par M. Léon Say ; — *Revue des Cours littéraires*, chez Germer-Baillière ;

30. Transformation des grandes villes de France, par M. Bailleux de Marisy, ancien préfet ; chez Hachette.

à les juger. Un habile économiste nous donnait dernièrement celui du second empire, et portait son passif à près de deux milliards par an. Voici comment M. Calmon, en terminant son premier volume, établit la situation financière de la Restauration à la fin de 1823 :

“ Pour payer les dettes laissées par l'empire et les charges de l'occupation étrangère, il avait fallu emprunter 1,456 millions, et grever la dette fondée de 130 millions de rente, et cependant, malgré les émissions successives de ces rentes, le prix des cours n'avait cessé de s'élever; en mars 1814, il était descendu à 45 fr., il dépassait le pair en décembre 1823.

“ Les budgets des huit années écoulées de 1816 à 1823 se réglaient par un excédant de ressources, un *boni* de près de 70 millions, résultat étonnant quand on songe aux circonstances extraordinaires qui avaient marqué les commencements de cette période.

“ Il faut aussi rappeler que dans ces huit années, grâce à la progression des revenus indirects, par le seul développement de la richesse générale, et sans négliger les services publics qui avaient été augmentés de 71 millions, on avait opéré sur la contribution foncière un dégrèvement de 28 millions, et racheté, c'est-à-dire annulé, près de 34 millions de rentes.”

On doit donc le dire bien haut : jamais la fortune publique n'a été mise à de plus rudes épreuves, et ne les a traversées plus heureusement.

Ces réalités éclatantes et acquises à l'histoire suffisent à démontrer que la Restauration avait absolument rompu avec l'erreur capitale de l'ancien régime, erreur dont on ne s'était pas depuis complètement préservé, au moins dans la pratique. Le secret et l'absence de contrôle semblaient autrefois les conditions essentielles d'un bon gouvernement en matière de finances. On sait où ces principes avaient mené l'ancienne monarchie. La Restauration les répudia dès le premier jour, et on aurait dû lui en tenir compte plus qu'on ne l'a fait ; car à y regarder de près, c'était une renonciation définitive et formelle à toute velléité de pouvoir absolu.

Sans doute, il y eut encore des malentendus et des fautes ; mais si, d'un autre côté, les préjugés et les défiances n'avaient pas montré tant d'impatience et d'âpreté, *on aurait atteint le but si désirable du maintien des institutions libres sous la garde de la dynastie qui, mieux que tout autre, selon les loyales expressions de M. Calmon, semblait devoir donner au pays le repos qui lui était nécessaire pour réparer ces revers et cicatriser ses plaies.* \*

Tout se tient dans ce monde : les exemples donnés en haut sont bientôt suivis en bas, souvent même dépassés. C'est ainsi que sous la Restauration, les villes s'administraient selon les règles de sagesse qui dirigeaient l'Etat, et qu'on les a vues depuis entrer dans la voie des prodigalités avec une imprudence vraiment effrayante. Et qui dit cela, s'il vous plaît ? C'est sans doute un royaliste incorrigible, jaloux et irrité de toutes les merveilles qui s'étaient sous ses yeux. Non, c'est encore un de ces témoins impartiaux, étrangers au passé, mais que le présent n'a pu séduire.

Dans deux conférences recueillies par la *Revue des Cours littéraires*, M. Léon Say a donné un aperçu plein d'intérêt de l'administration de la ville de Paris, en 1814 et 1815, et il conclut en déclarant que "M. de Chabrol a eu plus de malheurs et a commis plus de fautes que ses successeurs ; plus de malheurs que M. de Rambuteau, et moins de fautes que ceux qui sont venus après." Il va sans dire que les malheurs dont il fallait réparer les tristes conséquences provenaient du régime impérial, qui s'était écroulé deux fois, laissant à d'autres le soin de réparer les ruines qu'il avait faites.

On est vraiment édifié en voyant avec quel labeur, avec quelle industrie intelligente et modeste, le préfet de la Seine parvint à atténuer, autant que cela était possible, les charges écrasantes de deux invasions. La ville en fut quitte la première fois avec une dépense de 5 millions dont l'Etat remboursa une partie. Il fallut 35 millions en 1815, et cependant on se procura plus facilement cette somme beaucoup plus lourde. C'est qu'en 1815, et grâce, non pas à la chambre des cent jours qui n'avait pas eu le temps de s'occuper de finances, mais au souvenir des mesures réparatrices de 1814 et aux promesses de la charte scrupuleusement remplies, la confiance avait reparu et le crédit public était fondé :

"La Restauration, dit M. Say, a fait, au point de vue des finances de Paris, un acte important qui n'a pas été assez remarqué. Elle a ordonné par une loi de publicité des budgets des villes dont le revenu dépasse 100,000 fr. Le public a été habitué à voir dans les petits volumes qu'on imprimait alors et qui sont devenus de gros in-4<sup>o</sup>, le résumé des opérations financières de la ville de Paris. Ces résumés, on les savait scrupuleux ; c'est là ce qui a établi le crédit de la ville... Il y a malheureusement une grande différence entre les in-4<sup>o</sup> publiés sous la Restauration et le gouvernement de Juillet, et les gros volumes d'aujourd'hui. Les petits volumes qu'on publiait alors contenaient tout tandis que les gros volumes qu'on publie aujourd'hui ne contiennent que la moitié des choses..."

Mais ce n'est pas seulement la forme de la comptabilité, c'est le prin-

cipe même du système financier qui a changé par le fait de l'administration parisienne :

“ On ne comprenait pas jadis, continue M. Say, l'intérêt de la cité comme étant distinct de l'intérêt individuel des habitants... Aujourd'hui la ville de Paris est devenu un être à part qui se livre à des spéculations lucratives, lors même que ces spéculations doivent imposer des sacrifices aux contribuables... Ainsi la Ville est devenu propriétaire d'une quantité considérable de terrains ; sa fortune est d'autant plus grande que ces terrains prennent une plus grande valeur. Mais pour les Parisiens, c'est autre chose ; il importe avant tout pour eux d'être logés au meilleur marché possible, et c'est précisément le contraire qui arrive, quand les terrains sont chers..

“ La conception actuelle de l'idée municipale est moins vraie, moins bonne, au point de vue économique comme au point de vue politique, que celle du temps de M. de Chabrol.”

Et si l'on va plus avant, si l'on se rend un compte exact de la différence des deux systèmes, on reconnaîtra que cette absorption des intérêts particuliers par celui de la communauté, qu'on l'appelle l'Etat ou la Ville, c'est la théorie socialiste, le despotisme unitaire restreignant de plus en plus la liberté d'action des existences individuelles.

M. de Marizy a traité les mêmes questions, en les considérant sous un aspect plus général, mais il rend également justice à la période écoulée de 1814 à 1830.

“ Pour apprécier, dit-il, avec équité, l'administration de Paris sous la Restauration, il faut tout d'abord faire la part d'une mauvaise fortune dont la responsabilité échappe à celui qui en resta chargé : la première moitié de cette administration fut employé à subir et à réparer de grands désastres, et la seconde à préparer les ressources, à combiner les heureux éléments d'une prospérité qui devait surtout profiter à son successeur.” \*

On ne sacrifiait pas alors tous les intérêts à un seul. En même temps que l'on comblait le déficit causé par de récents désastres, on ne négligeait pas les travaux utiles, tels que l'achèvement du canal de l'Ourcq, la construction de la halle aux vins et de la Bourse. Ces satisfactions données à l'intérêt général ne faisaient pas oublier les intérêts particuliers, et on trouvait aussi le moyen de dégrever les contribuables : Dès 1819, la propriété foncière obtenait une réduction de 700,000 francs ; sur divers articles des tarifs, la diminution n'était pas inférieure à trois millions et demi, et ne devait pas s'arrêter là. Enfin on était ménager de l'avenir autant que du présent ; les 31

millions d'annuités dont la création avait suffi à une époque si critique étaient remboursés dès 1829.

Quel contraste avec ce qui se passe aujourd'hui, où, malgré une augmentation fabuleuse de 90 millions de recettes \* et une subvention de l'Etat de plus de 225 millions, la ville n'a cependant accordé ni dégrèvement ni réduction de tarifs, et a contracté trois emprunts s'élevant ensemble à 503 millions, ce qui porte la dette totale à plus de 600 millions, et n'empêche pas au budget ordinaire un déficit qui était encore en 1867 de 47 millions, sans y comprendre l'amortissement de la dette !

Sans doute, beaucoup de choses ont été faites et surtout défaites, et l'œil est souvent ébloui, quoiqu'il ne soit pas toujours charmé ; mais en présence de pareils chiffres, l'esprit reste confondu, surtout quand on songe que toutes ces dépenses se font sans publicité, sans contrôle sérieux, et qu'après tant d'expropriations, on voit se continuer ces énormes trouées qui se multiplient sur tous les points de la ville, et souvent dans des quartiers où elles coûtent le plus et semblent le moins utiles.— “ C'est dans les esprits surtout, dit spirituellement M. de Marizy, qu'il eût été opportun de faire le jour.”

Il est impossible d'entrer ici dans tous les détails de cette administration babylonienne et anormale. M. de Marizy les expose avec une impartiale exactitude dans son intéressant travail, et il y trouve une occasion naturelle de déplorer très légitimement l'absence d'un conseil municipal élu dans la capitale, précieuse institution dont Paris n'a joui de nos jours que depuis 1834 jusqu'en 1848.

M. de Marizy ne méconnaît pas que l'application du suffrage universel direct aux élections municipales d'une ville, formée d'éléments aussi peu stables que ceux dont se compose la population parisienne, pourrait amener des résultats incompatibles avec la bonne administration d'une cité, dont le sort intéresse à un si haut degré la nation toute entière ; mais si le problème est difficile, il ne le croit pas insoluble. La situation exceptionnelle de Paris n'autoriserait-elle pas une représentation d'une nature particulière, et il se demande si les intérêts du bon ordre et d'une sage liberté ne seraient pas conciliés par l'institution d'un conseil municipal, où siègeraient à la fois les députés de la Seine issus du suffrage universel, des représentants de l'industrie et du commerce nommés par les électeurs des conseils de prudhommes et des tribunaux consulaires, des délégués des professions libérales, de l'Institut et de la magistrature, enfin un certain nombre de propriétaires contribuables, appelés au même titre que les plus forts imposés dans les conseils municipaux des départemens.

\* L'augmentation est même de 19 millions de plus, mais par suite de l'annexion de la banlieue.



Il est à remarquer que ce plan, très digne d'attention et qui paraît nouveau, n'est à certains égards que la reproduction du système électoral autrefois en vigueur et pratiqué notamment en 1789. Association et délégation des intérêts distincts, tel était le principe de l'ancienne législation qui n'excluait, mais n'isolait personne, et laissait chaque citoyen au milieu de ses pairs, en présence des droits et des devoirs qui lui sont propres. Aujourd'hui, que des rangs se sont rapprochés et égalisés, ce système, épuré et rajeuni, offrant à la fois des garanties libérales et conservatrices, présenterait de sérieux avantages, et si l'on n'avait pas en France l'idolâtrie de l'uniformité, on en ferait certainement un essai, bien préférable sans doute à l'état de chose actuel, qui est la négation même du droit des habitants de Paris à s'occuper de leurs affaires. \*

Quoiqu'il en soit, on peut juger s'il est urgent de mettre un frein à cet entraînement de travaux et de dépenses, qui de la capitale s'étendue plus ou moins à toutes les villes de France. Paris a donné le ton, et partout on a voulu marcher à sa suite. Les dettes municipales se sont généralement accrues dans des proportions inconnues jusqu'à ce jour. " L'escompte des produits de l'avenir, dit très bien M. de Marizy, l'emprunt, l'usage du crédit sous toutes les formes pour la création de nouvelles ressources, tel est le moyen universel que l'on emploie en haut comme en bas de l'échelle sociale." Et, en effet, il est impossible que des exemples revêtus d'une telle autorité ne soit pas contagieux. Les particuliers se mettent à l'unisson de leurs administrateurs; les habitudes privées se modèlent sur les pratiques officielles. Nos grandes cités embellies et luxueuses paraissent uniquement destinées aux favoris de la fortune, et chacun s'efforce de monter au rang de ces élus. C'est un assaut où ceux qui succombent disparaissent, et où, sur les sommets, on n'aperçoit que les vainqueurs. Quel sera l'avenir d'une pareille société? Il serait téméraire de prétendre sonder ici les profondeurs de ces perspectives inconnues; mais plus nous allons, plus il semble que la place deviendra étroite et précaire entre ceux, pour qui aura tourné la chance aux grandes lotteries de la richesse, et les masses ouvrières, puissantes par leur nombre, vivant au jour le jour de salaires, sans cesse plus élevés.

Chose singulière! A la révolution de 1789, faite au profit des clas-

\* Un projet de loi ayant pour objet d'approuver le traité passé entre la ville de Paris et la Société du Crédit foncier de France, au sujet du remboursement d'une somme de 398 millions, a été présenté aujourd'hui même au Corps législatif; ce sera sans doute pour cette assemblée une occasion d'examiner, sous tous leurs aspects, les questions politiques et financières qui se rattachent à l'administration de la capitale.

ses moyennes, succède un état social, qui tend à les diminuer en nombre et en importance. Il est certain du moins qu'elles trouvent difficilement à se caser dans le Paris de M. Haussman. Ce grand édile n'a-t-il pas déclaré lui-même, avec une naïveté étonnante, que ses administrés n'étaient plus qu'une réunion hétérogène d'étrangers, de nomades, de rouleurs ? Cette bourgeoisie parisienne, jadis si digne et si fière, elle n'existe plus, au dire de son chef naturel, et il ne perd pas son temps à la regretter : l'imprudent ne voit pas qu'il s'accuse lui-même et que ce ne sont pas seulement des maisons qu'il a démolies !

On a dit souvent qu'avec de la bonne politique on faisait de bonnes finances. On pourrait retourner cette maxime et prétendre que les mauvaises finances font aussi de la mauvaise politique. Nous aurons cependant la prudence de ne pas pousser cette fois l'argument jusqu'au bout, et nous nous bornerons à affirmer qu'au moins, sous le rapport financier, le régime parlementaire était très supérieur à celui qui l'a remplacé.

—Gazette de France.

## LETTRE DE L'ÉVÊQUE DE NIMES.

Très cher Monsieur,

Le *Moniteur* du 19 avril m'arrive dans un humble village, assis sur un point ignoré des bords de l'Ardèche. Je me jette avec avidité sur cette feuille, parce qu'elle m'apporte un discours prononcé par M. Duruy, dans je ne sais quelle réunion de savants. Discours digne de tous ceux qu'a prononcés jusqu'ici Son Excellence, et dont la lecture constitue l'une des plus cruelles épreuves par où puissent passer la foi, l'équité et le bon sens. Si les rochers qui m'entourent pouvaient l'entendre, ils en seraient émus eux-mêmes, pour ne pas dire, désolés.

Voyez d'abord ce vaste ébranlement des peuples ; où courent-ils ? A la guerre ? Non, certes ; au commerce ? Point encore ; à l'industrie ? Encore moins. A l'école. Et quelle puissance les y pousse ? Une ardente émulation pour imiter la France, qui s'est elle-même levée à la voix de l'Empereur pour se précipiter vers l'école, comme à la voix de Napoléon Ier elle se précipitait sur les champs de bataille. C'est là une révélation précieuse pour les nations qui nous environnent. Pauvre Angleterre ! Pauvre Prusse ! Pauvre Suisse ! Pauvre Italie surtout !

Avant M. Duruy, toutes dormaient dans l'ignorance, comme les eaux d'un marais dorment sur la vase de leur bassin. Mais au signal donné par ce ministre incomparable, elles se sont relevées. Après avoir envoyé à l'exposition générale de Paris quelques copies d'écoliers, copies de grec ou de latin, les voilà qui se sont prises en masse de la fureur d'apprendre, et roulent maintenant à longs flots sur le chemin de l'école. Comme ce tableau produit un riche effet dans le discours ministériel ? Malheureusement, les étrangers ne seront pas embarrassés pour le démentir. Malheureusement aussi, pour ce qui regarde la France, la vérité n'est pas ici à la hauteur du pittoresque ; et personne n'ignore qu'en dépit des statistiques, la grande marée populaire envahit les écoles avec beaucoup moins d'ampleur que ne le suppose M. le ministre. Après chacune de leurs visites pastorales, les Evêques qui sont beaucoup plus en contact avec le peuple que Son Excellence, le lui attesteraient avec autant de certitude que de tristesse.

“ On ne doit pas s'étonner, poursuit M. le ministre, si parmi les anciens pasteurs des peuples qui les gardaient à l'ombre des cathédrales, quelques-uns s'inquiètent et veulent les retenir. ” — Je ne sais trop où sont, parmi les pasteurs anciens ou nouveaux, ceux qui gardaient tout le peuple de leur diocèse à l'ombre de leur cathédrale. En ce qui me touche, je puis certifier que ma cathédrale, si modeste et si profondément oubliée, n'a jamais eu la prétention d'étendre son ombre jusqu'aux extrémités des Cévennes, pour en protéger les habitants contre les coups de soleil. — Et d'ailleurs, M. le ministre me permettra bien de lui dire : Quand nous travaillons à garder les peuples auprès de nos cathédrales, ce n'est pas pour les noyer dans l'ombre, mais pour les maintenir dans la lumière. Une foule d'établissements fondés ou protégés par Son Excellence sont loin de partager cette gloire.

Et voilà précisément pourquoi, nous, pasteurs anciens des peuples, nous nous inquiétons en voyant le peuple courir à certaines écoles. Oui, nous nous inquiétons quand il court à certaines écoles primaires, parce que nous savons que les instituteurs qui les dirigent ne sont ni chrétiens dans leur foi, ni dévoués et laborieux dans leurs fonctions.

Oui, nous nous inquiétons quand le peuple court à certaines écoles secondaires de l'Etat, parce que, malgré les efforts de quelques bons aumôniers, la plupart des élèves sortent de là, non-seulement avec des croyances ébranlées, mais avec des intelligences abreuvées, saturées d'erreurs sur les grandes questions de religion, de philosophie et d'histoire.

Oui, nous nous inquiétons quand le peuple court à certaines écoles supérieures, parce que, grâce à M. le ministre, des professeurs maintenant s'y trouvent qui ne rougissent pas d'enseigner tout haut le

matérialisme et l'athéisme aux jeunes gens qui se pressent autour de leurs chaires.

Nous ne sommes pas ici du tempérament de M. le ministre, ni de celui qu'il attribue au gouvernement dont il fait partie. "Le gouvernement, nous dit Son Excellence, a une telle foi dans le triomphe nécessaire de la vérité, qu'il ne redoute même pas l'erreur : il croit tellement à la puissance de la raison, qu'il est convaincu que les bonnes causes n'ont rien à craindre des faux systèmes."

Certes, si quelque institution dans le monde a le droit de tenir ce langage, c'est bien l'Eglise catholique. Voici bientôt dix-neuf siècles que les vérités de sa foi triomphent de toutes les conspirations de l'erreur ; voici dix-neuf siècles aussi que la solidité de sa cause et de sa vie désespère la fascination de tous les faux systèmes, l'hypocrisie ou la violence de toutes les oppressions. Et malgré cela l'Eglise redoute, déteste, maudit, combat et condamne l'erreur sous toutes ses formes et dans chacun des faux systèmes qu'elle enfante. L'Eglise, qu'on le sache bien, n'est pas alarmée pour elle-même ; l'erreur ne peut pas plus l'ébranler que les nuages et les tempêtes ne peuvent éteindre le soleil. Mais elle a peur et horreur des fausses doctrines, parce que l'erreur outrage la vérité, qui est sainte comme Dieu même ; parce qu'elle perd et corrompt les âmes, aveugle et renverse les gouvernements, pervertit, agite, divise, anéantit les peuples, et produit toute seule les scandales qui épouvantent le monde et les catastrophes qui le couvrent de ruines. C'est appuyée sur cet ensemble de convictions et d'expériences qu'elle a successivement prédit en France la chute de tant de pouvoirs emportés tour à tour par la révolution ; elle a vu par avance dans les doctrines absurdes dont ils se constituaient les protecteurs, le gage des tempêtes qui devaient les abattre et les déraciner. Aujourd'hui, comme alors, elle reste convaincue que la meilleure des causes peut encore succomber sous l'agression de l'erreur et des faux systèmes.

Au fond M. Duruy, malgré son discours, partage notre pensée. Je suppose que M. le ministre regarde comme une vérité certaine que le régime impérial est assis sur les sympathies de la majorité de la France ; défendre et glorifier ce gouvernement, c'est incontestablement, aux yeux de Son Excellence, soutenir une grande et sainte cause. Eh bien ! cette vérité, souffrirait-il qu'on l'attaquât ? Cette cause, laisserait-il à ses maîtres d'écoles, petits ou grands, la liberté de la combattre par de bonnes ou mauvaises raisons ? Ni l'un ni l'autre, j'en suis bien sûr. C'est donc qu'il redoute l'erreur, même quand il proclame qu'il a *foi au triomphe nécessaire de la vérité*. Il croit donc que la meilleure des causes peut être compromise, même quand il déclare qu'elle *n'a rien à craindre des faux systèmes*. Le raisonne

ment l'écarte du bon sens, et la politique l'y ramène. Il sent très bien que si l'erreur est impuissante contre la vérité considérée en elle-même et dans son essence, il n'en est plus ainsi de la vérité considérée dans l'esprit des individus et des peuples. Il n'est point de clarté si radieuse dans l'homme et la société qui n'y puissent être obscurcies par les plus effroyables ténèbres.

Et voilà pourquoi nous nous inquiétons quand nous voyons les peuples courir aux écoles où M. le ministre, par respect pour la liberté philosophique, permet qu'elle se livre à des écarts qui l'emportent en plein matérialisme. On s'inquiéterait à moins. Volontiers, en présence de ces enseignements funestes, nous *retiendrions* les jeunes gens qui vont y puiser. Ce n'est pas que l'Eglise redoute la science ; elle autorise et encourage même les jésuites à la cultiver avec éclat. Les succès obtenus par l'école de la *rué des Postes* ont dû le démontrer à Son Excellence. L'école des Carmes, s'il le fallait, fournirait un supplément de démonstration. Mais la science se déprave bien des fois en passant par l'esprit et les lèvres des savants. Les livres d'histoire composés par M. le ministre en ont déjà convaincu leurs lecteurs ; certains cours de l'Ecole de médecine en donnent, à présent même, la certitude aux élèves qui les fréquentent. Plus les hommes qui les professent sont placés haut, et plus le "positivisme," dont ils font leur symbole, devient par là même contagieux et corrupteur. Ce sont des fontaines empoisonnées ; mais ce sont des fontaines où l'on va s'abreuver avec d'autant plus d'empressement et de confiance, qu'elles sont publiques, et que le pouvoir semble placer sous sa propre garantie l'innocuité des eaux qu'elles répandent. Comment résisterait-on quand M. Duruy déclare à grande voix qu'il *ne redoute pas l'erreur*, et qu'il respecte la liberté philosophique *jusque dans ses écarts* ? Cette sécurité ne sera jamais la nôtre. L'Eglise a, grâces à Dieu, des entrailles de mère ; l'erreur, professé librement dans des écoles supérieures et par des maîtres officiellement investis du droit d'enseigner au nom de l'Etat, oui, l'erreur dans ces conditions l'inquiète cruellement pour ceux de ses fils qui doivent en recueillir les leçons ; et naïvement elle avoue que, plutôt que de les abandonner à l'ongle et au bec des vautours, elle aimerait cent fois mieux les *retenir sous son aile*.

"Et pourtant la science humaine ne se propose pas de détourner les peuples du sanctuaire." La science en elle-même n'est qu'une abstraction, d'intentions elle n'en a pas ; comme conclusions logiques, elle ne peut détourner du sanctuaire, puisqu'au contraire elle est toujours, par ses résultats vrais et définitifs, la servante dévouée et l'auxiliaire fidèle de la révélation. Mais la science subjective, la science telle que l'homme l'a fait, ne se propose-t-elle pas sous mille formes de détourner du sanc-

tuaire? La *franc-maçonnerie* s'appelle la *science*; veut-elle, oui ou non, rapprocher l'homme du sanctuaire?

Le *Positivisme* s'appelle la *science*: conduit-il par ses intentions et ses conséquences les peuples du côté du sanctuaire?

L'histoire représentée par M. Duruy s'appelle la *science*; en attribuant à l'homme l'insigne honneur de descendre du singe, et d'autre part en niant l'ordre surnaturel défini par la révélation, comment est-il possible qu'elle n'éloigne pas les peuples du sanctuaire? La critique représentée par M. Renan et M. Havin s'appelle la *science*: est-ce en supprimant la divinité de Jésus-Christ, qu'elle encouragera les peuples à visiter nos sanctuaires désormais sans honneur et sans Dieu? Ces faits sont-ils réels, oui ou non?

Est-il moins réel que les écrivains et les professeurs en qui cette science dépravée se personnifie, fléchissent pour la plupart sous le poids de décorations, des fonctions les plus élevées, des plus énormes traitements? Et quand le peuple les voit punis de tant d'erreurs abominables par tant de faveurs éclatantes, comment veut-on qu'il apprenne de la *science humaine* à ne pas se détourner du sanctuaire? Ne faut-il pas à M. le ministre pour le prétendre un singulier courage?

“ Elle demande seulement, conclut M. le ministre, que tout en écoutant la douce et sainte voix qui leur parle depuis dix-huit siècles, ils entendent aussi la voix nouvelle qui est la seconde révélation de Dieu par la science.”

Il n'est pas permis à M. le ministre de dire que la voix est une *voix nouvelle*; il y a longtemps qu'elle retentit à l'oreille des peuples; et l'Eglise n'a cessé de la faire raisonner avec plus de puissance et de continuité qu'aucune autre institution dans le monde. Malgré ses études en histoire, M. le ministre n'a pas su découvrir ce fait, cependant plus visible que le soleil.

Mais les distractions de Son Excellence ne changent point le passé, et cette voix *douce et sainte* qui parle depuis dix-huit siècles fut aussi toujours une voix éclairée et savante. Aux époques de ténèbres, l'Eglise et l'Eglise seule a sauvé la science comme elle a sauvé les lettres.

Quand à l'avenir, si la *voix* soi-disant *nouvelle*, parle toujours comme elle doit le faire, si elle n'énonce jamais que les conclusions légitimes et vraies de la science, les vœux de M. le ministre sont superflus; ni les peuples n'hésiteront à écouter la *voix nouvelle*, ni l'Eglise ne refusera de les convier à l'entendre. M. le ministre *ne redoute pas l'erreur*; nous autres, nous ne redoutons pas la vérité, même dans l'ordre scientifique; le Dieu que nous servons est le foyer suprême des sciences et leur centre universel; chacune de leurs découvertes est un témoignage et une force de plus pour notre foi.

Mais si la voix nouvelle se hasarde à démentir celle qui parle depuis dix-huit siècles ; si la science, au lieu d'être une *seconde révélation de Dieu* par la nature, se voit condamnée par l'aveuglement ou la perversité des savants à en devenir la *négation*, alors nous crierons aux peuples de fermer inexorablement l'oreille à ces enchantements du mensonge. Nous ne connaissons pas cette *jalousie des théologiens* dont parlait Bâcon et qui n'est qu'une calomnie : *Teologorum zelotypiam* ; ce mot n'est pas digne d'un philosophe, c'est le langage d'un sectaire. Mais nous ferons éclater les saintes alarmes de l'orthodoxie indignée. Ce ne sera pas sans voir s'agiter ce *politicorum supercilium* dont M. Duruy insinue qu'il ne reste plus de trace ; il existe au contraire beaucoup plus que ne le prétend Son Excellence, et plus d'une fois encore on peut lui appliquer ce vers du grand poète :

*Annuit, et totum motu tremefecit olympum.*

Mais en présence de l'Olympe et de ses demi-dieux qui tremblent, l'Eglise ne sait pas trembler. Aux corrupteurs de la science, fussent-ils professeurs de Faculté, fussent-ils les amis et les protégés de M. le ministre, nous ne craignons jamais de répéter avec l'apôtre Saint-Jude : " Malheur à ces hommes qui se repaissent des rêveries de leur orgueil ! Nuées sans eaux que promène dans le vide des airs le souffle capricieux des orages ; arbres jaunés par l'automne, stériles, deux fois morts et dignes d'être déracinés ; flots d'une mer en courroux, et souillant d'une écume fangeuse la grève qu'ils ébranlent ; astres errants, auxquels des tempêtes éternelles sont réservées dans les ténèbres où ils se précipitent."

Que de choses nous aurions à dire encore, et sur l'équivoque image des *deux cercles concentriques* ; et sur *ces vérités morales que l'histoire et la philosophie découvrent à l'homme* ; et sur cette société qui se *refait d'après un plan plus chrétien* ; et sur ces luttes qui se produisent, parce qu'à l'imitation des savants les " hommes de foi sortent du domaine qui leur est propre ;" et sur ces doctrines spiritualistes qui gagnent du terrain dans la littérature philosophique, sans en perdre " dans les écoles de l'Etat !"

Mais une visite pastorale ne me laisse pas la liberté de toucher à tant de questions. Ce qu'il importe, par-dessus tout, de remarquer et de retenir, ce qui fait l'âme du discours ministériel et lui donne sa vraie signification, ce qui, dans cette harangue jette sur l'avenir les plus vives et les plus menaçantes clartés, c'est que M. le ministre " ne redoute pas l'erreur ; qu'il ne craint rien, pour les bonnes causes, de tous les faux systèmes ; qu'il est disposé à respecter la liberté philosophique jusque dans ses écarts, tant que la loi commune ou les règle-

ments particuliers à de grands corps n'en seront pas offensés." On comprendra sans commentaire la portée de ces paroles. C'est une trouée faite dans la caverne des tempêtes, et Dieu sait quels ouragans nouveaux vont en sortir pour se déchaîner contre les doctrines sacrées de notre foi. Mais Jésus-Christ est dans la barque; les rameurs sont à leurs bancs; ils n'ont pas peur de la fatigue et craignent encore moins le naufrage impossible pour l'esquif qui les porte.

Croyez, mon cher Monsieur, à mes meilleurs sentiments.

† HENRI, Evêque de Nîmes.

## LA SECONDE LEÇON DE M. JOURDAIN\*

M. JOURDAIN. — Ah! vous voilà, monsieur mon maître de philosophie. Etes-vous un peu remis des horions que le maître d'armes, le maître à danser et le maître de musique vous ont donnés l'autre jour? Ils frappaient bien!

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — Je vous ai déjà dit qu'un philosophe sait recevoir, comme il faut, les choses, et que le sage ne s'émue pas pour si peu. *De minimis non curat prætor*. Vous savez le latin, du moins vous me l'avez dit.

M. JOURDAIN. — Sans doute je sais le latin, comme le sait tout le monde, comme le savait feu mon père, qui ne vendait pas du drap, quoi qu'on en ait pu dire, mais qui en cédaît, pour de l'argent, à ses amis (et il en avait beaucoup), uniquement afin de leur faire plaisir. Cependant faites comme si je ne savais pas le latin et expliquez-moi ce que cela signifie.

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — Eh bien, cela signifie qu'un homme constitué en dignité, comme l'était à Rome un prêteur, ne s'amuse pas aux bagatelles de la porte.

M. JOURDAIN. — Ce latin-là doit avoir raison, cependant je n'aimerais pas être battu.

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — Laissons cela. Voyons, que voulez-vous que je vous apprenne aujourd'hui? Vous vous souvenez de ce que je vous ai enseigné l'autre jour?

M. JOURDAIN. — Je le crois bien. Il faut arrondir sa bouche de manière à former un petit rond pour dire O, et allonger les lèvres en dehors, les approcher sans rejoindre tout à fait pour prononcer la voyelle U. Tenez, comme cela: U.

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — Fort bien!

\* Voir page 40 du 2e vol. de l'*Echo de la France*.



M. JOURDAIN. — Le croiriez-vous, monsieur le maître de philosophie ? j'ai voulu enseigner cela à cette coquine de Nicole, et elle m'a ri au nez.

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — Qu'est-ce que Nicole ?

M. JOURDAIN. — Ma cuisinière.

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — Sait-elle bien faire un pot-au-feu ?

M. JOURDAIN. — Parfaitement.

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — Rôtir ?

M. JOURDAIN. — On ne peut mieux.

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — Griller, piquer, larder, faire sauter ?

M. JOURDAIN. — C'est son fort.

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — Eh bien, au nom de la philosophie, je la dispense de savoir comment il faut allonger ses lèvres pour prononcer la lettre U. Mais voyons notre leçon.

M. JOURDAIN. — Permettez. (Il éternue). Atche ! Atche !

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — Voilà le sujet de notre leçon trouvé. Que faisaites-vous là ?

M. JOURDAIN (éternuant). — Atche ! Atche !

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — Je vous demande ce que vous faites-là ?

M. JOURDAIN (toujours éternuant). — *Atche ! Atche !* Parbleu, c'est bien visible : J'éternue.

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — Mais que faites-vous en éternuant ?

M. JOURDAIN. — Je fais... je fais.. (Toujours éternuant). *Atche ! Atche !*

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — Eh ! que faut-il vous dire quand vous éternuez ?

M. JOURDAIN. — Ce que Nicole, je dois lui rendre cette justice, ne manque jamais de me dire et ce que vous ne m'avez pas dit encore, depuis un quart d'heure que j'éternue : "Dieu vous bénisse !"

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — Parfaitement. Mais savez-vous pourquoi on dit Dieu vous bénisse à celui qui éternue ?

M. JOURDAIN. — Sans doute parce qu'il est toujours bon de souhaiter la bénédiction de Dieu et que nous en avons tous grand besoin.

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — C'est là une explication terre à terre ; mais la philosophie, qui approfondit toute chose, parle plus docement de l'éternement.

M. JOURDAIN. — Voyons ce qu'en dit la philosophie ?

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — Aristote... avez-vous lu Aristote ?

M. JOURDAIN. — Non en vérité. Mais où parle-t-il de l'éternement ? Est-ce dans son chapitre des chapeaux dont il est question dans un certain Molière ?

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — Non. C'est dans ses problèmes, section XXXIIIe, No. 7. Suivez-moi bien.\* C'est Aristote qui va parler : "Pourquoi croyons-nous l'éternement être un Dieu, *Deon einaï* ? s'écrie-t-il. Pourquoi les autres éruptions, comme la respiration, l'éruclation, ne sont-elles pas regardées comme sacrées?... Parce que, l'éternement venant de la tête qui est la partie la plus sacrée, on vénère l'esprit qui en sort comme sacré et on l'adore!"

M. JOURDAIN. — Vraiment, c'est Aristote qui a écrit cela ? Si ce n'était pas lui...

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — *Magister dixit*, le Maître l'a dit ; il ne vous reste plus qu'à vous incliner. Et savez-vous quels sont les éternements propices et ceux de mauvais augure ?

M. JOURDAIN. — Non, en vérité ; mais je serais bien aise de le savoir, car j'éternue souvent.

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — Aristote considère comme de mauvais augure les éternements qui arrivent de minuit à midi, et comme de bon augure ceux qui arrivent de midi à minuit.

M. JOURDAIN. — Pourtant, je me rappelle que le comte Dorante a éternué au moment où j'ai fait ma troisième révérence à la belle marquise, et quoi qu'il fût deux heures après-midi, j'ai manqué complètement mon effet.

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE (gravement). — A-t-on éternué à votre droite ou à votre gauche ?

M. JOURDAIN. — Attendez ! Supposons que vous êtes la belle marquise. (Il prend du champ.) Je m'avance vers vous, je fais une première révérence. J'avance encore de trois pas, et j'en fais une seconde... (Il cherche.) Le comte Dorante était à droite... Non, décidément, il était à gauche.

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — C'est cela. Alors je vous conseille de négliger l'opinion d'Aristote et de vous ranger à celle de Socrate.

M. JOURDAIN. — Socrate s'est donc occupé de l'éternement ?

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — S'il s'en est occupé ! Ecoutez un homme qui avait assisté à la mort de ce grand philosophe, et dont Plutarque rapporte le témoignage : "J'ai ouï dire à *Terpsion*, de Mégare, écrit ce dernier, que le génie de Socrate n'était autre chose qu'un éternement, soit de lui-même, soit d'un autre. Si quelqu'un qui fût avec lui éternuait à sa droite, devant ou derrière lui, il se déterminait à l'action qu'il voulait faire ; si on éternuait à sa gauche, il ne le faisait pas. S'il éternuait lui-même pendant qu'il était encore

\* Nous empruntons ces citations, qui sont d'une parfaite exactitude, à un article très-curieux publié sur l'*Éternement*, par M. Bonnetty, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, No. d'avril 1868.

indécis, il se déterminait à agir ; si c'était après l'action commencée, il s'arrêtait." \*

M. JOURDAIN. — Donc, si Socrate avait été en train de faire la révérence à la belle marquise et qu'il eût été pris de l'éternument que j'avais tout à l'heure, il se serait arrêté court et il eût remis la présentation à un autre ordinaire ?

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — Assurément.

M. JOURDAIN. — Oh ! la science ! la science ! Nous autres ignorants nous ne nous serions jamais doutés que l'éternument eût une si grande vertu. Nous nous en tirions avec un *Dieu vous bénisse !* et tout était dit.

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — La docte antiquité est unanime sur ce point. Vous connaissez Homère ?

M. JOURDAIN. — Celui qui a parlé de la belle Hélène, une superbe femme, à ce qu'il paraît ?

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — Précisément. Eh bien, Homère raconte dans son *Odyssée* que Télémaque fit entendre un bruyant éternument au moment où Pénélope exprimait le vœu de voir Ulysse revenir pour la délivrer des prétendants qui dévoraient le patrimoine du roi d'Ithaque. "A ces paroles, continue le poète, Télémaque éternua grandement, et le palais en retentit d'une manière formidable. Pénélope se prit à rire : " Cours, Eumée, dit-elle, que l'étranger paraisse à mes yeux. Ne vois-tu pas que mon fils a éternué à toutes mes paroles ? "

Plutarque raconte que lorsque Thémistocle, au moment de livrer une bataille navale aux Perses, faisait des sacrifices sur le vaisseau amiral, on lui présenta trois jeunes prisonniers d'une beauté extraordinaire, magnifiquement vêtus et chargés d'ornements d'or. On disait que c'étaient les enfants de Sandaque, sœur du roi, et d'un prince appelé Artagile. Au moment où le devin Euphrantides les aperçut, il remarqua qu'une flamme pure et claire sortait du milieu des victimes, et un éternument donna un augure à droite. Alors, appuyant sa main droite sur Thémistocle, il lui ordonna, après avoir invoqué Bacchus Omestes (mangeur de chair crue), de lui immoler les jeunes gens, l'assurant que la victoire et le salut des Grecs seraient ainsi assurés. †

M. JOURDAIN. — Et Thémistocle écouta ce diseur de bonne aventure ?

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — Thémistocle semblait hésiter, mais les soldats voulurent qu'on suivit l'avis du devin, et les jeunes gens furent immolés.

M. JOURDAIN. — Savez-vous que c'est affreux, ce que vous me contez

\* Plutarque, *du Démon de Socrate*, ch., xi.

Plutarque, *Thémistocle*, ch. xiii.

là, et que si les anciens n'étaient pas les anciens, ce seraient des ânes bâtés ? Leur Bacchus... comment l'appellez-vous ?

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — Omestes.

M. JOURDAIN. — M'a tout l'air d'un anthropophage.

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — Je ne dis pas que l'action ne fût pas un peu vive ; mais, je vous en ai averti, l'éternument avait une importance énorme dans l'antiquité. Tibère, c'est Pline qui nous l'apprend, ne pardonnait point à ceux qui ne lui adressaient pas des souhaits d'heureux augure quand il éternuait en litière. Remarquez que cette croyance à l'influence de l'éternument n'est pas renfermée en Europe, elle se retrouve en Asie, en Afrique et même en Amérique. Au *Monomotapa*, l'éternument du roi, transmis par des signaux, émeut toute la nation et donne lieu à des vœux solennels pour la santé du prince.

M. JOURDAIN. — Ainsi, supposez que je fusse roi du *Monomotapa* et que j'éternuasse comme j'ai éternué tout à l'heure, le télégraphe jouerait sur toutes les lignes ; mon peuple serait sens dessus dessous, et Nicole tomberait à la renversé ?

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — Indubitablement. Dans les royaumes de Siam et de Laos, quand quelqu'un éternue, on suppose que Dieu examine sa vie, et on lui dit : " Que le jugement vous soit favorable ! "

M. JOURDAIN. — En voici assez pour aujourd'hui, monsieur le maître de philosophie. Je tâcherai de me souvenir de ces belles choses toutes les fois que l'éternument me prendra. Tenez, voici qu'il me reprend. (Il éternue.) *Atche ! Atche !*

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. —

M. JOURDAIN. — Qu'est-ce que cela ?

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — Je vous souhaite en grec que " Jupiter vous sauve ! "

M. JOURDAIN. — Que c'est beau d'être savant ! O mon père, ô ma mère, que je vous en veux de m'avoir tout simplement envoyé à l'école ! Sans cela quand Mme Jourdain éternue, je pourrais lui crier, sans faire semblant de rien... Comment dites-vous cela ?

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. —

M. JOURDAIN. — Mais pourriez-vous me dire d'où vient cette croyance aux effets de l'éternument, qui me paraît être universelle ?

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — Les rabbins prétendent que Dieu avait fait une loi d'après laquelle chaque homme n'éternuerait qu'une fois dans sa vie et mourrait aussitôt après. \*

\* M. Cahen, dans sa traduction de *Job*, le dit d'une manière positive. Voici comment il s'exprime dans une note. " D'après une légende juive, jusqu'au patriarche Jacob, tout homme qui éternuait en mourait : à la prière du patriarche, le danger a disparu. "

M. JOURDAIN. — Voyez vous ça ! Il me semble que je vais éternuer encore. *Atche ! Atche !* C'est grave.

LE MAÎTRE DE PHILOSOPHIE. — Rassurez-vous, le patriache Jacob, après avoir lutté avec Dieu, obtint de lui l'abrogation de cette loi. Tous les rois de la terre, en ayant été informés, ordonnèrent qu'à l'avenir les éternuments seraient accompagnés de vœux et d'actions de grâces.

M. JOURDAIN. — Grand merci. Mais décidément je ne parlerai pas de tout cela à Mme Jourdain et à Nicole. C'est beaucoup trop fort pour deux ignorantes, et peut-être elles se moqueraient bien de moi, des anciens et de vous. — *La Semaine des Familles.*

## LA FENAISON.

Il part, le vaillant faucheur, son arme sur l'épaule, cette arme rustique que le doux Virgile reprochait à la guerre de transformer en épée :

Et curvæ rigidum false conflantur in ensem.

Juin est arrivé avec ses chaleurs, les foins sont mûrs et appellent la faux ; le ciel est pur, le vent bien placé ; la journée promet d'être belle. Il importe de se hâter, car un orage peut d'un jour à l'autre monter à l'horison, et le foin noirci par la pluie, et qu'il a fallu plusieurs fois retourner avec le rateau dans la plaine humide, perd la moitié de sa valeur.

Il part avant le lever du soleil pour être au point du jour sur le champ de bataille ; ce soir, comme la lune montera à l'horison il sera encore à l'œuvre quand le soleil aura disparu du ciel. C'est lui qui conduit le branle des robustes faucheurs dans la plaine immense, et les journées de ce travailleur intrépide sont de dix-sept heures. J'ai vu dans la Beauce des faucheurs fournir pendant une semaine cette carrière. Le penseur et le poète le suivent du regard, tandis qu'il avance d'un pas sûr et régulier en laissant derrière lui les foins couchés, semblable au Temps, ce marcheur infatigable qui s'avance vers l'immobile éternité en fauchant les générations. Je comprends que cette image se soit présentée à l'antiquité, qui se plaisait aux symboles. Il est presque impossible de voir, au moment de la fenaison, les ouvriers de la campagne corbés sur leur faux, et suivis des ramasseuses, qui avec leurs rateaux égalisent les longues traînées de foin, sans songer au Temps, cet autre et infatigable faucheur. Les poètes qui ont célébré les travaux des champs n'ont pas oublié le faucheur, et Fontanes lui a accordé une place dans sa *Maison rustique*.

Plus bas est un pasteur ; ses brebis confondues  
 Vous présentent de loin, aux coteaux suspendues,  
 D'un nuage argenté la mobile blancheur.  
 Dans ces prés se promène un robuste faucheur ;  
 L'herbe tombe et s'entasse, en monceaux divisée.  
 Souvent frémit la faux, sous la pierre aiguisée.  
 Midi vient, tout se tait.

La récolte des foins est une pièce en plusieurs actes. D'abord vient le fauchage, et après le fauchage, c'est le tour des faneurs et des faneuses. Il faut choisir un beau temps pour retourner les foins. J.-J. Rousseau a peint dans une page charmante jetée au milieu d'un mauvais livre, *l'Emile*, toute une société d'hommes simples et amis des champs et de femmes aimables et matineuses, qui ne craignent point de brunir leur teint et de durcir par un cal rustique la peau de leurs mains, partant au point du jour pour aller faner un pré fauché la veille. Toute cette joyeuse société, qui porte le large chapeau de paille et s'est armée des fourches et des rateaux des faneurs et des faneuses, jette aux échos, en se rendant à l'ouvrage de joyeux éclats de rire auxquels répond le gazouillement des oiseaux éveillés sur la feuillée. Puis, quand l'heure de midi arrive, on se réunit sous un grand arbre pour prendre un repas rustique, et le soir on revient en chantant à la maison des champs.

C'est une toile de Watteau peinte par une plume qui surpassait de beaucoup, quand il s'agissait de retracer l'idylle ou la bucolique, le pinceau de ce peintre renommé. Mais il ne faut pas se fier aux recrues de la ville quand il s'agit de la fenaison. Les belles dames de nos salons aiment bien mieux respirer la fraîche et balsamique odeur des foins au moment où on les retourne, que de les retourner elles-mêmes de leur main délicate, plus habituée à manier la navette de la *frivolité* et le crochet et la *mignardise* que le lourd rateau des faneuses. Il faut de plus robustes mains aux rudes travaux de la campagne, des yeux habitués, non au scintillement des bougies, mais à la pure et franche clarté du soleil ; des poitrines accoutumées à respirer à pleins poumons l'air vivifiant de la campagne ; des pieds assez grossièrement chaussés pour fouler impunément les prés récemment fauchés. Le repas des faneurs et des faneuses ne ressemble pas à la collation de laitage et de fruits que J.-J. Rousseau sert, avec son inimitable style, aux faneurs et aux faneuses de fantaisie de sa gentille idylle. Il faut un repas solide à qui a solidement travaillé. On apporte de la ferme aux travailleurs des miches de pain d'une grosseur homérique et la soupe aux choux traditionnelle, sans oublier le morceau de lard, et j'aperçois là-bas des buveurs qui, penchés en arrière, renversent dans leur bouche le pot de cidre qu'ils tiennent à deux mains pour mieux étancher leur soif, exci-

tée par une longue journée de travail. C'est un de ses repas pantagruéliques chantés par Briteux dans son poème *les Bretons* :

Sur l'herbe on a posé la nappe étroite et jaune,  
 Et les vingt travailleurs, jouteurs toujours ardents,  
 Se remettent ensemble à travailler des dents.  
 Le bon Tal-Houarn, les reins cambrés, le jarret ferme,  
 Allait et revenait du courtil à la ferme,  
 Portant de nouveaux pots, portant de nouveaux plats ;  
 Et Lilez, son filleul, en poussant des hélas !  
 Mais lui, toujours la voix et la tête plus hautes,  
 Disait joyeusement : " Je me plains de mes hôtes !  
 J'avais cru réunir de vaillants journaliers :  
 Dans le parc, j'en conviens, ils donnent volontiers,  
 Mais devant les rotis et la liqueur des pommes,  
 Je l'avoue à regret, ce ne sont pas des hommes !"  
 On riait, et le cidre à pleins bords de couler ;  
 Le lard jaune en fumant venant s'amonceler,  
 Et Tal Houarn et sa femme et toutes les fermières  
 A peine suffisaient à vider les chaudières.

Le dernier acte de la fenaison, c'est le retour des charrettes chargées de foin vers la ferme. Le bottelage a succédé au fanage, puis on a entassé les bottes dans les immenses charrettes à l'aide de fourches. Cela s'appelle, dans quelques-unes de nos provinces, *broquer*. D'où vient ce mot ? Peut-être du mot *broc*, qu'on employait dans le vieux français pour *broche*, comme l'atteste cet ancien proverbe : *Manger de la viande de broc en bouche*, pour dire " la manger au sortir de la broche." On dit encore jeter un brocard, donner des brocards, un brocardeur, expressions qui toutes ont la même origine.

Toutes les opérations de la fenaison sont donc finies, et le fermier joyeux voit les charrettes remplies de sa récolte, et traînées par deux bœufs dans les provinces de l'Ouest, par trois chevaux dans les autres provinces, s'acheminer vers la ferme dont les greniers vont plier sous le poids. Les travailleurs, ravis d'avoir traversé les jours de la fenaison sans une goutte de pluie, devançant ou suivant les charrettes en entonnant quelque vieux cantique ou quelque complainte populaire dans leur pays. Quand la fenaison a été bonne, il y a lieu d'espérer une bonne récolte. Toute la ferme est donc en liesse :

La ferme ! à ce nom seul, les moissons, les vergers,  
 Le règne pastoral, les doux soins des bergers,  
 Ces biens de l'âge d'or, dont l'image chérie  
 Plut tant à mon enfance, âge d'or de la vie,  
 Remettent dans mon cœur mille regrets touchants.  
 Venez : de vos oiseaux j'entends déjà les chants.  
 J'entends rouler les chars qui traînent l'abondance,  
 Et le bruit des fléaux qui tombent en cadence.

Ornez donc ce séjour ; mais, absurde à grands frais,  
 N'allez pas ériger une ferme en palais :  
 Éléante à la fois et simple dans son style,  
 La ferme est aux jardins ce qu'aux vers est l'idylle.

Ainsi chantait Delille dans son poème des *Jardins*, Delisle, amateur un peu trop élégant de la simple nature, que son siècle a placé trop haut, mais que le nôtre a fait descendre trop bas.

## LES FRUITS ET LES FLEURS A PARIS.

Quelle que soit la saison où l'on se trouve, Paris est l'empire des fleurs ; Flore porte une couronne murale et des armes, représentant un vaisseau.

Le Parisien aime essentiellement réséda, rose et jasmin ; le rhododendrum fait florès, le camélia triomphe sur toute la ligne.

La nature ne suffit plus aux Parisiennes. Outre les fleurs naturelles, on fait des fleurs en papier, en cire, en soie, en laine, en coquillages, en porcelaine, en velours, en cheveux, en verre, en paille, en crin, en zinc, en peluche et jusqu'en prosaïques navets ; mais ce qu'elles préfèrent avant tout, ce sont des bouquets en diamants, dont les feux réunissent toutes les couleurs du prisme de Flore.

Cependant un Parisien galant ne peut se présenter dans une maison sans offrir à l'aimable hôtesse au moins un bouquet de violettes. Aussi les bouquetières sont-elles innombrables dans la saison ; les bois de Vincennes, de Meudon et de Montmorency sont dévastés de ces humbles fleurettes qui ornent la boutonnière des beaux messieurs ou le corsage des belles dames.

Paris possède encore de riches magasins où l'on ne vend que des fleurs de la plus rare beauté et des plantes les plus exotiques.

Tous font fortune, car tous sont assiégés quand viennent les fêtes principales des saintes du calendrier.

Alors chaque carrefour de la capitale semble être un parterre de fleurs. Les marchandes s'y installent carrément et sont bientôt dévalisées.

Quoique les fleurs soient innombrables à Paris, il n'y en a jamais assez.

Dans les bals, les soirées, les raouts, les dames ont des bouquets de fleurs naturelles.



Dans un grand dîner d'apparat, la table est ornée de fleurs nouvelles. Les danseuses ont des parures et des guirlandes de fleurs odorantes. La nouvelle épousée met sur sa blonde tête une couronne vraie de fleurs d'orangers et un bouquet pareil à sa ceinture.

Ne faut-il pas des bouquets à chaque dame dans sa loge à l'Opera ou aux Italiens ?

Ne jette-t-on pas des bouquets à l'actrice qui fait fanatisme ?

N'offre-t-on pas des bouquets à la chanteuse en renom des concerts en plein vent ?

Des bouquets par ci, des bouquets par là, des bouquets partout !

Voyez encore les fenêtres et les balcons des maisons ; ce sont des nids de verdure tapissés de primevère ou de pervenche, de pensées ou de muguet.

Mais le rosier domine ; car la rose est la reine des fleurs ! Grâce, jeunesse, beauté, fraîcheur, parfum, elle réunit tout ! C'est la Parisienne par excellence, c'est aussi celle que l'on préfère.

Si des fleurs nous passons aux fruits, nous y trouvons l'assortiment le plus complet qui soit au monde.

O fruits ! parure des arbres verdoyants, diamants colorés de la nature, vous voilà revenus !

L'été, avec sa moisson succulante, ses primeurs variées, friandes et fraîches, a reparu couvert de feuillages, et Paris, ce Gargantua, absorbe tes produits avec joie !

Les pays du soleil et du ciel bleu lui envoient des paniers et des caisses pleines de délicieux produits.

Bordeaux nous offre ses fraises.

Les meilleurs choux, les petites pommes, les myrtilles nous arrivent du département du Bas-Rhin.

Toulouse nous envoie ses cerises et ses pêches ; le Puy-de-Dôme, ses abricots ; la Gironde, ses raisins ; la Touraine, ses petits pois ; la Bretagne, ses artichauts ; le Vaucluse, ses melons de Cavaillon ; la Normandie, ses pommes de reinette ; Agen, ses prunaux ; l'Inde, ses ananas, et l'Afrique, ses dattes.

Les cinq parties du monde contribuent à la consommation de la grande ville, qui en retour est une véritable patrie pour les étrangers.

*Le Petit Journal.*

---

—Il faut mériter les louanges et les fuir.—FÉNÉLON.

—Il n'y a que les attachements vertueux qui réjouissent le cœur.

—KÉRATRY.